



CONCEPTION D'UN MONITORING DES QUARTIERS
COUVRANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

UITWERKING VAN EEN WIJKMONITORING DIE HET
HELE GRONDGEBIED VAN HET BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK GEWEST BESTRIJKT

PHASE / FASE 1

Rapport intermédiaire / intermediair verslag
Inventaire critique des sources
Kritische inventaris van de bronnen

Août / augustus 2006

ULB
IGEAT

GéDAP Groupe d'étude de Démographie Appliquée

UCL



Vrije Universiteit Brussel



Inhoudsopgave

Table des matières

1. Introductie / samenvatting	p. 3
Introduction / résumé	p. 5
2. Sources envisagées	p. 7
Démographie	p. 7
Socio-cultureel	p. 8
Santé	p. 11
Enseignement	p. 14
Economie	p. 14
Huisvesting en onroerend goed	p. 16
Cadre de vie	p. 19
Mobilité / accessibilité	p. 21
Annexes : fiches des sources envisagées	
1. Sitex (AATL – planification)	p. 1
2. Cadastre	p. 7
3. Equipements (Cocof)	p. 10
4. Infobel	p. 12
5. Registre national (INS)	p. 15
6. Datawarehouse marché du travail (BCSS)	p. 20
7. BCE (SPF Economie)	p. 25
8. Euro DB	p. 30
9. Centrale des bilans (BNB)	p. 34
10. Belfirst (Bureau Van Dijck)	p. 39
11. Top Trends 3000 (Trends tendance)	p. 41
12. DBRIS (INS)	p. 43
13. Permis d’environnement (IBGE)	p. 45
14. SDRB	p. 47
15. Algemene socio-economische enquête 2001 (FOD Economie)	p. 48
16. Bouwvergunningen (FOD Economie)	p. 51
17. Verkopen van onroerende goederen (FOD Economie)	p. 53

18. NOVA (BROH–Stedenbouw)	p. 55
19. STADIM	p. 57
20. Espaces verts (IBGE)	p. 60
21. Déchets (Bruxelles-Propreté)	p. 63
22. Registre de collection des déchets (IBGE)	p. 66
23. Cadastre du bruit des avions (IBGE)	p. 68
24. Cadastre du bruit ferroviaire (IBGE)	p. 71
25. Cadastre du bruit routier (IBGE)	p. 74
26. UNFCCC (polluants dans l'air) (IBGE)	p. 78
27. Qualité de l'air (IBGE)	p. 82
28. Sols pollués (IBGE)	p. 85
29. Points noirs de la circulation (AED)	p. 88
30. Délits (Polfed)	p. 89
31. Accidents de la circulation (Polfed)	p. 91
32. Moniteur de la sécurité (Polfed)	p. 93
33. Hiérarchisation des voiries (AED)	p. 95
34. Revêtement routier (AED)	p. 97
35. Enquête MOBEL	p. 99
36. Cambio – stations	p. 101
37. Cambio – abonnements	p. 102
38. Parkings vélo (AED)	p. 104
39. Itinéraires et pistes cyclables (AED)	p. 105
40. STIB	p. 106
41. Congestion du stationnement (AED)	p. 108
42. Modèle IRIS (Stratec / AED)	p. 109

Documents complémentaires :

1. Codes NACE-BEL et modifications de 2003	p. 1
2. Lijst met de beschikbare tabellen van de socio-economische enquête 2001	p. 30

1. INTRODUCTIE / SAMENVATTING

Dit verslag bestaat uit een beschrijving van de verwezenlijkte inventaris van de bronnen (toestand 20 augustus 2006).

Het bevat twee delen:

- Een inleidende nota die, per thematiek, de bestudeerde databases, de eventueel ondervonden problemen en de overwogen mogelijkheden/oplossingen presenteert, evenals de databases die in de toekomst zullen overwogen worden,
- Een bijlage samengesteld uit fiches betreffende de tot hertoe onderzochte databases, die de verzamelde informatie vermeldt. Per database werd één fiche aangemaakt. De databases die door verschillende thematieken gebruikt worden zijn in tabel 1 opgesomd.

Thematiek \ BD	SitEx	Kadaster	COCOF	Infobel	Verkeers wegen (BUV)	Ongeval- len (PolFed)
demografie						
socio-cultureel	X		X	X		
gezondheid						
economie	X	X		X		
Huisvesting / onroerend goed	X	X				
leefklimaat	X	X	X		X	X
mobiliteit / toegankelijkheid					X	X

Tabel 1. Databases die door verschillende thematieken worden gebruikt

Het is belangrijk hier op te merken dat de meerderheid van de informatie die in deze fiches vermeld is, werd geleverd door de beheerders van de databases (rechtstreeks contact of via hun website). Aangezien de databases voor het merendeel -nog- niet in ons bezit zijn, is er nog geen diepgaande kritiek tot nu toe mogelijk geweest. Dit verslag zal dus in de toekomst nog verder aangevuld worden.

Tabel 2 vermeldt de verschillende bronnen die voor iedere thematiek overwogen wordt, en waarvan de integratie binnen de "wijkmonitoring" denkbaar is. De databases die nog niet in de fiches worden beschreven zijn in italique.

Thematiek	Overwogen bronnen
Demografie	<ul style="list-style-type: none"> • Nationaal register
Socio-cultureel	<ul style="list-style-type: none"> • Gemeenschappen (COCOF en VGC) • Gemeenten • BRAL en Inter-environnement • BKO / RAB • Infobel • SitEx • CIRB / CIBG
Gezondheid	<ul style="list-style-type: none"> • Medisch schooltoezicht • Perinatale gegevens • AIM / IMA • Directe observatie
Onderwijs	<ul style="list-style-type: none"> • Volkstelling
Economie	<ul style="list-style-type: none"> • BCSS / KSZ • BCE / KBO (EuroDB) • DBRIS • SitEx
Huisvesting / onroerend goed	<ul style="list-style-type: none"> • FOD Economie (vroegere NIS) • SitEx • NOVA • Kadaster
Leefklimaat	<ul style="list-style-type: none"> • Gemeenschappen (COCOF en VGC) • Gemeenten • IBGE / BIM • SitEx • AED / BUUV • Net Brussel • Federale Politie
Mobiliteit / toegankelijkheid	<ul style="list-style-type: none"> • Stratec – AED / BUUV • STIB / MIVB • Cambio - Taxistop

1. INTRODUCTION / RESUME

Ce rapport correspond à un état des lieux, au 20 août 2006, de l'inventaire des sources réalisé.

Il est constitué de deux parties :

- Une note introductive présentant, par thématique, les bases de données examinées, les problèmes éventuellement rencontrés et les pistes/solutions envisagées, ainsi que les bases de données à considérer dans le futur,
- Une annexe composée des fiches concernant les bases de données examinées jusqu'à présent, reprenant les informations récoltées. Une fiche par base de données a ainsi été réalisée, les bases de données reprises par plusieurs thématiques étant référencées dans le tableau 1.

Thématique \ BD	SitEx	Cadastre	COCOF	Infobel	Voiries (AED)	Accidents (PolFed)
Démographie						
Socio-culturel	X		X	X		
Santé						
Economie	X	X		X		
Logement / immobilier	X	X				
Cadre de vie	X	X	X		X	X
Mobilité / accessibilité					X	X

Tableau 1. Bases de données utilisées par plusieurs thématiques

Il est important de préciser ici que la majorité des informations reprises au sein de ces fiches nous ont été fournies par les gestionnaires des bases de données (contact direct ou via leur site internet). Les bases de données elles-mêmes n'étant pour la plupart pas -encore- en notre possession, une critique approfondie n'a pu être réalisée à ce jour. Ce rapport sera par conséquent complété par la suite.

Les différentes sources envisagées à l'heure actuelle pour chaque thématique, et dont l'intégration au sein du projet "monitoring des quartiers" est envisageable, sont reprises dans le tableau 2. Sont représentées en italique celles qui ne font pas encore l'objet d'une fiche.

Thématique	Sources envisagées
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> • Registre national
Socio-culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés française et flamande (COCOF et VGC) • <i>Communes</i> • <i>BRAL et inter-environnement</i> • <i>BKO / RAB</i> • Infobel • SitEx • <i>CIRB / CIBG</i>
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Inspection médicale scolaire</i> • <i>Données périnatales</i> • <i>AIM / IMA</i> • <i>Observation directe</i>
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement
Economie	<ul style="list-style-type: none"> • BCSS / KSZ • BCE / KBO (EuroDB) • DBRIS • SitEx
Logement / immobilier	<ul style="list-style-type: none"> • SPF Économie (ex-INS) • SitEx • NOVA • Cadastre
Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés française et flamande (COCOF et VGC) • <i>Communes</i> • IBGE / BIM • SitEx • AED / BUV • Bruxelles-Propreté • Police Fédérale
Mobilité / accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Stratec / AED • STIB / MIVB • Cambio - Taxistop

2. SOURCES ENVISAGEES

DEMOGRAPHIE

Le volet démographique doit permettre de caractériser et de suivre l'**évolution de la population des quartiers** dans ses diverses composantes. Il s'agira de pouvoir dresser une image statique du quartier (structure par âge de la population du quartier, nationalités) mais aussi d'en suivre l'évolution (nouvelles arrivées -par migration depuis l'étranger, depuis une autre commune ou depuis un autre quartier de la commune ; par naissance- et nouveaux départs -par migration ou décès-). Cela implique d'avoir une source de données mise à jour régulièrement et permettant de suivre la population des quartiers.

En Belgique, on dispose des **Registres de population** (tenus par les communes) et centralisés au niveau du Registre national. Il s'agit d'une base de données exhaustive permettant de saisir l'ensemble de la **population de droit** (celle qui réside officiellement dans le quartier). Sa mise à jour régulière permet de suivre de façon dynamique la population d'une commune ou d'un quartier. Elle est de ce fait la source incontournable lorsque l'on souhaite aborder les questions démographiques de façon dynamique à une échelle géographique fine.

Toutefois, cette base de données assez exceptionnelle connaît quelques **limites**. Elle porte sur la population de droit, soit l'ensemble des individus qui ont déclaré officiellement à la commune se domicilier dans celle-ci et qui de ce fait ont été inscrit au Registre de population. Or, si l'essentiel de la population d'une commune est sa population de droit, il peut exister un certain décalage entre la population de droit et la population de fait (celle qui réside réellement dans la commune). Cet écart plus ou moins grand est lié à la présence de sans-domicile-fixe sur le territoire communal, d'étudiants en kot (domiciliés chez leurs parents), de personnes immigrées correspondant aux diplomates étrangers et à certains fonctionnaires européens, mais aussi aux personnes vivant en illégalité. Si leur nombre demeure négligeable à l'échelle d'une commune, il peut se révéler plus conséquent à une échelle fine. Cependant, dans la mesure où la taille des quartiers qui seront définis est proche de 10.000, cela ne devrait pas trop peser sur les indicateurs calculés.

SOCIO-CULTUREEL

We zoeken naar grosso modo twee soorten van gegevens om de sociaal-culturele karakteristieken en de dynamiek van wijken te analyseren. Ten eerste betreft het gegevens met betrekking tot **culturele instellingen en infrastructuur op wijkniveau** (gebouwen, instellingen, infrastructuur). Hiervoor komen in aanmerking:

- 1) Sociaal-culturele instellingen
Culturele centra, gemeenschapscentra, bibliotheken, musea, (amateurs)kunsten, religieuze infrastructuur evenals privé activiteiten (cinema, toneelzalen, uitgaansleven, gastronomie),...
- 2) Artistieke productie, consumptie en openbare ruimte
Creatieve industrieën, culturele commercie (galeries, boekenwinkels, juwelen,...),...
- 3) Onderwijs instellingen
Het voorhanden zijn van onderwijsinfrastructuur en het effect van de aanwezigheid in de wijk (dit heeft dus geen betrekking op scholingsgraad, onderwijsproblemen, etc...)
- 4) Cultureel erfgoed (cognitieve & visuele vormgeving wijk), media (belangrijk in de toekomstige ontwikkeling van wijken),....

Ten tweede zijn we geïnteresseerd in gegevens met betrekking tot de **civiele maatschappij, het verenigingsleven en buurtactiviteiten**. We zijn op zoek naar de actoren in de civiele maatschappij evenals activiteiten en evenementen die de buurt karakteriseren en 'mobiliserend' werken. Dit veronderstelt gegevens m.b.t:

- 1) Organisaties, verenigingen en diensten gericht op
 - a. Het lokale (bv. buurtcomités)
 - b. Thema gericht (samenlevingsopbouw, huisvesting, ...)
 - c. Levensbeschouwing
 - d. Belangenverdediging
 - e. ...
- 2) Buurtactiviteiten
 - a. Niet-geïnstitutionaliseerd (buurtfeest,...)
 - b. Geïnstitutionaliseerd (kan al dan niet onregelmatig plaats vinden): markten, parades, braderie, rommelmarkten,...
- 3) ...

Tot hertoe stellen we vast dat vooral **kwantitatieve data** voorhanden zijn m.b.t. de uitrusting en de sociaal-culturele werking op wijkniveau. Het betreft vooral **adresbestanden** van instellingen, organisaties, de lokalisatie van activiteiten, etc... . Deze laten ons toe om het voorkomen, de spreiding en de dichtheid hiervan in kaart te brengen.

Dit moet ons toelaten om indicatoren af te leiden die de sociaal-culturele uitrusting op wijkniveau samenvatten (diversiteit, densiteit, cultureel profiel, ...). Er is evenwel een opvallend tekort aan **kwantitatieve data** m.b.t. sociaal-culturele instellingen en activiteiten. Veelal ontbreken er data m.b.t.:

- het bereik van een instelling of een activiteit (wijk, stad, regionaal, internationaal + combinaties hiervan)
- de omvang, belangrijkheid & centraliteit (hoeveel gebruikers, welke gebruikers, ...)
- de inhoud (programmatie, doelpubliek, ...)
- ...

Verder onderzoek moet uitwijzen hoe deze lacune opgevangen kan worden. Het centraliseren en in kaart brengen van de voorhanden gegevens laten ons evenwel toe om een eerste screening van de culturele geografie van Brussel uit te voeren en sterkten en tekortkomingen op wijkniveau te detecteren en een reeks indicatoren uit te werken.

Om bovenstaande gegevens te bekomen zijn de volgende **bronnen** beschikbaar:

- 1) **Gemeenschappen (VGC & COCOF)**: cultuur en onderwijs zijn gemeenschapsbevoegdheid waardoor beide instellingen voor het socio-economisch luik belangrijk zijn. Door de COCOF werd reeds een databank ter beschikking gesteld (zie fiche). De onderhandelingen met de VGC zijn nog lopende. Tot hiertoe beschikken we enkel over een databank met de sportinfrastructuur in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Wij voorzien een ronde-tafel gesprek met verantwoordelijken van de VGC en de COCOF om de wijkmonitoring toe te lichten en de nodige gegevens te bekomen.
- 2) **Gemeenten**: een tweede belangrijke informatiebron vormen de 19 Brusselse gemeenten. Tijdens de maand mei werd een schrijven verstuurd naar de gemeenten met de vraag naar beschikbare gegevens (gericht aan het College van Schepenen en Burgemeester, de bevoegde Schepen(en), OCMW / CPAS,...). Tot hiertoe (augustus 2006) hebben 10 van de 19 gemeenten gereageerd. De kwaliteit en de omvang van de ter beschikking gestelde gegevens is sterk uiteenlopend en weerspiegelt veelal de interne organisatie van de gemeente (al dan niet gecentraliseerde data, up to date, ...). Veelal wordt verwezen naar (recent) opgestelde inventarissen van organisaties en activiteiten in de gemeente (vademecum), het gemeentelijke ontwikkelingsplan (bevat veelal een inventarisatie),.... Er dient verder contact met

de gemeenten opgenomen te worden en de verstrekte gegevens dienen nog op hun kwaliteit onderzocht te worden.

- 3) **Netwerken & koepelorganisaties:** een reeks netwerken en koepelorganisaties kunnen ons informatie verstrekken ivm
 - a. **buurtcomités:** BRAL (Brusselse Raad voor het Leefmilieu) en Inter-Environnement. Met deze organisatie dient nog contact opgenomen te worden
 - b. **podiumkunsten:** Brussels Kunstenoverleg (BKO) / Réseau des Arts à Bruxelles (RAB). Deze organisatie verzamelt alle informatie i.v.m. de Brusselse Podiumkunsten. Hun databestanden dienen nog verder op hun bruikbaarheid onderzocht te worden
 - c. ...
- 4) **Privé-bronnen:** er moet nog nagegaan worden in hoe verre INFOBEL (telefoonboek) nuttige en te verwerken informatie kan opleveren. Er zal ook nagegaan worden in hoe verre een aantal publicaties zoals Zone 02, Vlan, Agenda (bijlage Brussel Deze Week) etc... bruikbare informatie kan opleveren.
- 5) **SITEX:** deze databank bevat zeer gedetailleerde informatie per gebouw waaronder het gebruik (zie fiche voor gedetailleerde bespreking van deze databank). Hoewel deze databank de toestand van 1997 weergeeft en slechts gedeeltelijk bijgewerkt werd (handelskernen & bureau's) kan deze databank dienst doen om een startsituatie (1997) te schetsen wat betreft de socio-culturele uitrusting van de wijk. Tijdens de verdere uitwerking van dit luik zal vastgesteld worden of deze databank al dan niet gebruikt wordt.
- 6) **CIRB / CIBG** (Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise - Centrum voor Informatica van het Brussels Gewest). Deze gewestelijke instelling staat in voor het uitwerken en het beheer van het geografisch informatiesysteem URBIS. Hieraan gekoppeld zijn een reeks databanken (o.a. met de localisatie van culturele instellingen, religieuze instellingen etc...) waarover wij beschikken in het kader van de licentie URBIS. Er dient nog contact opgenomen te worden met deze instelling om de herkomst en kwaliteit van deze databanken te bespreken.

Wat voorzien wij?

De onderzoeksactiviteiten worden hervat na de zomer. De zoektocht naar bronnenmateriaal annex kritische analyse van deze bronnen wordt verder gezet parallel aan het ontwikkelen van indicatoren. Momenteel voorzien wij de volgende stappen:

- 1) vervolledigen van gemeente-informatie
- 2) ronde tafel VGC-COCOF + bijkomende info VGC
- 3) Netwerk-bronnen verder raadplegen + bij elkaar zoeken
- 4) Haalbaarheid van de privé bronnen analyseren
- 5) Sitex: mogelijkheid onderzoeken om indicatoren ontwikkelen
- 6) CIRB/CIBG: contactname en verder info inwinnen
- 7) ...

SANTE

Alors que la santé est sans aucun doute une des principales dimensions de la vie, il existe particulièrement peu d'indicateurs disponibles pour suivre l'évolution de la santé de la population au niveau local. Tant sur le plan national qu'international, les **indicateurs de santé au niveau local** sont très rares. Dans la mesure où ils existent, il s'agit souvent d'une mesure transversale unique de la population qui ne permet pas de suivi longitudinal. Ceci se confirme aussi bien par des recherches exploratoires que lors de contacts avec des personnes ressources.

Il existe cependant depuis quelques années, dans plusieurs pays, une volonté de développer des indicateurs de santé au niveau local. Plusieurs études ont été menées à cet effet notamment au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

Les **registres de mortalité** correspondent aux sources les plus importantes dans la plupart des pays. Le niveau de précision est cependant rarement inférieur au niveau communal. Ensuite, les données locales les plus souvent utilisées proviennent des données de **recensement** (santé subjective) dans un nombre limité de pays (UK), des **enquêtes locales**, des **réseaux de médecins vigies** (Pays-Bas), des **statistiques hospitalières** pour des pathologies fréquemment diagnostiquées (cardiopathies ischémiques, cancers) et de quelques **registres** (cancer).

L'analyse de ce qui est disponible mène à la conclusion que des indicateurs valides permettant de livrer des informations longitudinales au niveau du quartier sont quasiment inexistantes.

Pour développer une politique de santé, des informations concernant les problèmes de santé les plus importants dans une ville et la relation entre la politique suivie et la santé sont nécessaires. Cela signifie que des **indicateurs optimaux** doivent permettre un suivi dans le temps. Cela signifie également que la comparaison doit être possible avec d'autres régions ou d'autres villes, avec le reste du pays et

éventuellement avec des indicateurs mis en place à l'échelle européenne ou internationale.

Les indicateurs de santé au niveau du quartier peuvent contribuer à une **évaluation générale de l'état et de l'évolution du bien-être** dans un quartier, dans une commune et dans une région.

Les indicateurs de santé peuvent également viser à la réduction ou la disparition des différences de santé socio-économiques, ou plus généralement à la détection de groupes défavorisés pour lesquels la santé forme une des dimensions de la problématique. Dans ce dernier cas, des efforts supplémentaires doivent être faits pour rechercher une expression valide de l'état de santé des groupes défavorisés et pour mettre en relation la santé et les données démographiques.

En outre, l'**organisation de l'État belge** forme un défi complémentaire dans la mise en place d'indicateurs concernant la santé en Région bruxelloise.

Dans le cadre de ce projet, nous rechercherons une série simple d'indicateurs qui doit satisfaire aux conditions fondamentales suivantes:

1. Niveau géographique fin

C'est-à-dire mesurables au niveau du quartier et significatives au niveau du quartier. On peut en effet relier les taux de mortalité au secteur statistique, mais l'incidence est si faible que les mesures qui peuvent mettre en évidence des différences significatives de manière fiable sont limitées à la mortalité générale ou à des entités géographiques relativement grandes. Ces données ne permettent de toute façon pas un suivi dans le temps à un niveau géographique fin. Un bon exemple est fourni par la réponse sur les questions de santé dans l'Enquête socio-économique de 2001 (recensement) organisée par l'INS.

2. Reproductibles dans le temps

Données longitudinales réelles ou mesures transversales répétées à échéances fixes. L'intervalle d'enregistrement ne peut donc pas être excessivement long.

3. Avec une population à risque connue

De nombreuses données ne peuvent être rapportées à une population précise (population à risque ou total de la population concernée) (c'est particulièrement le cas pour les données concernant les utilisateurs de services). Or, pour élaborer des indicateurs fiables, il faut disposer à la fois d'un numérateur et d'un dénominateur. De plus, pour certains indicateurs, il est essentiel de connaître des données démographiques minimales

tant de la population à risque (dénominateur) que de la population qui présente un "événement de santé".

4. Tenir compte de la protection de la vie privée

Il faut développer des processus de collecte et d'analyse des données qui rendent impossible l'identification des personnes et de leurs caractéristiques. Ceci implique évidemment aussi que les données agrégées ou retravaillées en indicateur ne peuvent en aucune façon être ramenées à une personne identifiable.

5. Sur base de ressources raisonnables

Deux éléments sont importants à cet égard : la disponibilité des données et le « reporting burden ».

Il faut donc de préférence partir de bases de données existantes où l'investissement (en personnel et en temps) est minimal pour créer des indicateurs au niveau local.

6. Des données pertinentes en ce qui concerne la santé de la population

Certains moniteurs (monitorings) se basent en premier lieu sur des données disponibles. Il vaut mieux avoir un nombre limité d'indicateurs mais qui mesurent effectivement ce qu'on veut savoir. (Validité de la forme : l'indicateur a-t-il un sens logique et clinique ? Validité du contenu : l'indicateur capture-t-il les aspects significatifs de la santé de la population ?)

7. Des indicateurs qui sont **comparables** à travers les différentes régions et de préférence également au niveau international.

Un aperçu des indicateurs de santé et des bases de données existantes comprenant des données relatives à la santé a été réalisé au sein d'un **rapport** plus complet concernant les indicateurs de santé. Le contenu de ce rapport doit encore être approuvé par les participants à la table ronde du 30 mai 2006, et sera communiqué par la suite.

Concrètement, si nous ne prenons pas en considération les problèmes administratifs et liés aux compétences étatiques, les **pistes** les plus prometteuses quant aux indicateurs de santé utilisables au niveau de quartier sont :

1. les données de l'inspection médicale scolaire
2. les données périnatales
3. les données de l'AIM / IMA
4. un monitoring des quartiers avec observation directe.

ENSEIGNEMENT

Tout comme pour la santé, l'organisation de l'État belge forme un défi important dans la mise en place d'indicateurs concernant l'enseignement en Région bruxelloise.

L'information concernant le niveau d'instruction dans la population se base jusqu'à ce jour uniquement sur les **recensements**. Dans le cadre du remplacement du recensement classique par un recensement administratif, l'INS est occupé, en collaboration avec des responsables au niveau des Communautés, d'étudier la possibilité d'utiliser les données rassemblées par les administrations de l'enseignement.

Il serait opportun de soutenir cet effort et d'envisager que l'INS joue un rôle d'intermédiaire, qui pourrait alors mettre à disposition ces données au niveau de la Région.

ECONOMIE

Deux types de bases de données ont été examinés dans le cadre de cette thématique :

- Les bases de données qui fournissent des informations concernant les **caractéristiques socio-économiques de la population** bruxelloise (marché du travail). Ces informations peuvent être envisagées suivant deux points de vue : le lieu de résidence et le lieu de travail,
- Les bases de données qui fournissent des informations quant aux **petites, moyennes et grandes entreprises** présentes sur le territoire de la Région, permettant de caractériser et de suivre la dynamique économique des quartiers de la Région bruxelloise.

Dans le premier cas, la source principale réside dans le datawarehouse "**marché du travail** et protection sociale" proposé par la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS / KSZ). Celui-ci présente effectivement différents avantages :

- Les données sont disponibles au niveau des secteurs statistiques,
- Le datawarehouse est mis en place via l'agrégation de données relatives au marché du travail provenant de différentes institutions de sécurité sociale. Cette agrégation est particulièrement intéressante dans le sens où elle permet de caractériser les occupations principales et secondaires des

travailleurs et d'avoir une idée des revenus des habitants de la Région bruxelloise (salaires, allocations de chômage, allocations d'interruption de carrière / crédit-temps, allocations de prépension, indemnités d'invalidité, pensions, ainsi que revenus d'intégration sociale à partir des données de 2003),

- Il a été mis en place dans un but statistique (ce qui implique une critique de sources),
- une variable "dérivée" est tirée de l'ensemble des données compilées : la position socio-économique, qui correspond à la position qu'occupe une personne sur le marché du travail. Celle-ci nous permettra par exemple de déterminer les proportions de salariés, d'indépendants, de demandeurs d'emploi ou de pensionnés par tranche d'âge au sein de la population bruxelloise.

Cette source présente cependant deux désavantages :

- Les données ne sont actuellement accessibles qu'au lieu de résidence. L'intégration des informations de la Banque Carrefour des Entreprises devrait permettre d'obtenir les informations au lieu de travail également, à partir des données de l'année 2005.
- Un délai de 3 ans est observé entre la date de référence des données et leur publication.

Si nécessaire (en fonction des indicateurs qui seront développés), les données pourront être directement obtenues auprès des institutions concernées (ORBEM / BGDA, ONSS / RSZ, INAMI / RIZIV, ...). Ceci présente cependant le désavantage qu'elles ne sont pas intégrées au sein d'une source unique qui les agrège dans un but statistique.

Pour ce qui est des **entreprises**, les bases de données actuellement envisagées correspondent à des bases de données "**générales**" (qui concernent l'ensemble des entreprises présentes sur le sol bruxellois) : Banque Carrefour des Entreprises, EuroDB (banque de données dérivées de la BCE / KBO), cadastre, Centrale des Bilans (BNB / NBB), les banques de données dérivées de la BNB (Belfirst, Trends-tendance), DBRIS, Infobel et SitEx. Les permis d'environnements (IBGE / BIM) et les données de la SDRB / GOMB ont également été envisagés. Les caractéristiques de l'ensemble de ces bases de données sont reprises au sein de fiches individuelles, situées en annexe.

Le principal problème rencontré réside dans le fait que certaines bases de données ne reprennent que les informations concernant les **sièges sociaux des entreprises**. Les bases de données (théoriquement complètes) reprenant des informations relatives à l'ensemble des établissements correspondent :

- A la Banque Carrefour des Entreprises,

- aux bases de données qui s'y réfèrent (EuroDB et DBRIS),
- à la SitEx (mise à jour via l'Observatoire des Bureaux).

En plus des adresses des sièges sociaux et des établissements, ces bases de données fournissent également des informations concernant l'activité (code NACE-BEL jusqu'à 5 chiffres), les données financières, le nombre de personnes occupées et les surfaces commerciales notamment. Il semble cependant actuellement nécessaire de croiser plusieurs bases de données afin d'obtenir l'ensemble des informations.

La qualité de ces bases de données, en particulier l'actualisation et la complétude des informations, sera envisagée dans plus de détails une fois qu'elles seront en notre possession. Si nécessaire, d'autres bases de données thématiques (telles que celle d'ATRIUM pour les commerces) seront utilisées.

HUISVESTING EN ONROEREND GOED

In wat volgt worden een aantal dataleveranciers en databanken voor de thema's huisvesting en onroerend goed geanalyseerd. De belangrijkste voor- en nadelen van de verschillende databanken worden aangegeven. Een meer uitgebreide bespreking van enkele van deze databanken (Volkstelling, SitEx, NOVA, Kadaster en STADIM) is terug te vinden op de fiches.

Een belangrijke dataleverancier op vlak van huisvesting en onroerend goed is de **Federale Overheidsdienst Economie, Algemene Directie Statistiek en Economische informatie** (FOD / SPF Economie), het vroegere **NIS / INS**. De meest gekende en uitgebreide databank van de FOD Economie is deze gebaseerd op de **socio-economische enquêtes**. Deze databank is zeer bruikbaar aangezien dit de enige databank is die gegevens m.b.t. huisvesting verschaft op niveau van statistische sectoren. Voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest bedraagt de non-respons op de socio-economische enquête gemiddeld 10% (op de bevolking geboren vóór 1996). Daarnaast moet opgemerkt worden dat deze gegevensbank in stedelijke gebieden vaak niet volledig is, aangezien illegale inwoners geen enquête ontvangen. Het FOD economie beschikt nog over andere databanken nuttig voor het onderzoek zoals een kadastrale statistiek van het **gebouwenbestand**, een databank betreffende **bouwvergunningen** en een databank aangaande verkopen van **onroerende goederen**. Deze databanken zullen in de loop van het onderzoek verder onderzocht worden.

De voorlopige analyseresultaten zijn terug te vinden op afzonderlijke fiches. Belangrijk bij deze analyse is de herkomst van de data (Kadaster) en de link met andere data (NOVA, STADIM). Indien databanken identieke gegevens bevatten of eenzelfde gegevensleverancier hebben, zal nagegaan moeten worden welke databank het meest bruikbaar is in het verdere onderzoek.

Bij de opbouw van het gewestelijke bodembestemmingsplan (GBP / PRAS) werd in eerste instantie de bestaande situatie geanalyseerd. Deze analyse leidde tot de opbouw van de **SitEx** (Situation Existante) databank. Deze databank wordt beheerd door het BROH / AATL (Bestuur Ruimtelijke Ordening en Huisvesting) afdeling planning. Gesprekken met het BROH wijzen uit dat de bruikbaarheid van deze databank in de toekomst eerder beperkt is. De databank dateert uit de periode 1996-1998 en er is geen actualisatie voorzien. Daarnaast kan de betrouwbaarheid van deze databank in vraag gesteld worden. Daar de data afkomstig zijn uit enquêtes, afgenomen door onafhankelijke enquêteurs, is het mogelijk dat niet alle enquêtes even betrouwbaar zijn. Het is immers niet uitgesloten dat enquêteurs de enquêtes geheel of gedeeltelijk zelf invullen.

Het BROH afdeling stedenbouw is momenteel bezig met de opbouw van een nieuwe databank, **NOVA**. Deze databank bevat informatie aangaande bouwvergunningen. Aangezien een bouwvergunning vaak verbonden is met een stijging van het kadastrale inkomen en dus fiscale repercussies heeft, kan ook de betrouwbaarheid van informatie in deze databank in vraag worden gesteld (zie ook kadaster). Deze databank kan echter wel een meer algemene indicatie geven van de bouwdynamiek in de verschillende wijken.

Recent is er steeds meer interesse in de analyse van het **kadaster** voor wetenschappelijke doeleinden. Het kadaster levert een schat aan informatie m.b.t. huisvesting. De weergave van deze informatie is echter niet optimaal. Zo beschikt elk perceel over een constructiecode. Deze constructiecode bevat 13 elementen weergegeven in één getal. Het vraagt aldus een enorme inspanning om de benodigde informatie uit dit cijfer te extraheren. Daarnaast worden een aantal gegevens niet op een uniforme manier weergegeven (vb. straatnamen). Aangezien het kadaster, net zoals voorgaande databank NOVA, zowel een fiscaal -als een statistisch bruikbaar instrument is, zijn niet alle gegevens in de databank volledig en correct. De gegevens m.b.t. de eigenaar zijn echter wel betrouwbaar daar de eigenaar belast moet worden. In het kader van het onderzoek kan aldus de eigendomsverdeling (persoon, bedrijf, ... , leeftijd van de eigenaar) in de verschillende wijken geanalyseerd worden.

De Brusselse Intercommunale voor Waterdistributie (BIWD / IBDE) werd tevens gezien als mogelijke dataleverancier. De gegevens van deze intercommunale kunnen gebruikt worden om leegstand in beeld te brengen. De gegevens zijn echter beschermd door de wetgeving op de bescherming van de persoonlijke levenssfeer. Gegevens op gemeentelijke schaal kunnen wel geraadpleegd worden in de jaarlijkse rapporten van de BIWD. Hetzelfde geldt voor de mogelijke dataleverancier **SIBELGA**¹.

Aangezien bovenstaande gegevens niet toegankelijk zijn, zal moeten gezocht worden naar andere methoden om leegstand te meten. Een mogelijkheid is het vergelijken van data uit de socio-economische enquêtes, aangaande het aantal huishoudens en deze van de bestaande woningen volgens het kadaster.

Bij de opbouw van de Vlaamse Stadsmonitor werd, om een zicht te krijgen op de immobiëlesector, gebruik gemaakt van de databank van **STADIM** (Studies & Advies Immobiliën). De prijs van deze databank, evenals de schaal (gemeentelijk niveau) vormen belangrijke beperkende factoren. Op aanraden van het technische comité werd dan ook contact opgenomen met de **bank van notarissen**. Een meeting zal plaatsvinden op 25 augustus 2006.

De voor- en nadelen van de verschillende databanken in overweging genomen lijkt het in dit stadium van het onderzoek aangewezen om te werken met de resultaten van de volkstelling, het kadaster en de NOVA-databank. De SitEx databank is momenteel bruikbaar maar haar toekomst is onzeker.

Bij de analyse van de databanken worden we geconfronteerd met 2 belangrijke **problemen**:

- Niet alle databanken zijn even **betrouwbaar en volledig**. Wie heeft de gegevens verzameld, op welke manier en met welk doel? Hoe werden de gegevens ingevoerd en verwerkt? De verzamelde gegevens zijn vaak een statistiek van de activiteit van de bevoegde personen en niet bedoeld als wetenschappelijk bruikbare statistiek.
- Ook het **schaalniveau** waarop het onderzoek zal gebeuren, levert problemen op. Vele instanties werken op gemeentelijk niveau en zijn zich niet bewust van het bestaan van een fijnere ruimtelijke administratieve indeling op basis van statistische sectoren. Er zal aldus, in het kader van het onderzoek, bekeken

¹ Het bedrijf is enige beheerder van de distributienetten elektriciteit en aardgas in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

doivent être réalisées ou des actions doivent être entreprises pour que ces travaux puissent être réalisés à ce niveau.

La revue de littérature concerne une situation actuelle de faits et est certainement incomplète. Il y aura dans le futur des discussions prévues avec des acteurs potentiels. Dans le cadre de l'étude, il sera recherché des sources exploitables.

Les organismes suivants ont été contactés :

- **BGHM / SLRB** (Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij): sociale huisvesting, Observatorium voor de huisvesting, Observatorium voor de huurgelden,...
- **GOMB / SDRB** (Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij Brussels Hoofdstedelijk Gewest)
- **BROH / AATL** : afdelings huisvesting en huisvestingsinspectie
- **BIV / IPI** (Beroepsinstituut van vastgoedmakelaars)
- **BBRoW / RBDH** (Brusselse Bond voor het Recht op Wonen)
- ...

CADRE DE VIE

La thématique "cadre de vie" regroupe des informations multiples. L'objectif est ici de caractériser le milieu (physique, accès aux équipements, ...) dans lequel vivent les bruxellois. Y sont ainsi repris : le tissu d'équipements collectifs, les espaces verts publics et privés, la propreté, l'environnement, la sécurité, les voiries.

Concernant le **tissu d'équipements collectifs**, les bases de données envisagées correspondent à la SitEx, aux données fournies par les communautés françaises et flamandes, la Cocof et la VGC ainsi qu'aux autres bases de données envisagées dans le cadre de la thématique "socio-culture". Dans un souci de concentrer les demandes d'information, ces sources seront contactées une fois les besoins de la thématique "socio-culture" précisés. Seules les données de la communauté française (contactée dans un premier temps) sont actuellement en notre possession et ont fait l'objet d'une fiche.

En outre, une demande d'information a également été réalisée par courrier auprès des communes, nous sommes en attente de leur réponse.

À ce niveau des **espaces verts**, deux sources de données principales : l'IBGE / BIM et la SitEx. L'une comme l'autre ne sont malheureusement pas actualisées complètement. D'autres études sont cependant en

cours. Parmi celles-ci : la mise en place d'une carte des espaces verts accessibles au public, via des informations fournies par les communes (AATL-Planification / BROH-Planning) et l'étude de l'évolution de l'imperméabilisation des sols (par l'Igéat, à la demande de l'AED / BUV). Les résultats de celles-ci seront également envisagés.

Pour ce qui est de la **propreté**, les données de Bruxelles-propreté et les informations contenues au sein du registre des déchets (IBGE / BIM) ont été envisagées jusqu'ici. Leur résolution spatiale n'est cependant pas très encourageante dans le cadre de l'intégration au monitoring des quartiers... L'adéquation de la résolution spatiale des données de Bruxelles-propreté sera envisagée une fois le découpage de la Région en quartiers terminé. En outre, la réflexion sur les indicateurs permettra d'orienter la recherche de bases de données alternatives (Observatoire des Déchets ?).

L'information concernant l'**environnement** est issue de l'IBGE / BIM. Des bases de données concernant le bruit, la qualité de l'air et la pollution des sols sont ainsi disponibles.

Enfin, concernant la **sécurité**, deux sources ont été envisagées : les points noirs de la circulation (via l'AED / BUV) et la Police Fédérale Belge. Cette dernière possède des données concernant les délits (malheureusement accessibles au niveau de la commune seulement et pas systématiquement référencées au niveau de l'adresse lors de la prise de données) et les accidents de la circulation. Le moniteur de la sécurité a également été pris en compte.

Parmi toutes ces sources, seules les données concernant les accidents de la circulation sont exploitables pour le monitoring. Un Observatoire de la Sécurité, qui devra suivre l'évolution de la criminalité, a cependant récemment été créé. Il sera contacté une fois opérationnel.

Le **type de voirie** peut également être envisagé dans ce cadre. Des données concernant la mise en place de zones 30 et la hiérarchisation des voiries (PRD / GewOP) sont disponibles auprès de l'AED / BUV.

D'autres données concernant la **congestion** des axes de rue comme du stationnement font également partie de la thématique "cadre de vie". Elles sont développées au niveau de la thématique "mobilité/accessibilité". Le **type de revêtement routier** (AED / BUV) est quant à lui utilisé dans le cadre de la détermination du bruit routier par l'IBGE / BIM.

L'ensemble des sources citées ici font l'objet d'une fiche individuelle reprenant de façon beaucoup plus détaillée leurs caractéristiques. Ces fiches se trouvent en annexe.

MOBILITE / ACCESSIBILITE

Cette thématique peut être envisagée suivant différents points de vue :

- La détermination du **comportement** des ménages en termes de mobilité, à savoir le moyen de transport utilisé, l'objectif des déplacements, le nombre de déplacements, ...
- L'estimation de la **pression** faite sur un quartier (en termes de congestion par exemple), et de son **accessibilité** suivant les différents modes de transport.

Dans le cadre de la détermination du comportement des ménages, l'enquête mobilité (MOBEL) menée en 1999 a été prise en compte. Cette enquête a été réalisée afin d'effectuer un **état des lieux** de la mobilité des habitants. L'échantillon en Région de Bruxelles-Capitale n'est cependant pas suffisant pour permettre une utilisation des résultats dans le cadre d'un projet tel que le monitoring. En outre, il semble que ces résultats aient été influencés par la méthode d'enquête (téléphonique), ce qui a mené à un "biais de richesse".

Pour ce qui est des déplacements effectués en **voiture**, les données du service d'immatriculation pourront être utiles. La grosse difficulté rencontrée ici consiste au fait que les véhicules de société sont recensés exclusivement au niveau des sièges sociaux des sociétés de leasing. Seuls les résultats de l'enquête socio-économique de 2001 fournissent actuellement une alternative à ce point de vue.

Les **modes de déplacement alternatifs** ont également été envisagés, à savoir le "car sharing", le vélo et les transports en commun. Dans ce cadre, Cambio-Taxistop, l'AED / BUV et la STIB / MIVB ont respectivement été contactés.

Concernant l'estimation de la pression faite sur un quartier, et de son accessibilité, un état des lieux du niveau de **congestion** des voiries et des zones de stationnement de la Région, par exemple, peut être réalisé. Ces informations sont disponibles auprès de l'AED / BUV, via enquête (pour le stationnement, en 2003 pour la 1^{ère} couronne et 2006 pour la seconde) ou via modélisation (et enquête) réalisée par Stratec (concernant les voiries).

D'une manière générale, il semble que la source la plus complète corresponde aux résultats du modèle mis en place par Stratec dans le cadre du **Plan Régional des Déplacements (plan IRIS)**, à la

demande de l'AED / BUV. Celui-ci permet en effet notamment de calculer et de représenter les caractéristiques des déplacements au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, à la pointe du matin ou du soir (cette dernière étant moins précisément étudiée). Les transports privés (voitures de sociétés comprises) et publics y sont envisagés. En outre, la matrice développée pour la pointe du matin a été complétée par des informations résultant d'enquêtes telles que les enquêtes MOBEL (le biais de richesse ayant été corrigé), force de travail et stationnement (AED / BUV). Elle intègre ainsi les motifs des déplacements.

Ces données présentent cependant le désavantage d'être (actuellement) calées pour l'année 2001 et de se baser sur les horaires théoriques de la STIB / MIVB (de 2001).

Des données concernant les horaires réels actuels des transports en commun sont disponibles auprès de la STIB / MIVB, qui ne possède cependant actuellement pas d'outil pour les traiter.

CADRE DE VIE + LOGEMENT + SOCIO-CULTUREL + ECONOMIE

Organisme Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (AATL) – Direction Etudes et Planification

Base de données SitEx

Descriptif	« Situation Existante » de fait, déterminée lors de l'élaboration du PRAS. Une subdivision entre les occupations du rez-de-chaussée et celles des étages a été réalisée. Ce relevé de plus de 220.000 bâtiments reprend également des caractéristiques physiques telles que le nombre d'étages, l'état du bâtiment, etc.
Type de données	<p>Les bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none"> • La localisation d'un bâtiment peut être déterminée par deux éléments : son adresse (rue et numéro de police); le numéro des parcelles cadastrales liées au bâtiment. • Nombre de niveaux (NbLvl) : hors-sol et sous la corniche. Le rez-de-chaussée est compté comme niveau à part entière. Les niveaux partiellement enfouis en sous-sol sont comptés comme demi-niveau (0.5) s'ils dépassent d'au moins 1 mètre le niveau du sol. Les étages en recul et les mansardes ne sont pas pris en compte. Les mezzanines (étage de faible hauteur compris entre le rez-de-chaussée et le premier étage) sont comptées comme niveau à part entière. Les immeubles de superficie importante (c'est le cas de nombreux entrepôts) qui n'ont pas pu être contrôlés ont été relevés comme ayant un niveau. • Etat (StateGround et StateFloor) : bon, dégradé ou en ruine. Seul l'état des façades visibles depuis la rue est pris en compte. Une distinction est faite entre le rez-de-chaussée et les étages. En pratique, l'enquêteur a observé l'état des châssis, de la façade et de la corniche; si au moins deux de ces éléments sont en bon état, la construction est considérée comme en bon état. Dans le cas contraire, si au moins deux de ces éléments sont dégradés, le bâtiment est considéré comme dégradé. • Typologie (Typo) : Celle-ci est indépendante de l'occupation de l'immeuble. Un hôtel de maître occupé pour moitié par des bureaux et pour moitié par des logements reste de typologie habitat (à moins qu'il ait subi des transformations importantes). Un immeuble présentant une typologie différente au rez-de-chaussée et aux étages, indépendamment de son occupation doit être considéré comme mixte. Les différentes typologies sont : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bâtiment d'habitation (Ha) : maison ouvrière, maison normale, maison bourgeoise, maison ou hôtel de maître, etc.; ○ Immeuble à appartements (Ap) : immeuble destiné à contenir des appartements. Les immeubles de rapport sont également considérés comme immeubles à appartements; ○ Immeuble mixte (Mi) : immeuble conçu pour abriter, d'une part, du logement (fonction dominante) et, d'autre part, toute autre activité (fonction accessoire). Cette mixité est prise en compte dès qu'il y a un étage de structure/affectation différente (2 étages sont nécessaires si la construction comporte plus de 5 niveaux);

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Immeuble de bureaux classique (Bu) : immeuble conçu ou transformé pour abriter des bureaux; ○ Grand immeuble industriel (GI) comprend tous les bâtiments dont la typologie est celle de bâtiments industriels qu'ils soient ou non désaffectés ou reconvertis en d'autres activités (à l'exception du logement et de bureau) ou qu'ils abritent une activité industrielle (transformation de matière première); ○ Entrepôt (En) : un immeuble où l'on entrepose des marchandises; ○ Petit Atelier (PA) abrite une activité artisanale; ○ Autre (Au) reprend toutes les autres typologies : supermarché, hôtel, église, complexe cinématographique, grands magasins, etc. <ul style="list-style-type: none"> ● Immeuble vide (EmptyGround et EmptyFloor) : reprend les immeubles vides, qu'ils soient inoccupés temporairement (construction neuve – immeuble à vendre ou à louer, etc.), inoccupés depuis longtemps et présentant un état défraîchi ou même dégradé. Les immeubles abandonnés et les chancres urbains entrent dans cette catégorie. Il se peut que seul le rez-de-chaussée soit occupé par un commerce, et que les étages soient vides. Dès qu'il y a un signe témoignant d'une occupation aux étages, les étages ne seront pas considérés comme vides. Autrement dit, il faut que tous les étages soient vides pour que l'immeuble soit considéré comme étant vide aux étages. ● Box de garage / Annexe (Gar_Annex) Ont été repris sous cette rubrique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les ensembles de boxes garages des immeubles à appartements ou éventuellement d'autres immeubles, pour autant qu'ils ne dépassent pas 250 m² au centre-ville ou 500 m² en seconde couronne urbaine; ○ Les garages ou autres annexes (maximum 250 m²) qui sont directement liés au logement, physiquement séparés ou non de l'immeuble auquel ils se rapportent, et qui ont une fonction annexe (non professionnelle) : atelier abris de jardin, etc. ● Regroupement d'immeubles (Groups) Dans le cas des parcelles contenant plusieurs immeubles (un minimum de 5) occupés par une fonction bien spécifique autre que du logement, on a procédé à un regroupement sous une seule occupation principale, sans distinction de l'occupation spécifique de chaque bâtiment. Ce cas, appliqué aux écoles, a également été exploité pour des sites comme les universités ou les hôpitaux. Toutefois, il y a une exception : les immeubles d'habitation ayant une occupation autre que le logement sont exclus du regroupement (dans le but de repérer les mutations). ● Occupation : L'occupation est, d'une part, reprise d'une manière généralisée pour l'immeuble, et, d'autre part, de manière détaillée. On entend par occupation, l'occupation réelle d'un ou plusieurs niveaux d'un immeuble relevé au moment de l'enquête. Les occupations ont été classifiées en catégories correspondant à la fois aux nécessités réglementaires et à des catégories fonctionnelles. Les catégories principales (logement, hôtel, bureau, industrie, commerce,...) sont divisées en sous-catégories avec une arborescence de plus en plus fine qui permet une exploitation des données très ciblée <ul style="list-style-type: none"> ○ Occupation détaillée de l'immeuble : reprend toutes les occupations en indiquant s'il s'agit d'une occupation située au rez-de-chaussée et/ou aux étages (y compris les mezzanines ou les entresols). Il y a autant de descriptions qu'il y a d'occupations différentes dans le bâtiment. Pour chaque occupation, il est stipulé si elle est présente au rez-de-chaussée ou à l'étage. Un commentaire peut éventuellement être repris (ex. : nom de l'école dans une occupation enseignement).
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Occupation généralisée de l'immeuble (OccMGround, OccSGround, OccMFloor et OccSFloor) : une distinction est faite entre le rez-de-chaussée et l'ensemble des étages. Chaque occupation est reprise dans une liste de codes d'occupation reprenant les têtes de chapitres du classement hiérarchisé des occupations détaillées. Les occupations ont été scindées en 2 catégories : l'occupation principale et l'occupation secondaire. Elles s'apprécient en termes de surface d'occupation. La fonction principale étant celle qui occupe la plus grande superficie. • Surface bureaux : estimations exprimées en mètres carrés de surface brute (murs et communs compris). L'estimation peut être faite à partir: <ul style="list-style-type: none"> ○ Du nombre de niveaux (les caves-cuisines, les étages en retrait et les mansardes sont pris en compte) occupés par du bureau par rapport au nombre total de niveaux de l'immeuble; ○ Du nombre de sonnettes utilisées par des bureaux par rapport au nombre total de sonnettes de l'immeuble; ○ Des affiches apposées sur le bâtiment (mise en vente ou en location); ○ D'autres sources : de la banque de données de l'observatoire des bureaux classiques (BRAT) ou d'un entretien. <p>La superficie au sol d'un niveau a été calculée sur base du plan cadastral quel que soit le mode de relevé. Ces estimations ont été contrôlées avec les valeurs des surfaces dessinées pour chaque bâtiment.</p> <p>Les terrains</p> <ul style="list-style-type: none"> • La parcelle cadastrale, la situation, l'état, le revêtement, la présence de clôture et l'occupation des terrains, ainsi que les projets de construction, ont également été relevés lors de l'enquête initiale. • Cette partie a cependant été abandonnée depuis. <p>La banque de données est structurée en différentes tables afin de reprendre le plus sagement possible l'information que l'on désire qualifier.</p>
Echelle géo.	Information disponible au niveau du bâtiment. Ceci implique qu'il puisse exister plusieurs bâtiments par adresse ou plusieurs adresses pour un bâtiment.
Lien UrbIS	Une couche bâti AATL représentant les bâtiments a dû être ajoutée au fond de plan UrbIS 1. Chaque bâtiment ou sous-bâtiment est représenté par une surface. Le dessin des contours des bâtiments a été complété par les numéros de police. Seuls les bâtiments de taille supérieure à 50 m ² y sont repris.
Date	Base de données établie en 1997 (septembre 1996 – mars 1998). Mises à jour : <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour et corrections réalisées suite à l'enquête publique concernant le PRAS. • Bureaux : mise à jour par l'observatoire des bureaux, via l'intégration des permis d'urbanismes (vérifiés) complétée par un travail de terrain. Ces permis sont encodés 3 ans après leur délivrance (date d'expiration du permis) : les années 2001 et 2002 vont être prochainement

	<p>encodées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Noyaux commerciaux (en 2002 et 2005, via enquête de terrain)
Méthode de recensement	<p>Vaste enquête sur le terrain réalisée entre septembre 1996 et mars 1998. Ainsi, sur le terrain, munis du fond de plan, de la photographie aérienne et de l'extrait cadastral, les enquêteurs ont complété les fiches d'enquête et corrigé le cas échéant le fond graphique et les informations relatives aux adresses. Chaque bâtiment a fait l'objet d'une fiche spécifique reprenant ses caractéristiques (\pm 220.000 bâtiments).</p> <p>Un large travail préparatoire à l'enquête de terrain a été réalisé. Différentes banques de données (Fondation Roi Baudouin, Monuments et Sites, Permis d'urbanisme, InfoBel, Permis d'exploitation (IBGE), Hôtel (BRAT), Bureau classique (BRAT)) ont été analysées, et normalisées, afin de donner au futur enquêteur le maximum d'informations disponibles destinées à confirmer et orienter les constats sur le terrain.</p> <p>L'ensemble de ces informations a été - à l'aide d'un programme en Access - imprimé à la demande sur les fiches d'enquête pré-remplies reprenant outre ces informations, les adresses des bâtiments et le numéro des parcelles cadastrales,...</p> <p>Travail en collaboration avec le BRAT pour l'enquête de terrain et le bgi pour la partie informatique.</p>
Qualité	<p>Cette base de données permet d'avoir une bonne idée de la situation existante de fait. Il s'agit, à ce niveau-là, de la base de données la plus précise à l'heure actuelle. Cependant, l'enquête a été réalisée de visu, or tout n'est pas visible depuis la façade.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans une première phase d'encodage, celui-ci a été réalisé par les enquêteurs eux-mêmes, ce qui permettait une vérification et de compenser d'éventuelles imprécisions au niveau de la fiche complétée. Ceci n'a plus été le cas par la suite, l'encodage étant fait par d'autres personnes afin de gagner du temps. • A l'issue de l'élaboration de la SitEx, des cartes thématiques ont été proposées pour corrections aux communes. • Les bâtiments de surface inférieure à 50 m² ne sont pas repris dans la base de données. Ceci est le cas pour certaines annexes de logements par exemple. • Les surfaces fournies dans cette base de données correspondent à des surfaces estimées par les enquêteurs, à l'exception des bureaux ayant fait l'objet d'un permis d'urbanisme après 1997. • Au niveau des bureaux, il semble que certaines catégories aient servi de « fourre-tout » aux enquêteurs. • L'information étant fournie par bâtiment, un même commerce (par exemple) qui occupe plusieurs rez-de-chaussée voisins ou des annexes sera repris plusieurs fois dans la base de données. Il est par conséquent conseillé de travailler par

	<p>superficie plutôt que par nombre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'information concernant l'état des bâtiments n'est pas fiable (pas de mise à jour) • Cette base de données ne reprend pas d'information quant au nombre de logements compris dans les bâtiments.
Obligations légales	Selon l'arrêté du 3 mai 2001 (Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale adoptant le Plan régional d'affectation du sol, publié le 14 juin 2001), les soldes de bureaux doivent être continuellement à jour
Nomenclatures	
Format	
Actualisation	<ul style="list-style-type: none"> • La mise à jour complète de la SitEx via l'intégration de bases de données externes est actuellement à l'étude (CIRB). Il semble cependant que de ces bases de données ne sont pas assez détaillées, et que le lien entre les terminologies propres et les classifications de la SitEx ne soit pas évident. Le travail de mise à jour se fera donc probablement par thématique, aucune mise à jour n'étant actuellement prévue pour ce qui est des équipements et des industries. • Mise à jour des bureaux par l'observatoire des bureaux, via l'intégration des permis d'urbanismes (vérifiés) complétée par un travail de terrain. Ces permis sont encodés 3 ans après leur délivrance (date d'expiration du permis) : les années 2001 et 2002 vont être prochainement encodées. • Le marché concernant la mise à jour des commerces a récemment été attribué. • La mise en place d'un observatoire des permis du logement devrait permettre la mise à jour des logements. • Dans le cadre du RRU, une carte des espaces verts accessibles au public devrait être mise en place, qui reprendra comme base les espaces verts du PRAS.
Coût	
Etudes/publications	<p>* Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale – AATL, « P.R.A.S. classeur Plan Régional d'Affectation du Sol », http://195.244.170.21/PRASFAITFR/viewer.htm</p> <p>* Wayens B., « Structure et dynamique du commerce de détail bruxellois : une approche sous l'angle des facteurs de localisation différentielle », Thèse, Université Libre de Bruxelles, Avril 2006, 246 pages</p> <p>* « Banque de données de la situation existante de fait : documentation », 4 août 1998, 20 pages http://horta.ulb.ac.be/cours/sis/SeqTraitement/sitex/DocFr.htm</p>
Développements futurs	Le transfert de la base de données sur Urbis 2 (qui propose une couche « bâtiments ») est en cours

	d'étude.
Intégration monitoring	Cette base de données correspond à la base de données la plus précise à l'heure actuelle pour ce qui est de la situation existante de fait. Elle pourra servir de base lors de la mise en place de certains indicateurs pour les équipements (cadre de vie, culture), les espaces verts, le logement, les bureaux et industries.

Personne de contact

Jean-Michel Vanobberghen
Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (AATL)
Direction Etudes et Planification
Ministère de la Région de Bruxelles Capitale
CCN gare du Nord
Tel : 02 204 25 60
E-mail : jmvanobberghen@mrbc.irisnet.be

Marie Sintzoff
Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (AATL)
Direction Etudes et Planification
Ministère de la Région de Bruxelles Capitale
CCN gare du Nord
Tel : 02 204 28 92
E-mail : msintzoff@mrbc.irisnet.be

Fax : 02 204 15 24

LOGEMENT + IMMOBILIER + CADRE DE VIE + ECONOMIE

Organisme Service Public Fédéral Finances
Administration Centrale du Cadastre, de l'Enregistrement et des Domaines

Base de données Cadastre (PE et PRC)

Descriptif	Bases de données reprenant, notamment, la liste des propriétaires (PE) et la liste des parcelles cadastrales (PRC)
Type de données	<p>Pour ce qui est de la liste des propriétaires (PE), les données disponibles correspondent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • adresse (commune et adresse) • droit sur la parcelle (réalité juridique et réalité d'usage, exprimé en proportion) • lien vers la table des parcelles (numéro d'article dans la division cadastrale) : celui-ci est composé de 5 caractères correspondant à la division cadastrale, 4 à 5 caractères correspondant au propriétaire (tous les logements appartenant à un même propriétaire dans une même parcelle ont le même numéro, ce « propriétaire » pouvant correspondre à une copropriété). 4 caractères correspondant au numéro d'ordre (numéro du logement du propriétaire dans la division) sont repris dans une seconde colonne. <p>Au niveau des parcelles (PRC), les données disponibles correspondent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • numéro d'article et d'ordre (lien avec la table des propriétaires) • adresse de la parcelle • nature de la parcelle (objectif de la construction) • numéro de la parcelle (différent du numéro d'article, plusieurs logements pouvant occuper une même parcelle) • code construction (14 codes existent pour le moment : type de bâtiment, nombre de façades, nombre d'étages en plus du rez-de-chaussée, présence de combles habitables, année de fin de construction, année de rénovation, qualité de la construction, nombre de positions de parkings (emplacements couverts), chauffage central / air conditionné, nombre de salles de bain, nombre de logements distincts, nombre de pièces d'habitation, surface bâtie au sol, superficie utile). • Revenu cadastral • surface
Echelle géo.	A l'adresse
Lien UrbIS	
Date	Mise à jour continue. La diffusion de ces bases de

	données est cependant soumise à la Loi de la protection de la vie privée, et actuellement en discussion au sein de l'administration (et donc bloquée).
Méthode de recensement	
Qualité	<p>Les données sont entrées manuellement. Il n'existe pas de menu déroulant, ce qui fait que des erreurs de frappe sont possibles.</p> <p>La base de données concernant les propriétaires n'est pas directement exploitable. Ainsi, Bruxelles étant bilingue, toutes les informations concernant ce qui appartient au public apparaissent en double (numéro de registre FR et NL). D'autre part, les copropriétés sont également reprises plusieurs fois (une ligne par copropriétaire, avec le même numéro d'article ainsi qu'une ligne pour les parties communes).</p> <p>En outre, une personne possédant un bien dans sa totalité et un autre bien en copropriété se voit attribuer deux numéros d'article différents, même si ces deux biens se situent au sein d'une même parcelle cadastrale.</p> <p>Pour ce qui est de la base de données concernant les parcelles, de nombreuses distorsions existent entre les informations données et la réalité, concernant la nature de la parcelle et le code construction par exemple. Ceci peut être expliqué notamment par la volonté des propriétaires de ne pas voir leur revenu cadastral augmenté. Ainsi, le nombre de salles de bain suivant le cadastre diffère de ~20000 de celui obtenu lors de l'enquête socio-économique de 2001. Si les données concernant le nombre d'étage et l'année de fin de construction (pas de détail avant 1930) semblent correctes, ce n'est pas le cas pour l'année de rénovation.</p> <p>Pour ce qui est des commerces, l'examen de la banque de donnée montre cependant que, de manière agrégée, l'information est cohérente.</p>
Obligations légales	
Nomenclatures	
Format	Access
Actualisation	
Coût	
Etudes/publications	<p>La faisabilité du remplacement des données du recensement par celles du cadastre est envisagée au sein de :</p> <p>J. SURKYN & P. DEBOOSERE, 2005, "Databank Woningen - Een vergelijking tussen census en kadaster : Empirisch onderzoek naar de vergelijkbaarheid van administratieve data met de census", Rapport van de wetenschappelijke adviseurs over de uitbouw van een statistisch systeem ter vervanging van de Algemene Socioeconomische Enquête 2001, Studie in opdracht van</p>

	de Hoge Raad voor de Statistiek http://www.vub.ac.be/SOCO/demo/papersonline/woningen_census_kadaster.pdf
Développements futurs	<ul style="list-style-type: none"> • Le code construction va passer à 64 types. • OSIRIS : étude qui démarrera en septembre 2006, financée par AGORA (Politique Scientifique Fédérale). Elle aura notamment pour but l'étude des données du cadastre, la diffusion de métadonnées pour la recherche scientifique et la création d'un organisme qui centralise les demandes.
Intégration monitoring	Cette base de données est intéressante dans le cadre de différentes thématiques. La plus directe correspond au logement. Les informations concernant les équipements des bâtiments (par exemple) sont également intéressantes au niveau du cadre de vie. Des informations concernant les commerces et industries peuvent également en être déduites. Les distorsions qui existent entre la base de données et la réalité amènent cependant à envisager le cadastre comme source alternative dans ce cas.

Personne de contact

Julie Charles

Igéat (Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire)

Université Libre de Bruxelles

CP246

Boulevard du Triomphe

B-1050 Ixelles

Tel : 02 650 65 16

E-mail : jcharles@ulb.ac.be

CADRE DE VIE + SOCIO-CULTUREL

Organisme Communauté française, Secrétariat général - Service de la Recherche

Base de données Equipements

Descriptif	données relatives à la culture, au sport et à l'enseignement
Type de données	Listing de noms et d'adresses (rue, numéro de police, code postal, commune) des équipements de la communauté française : discobus, médiathèque, radiodiffusion, atelier, cinéma, éducation permanente, arts de la scène, cirque, danse, musique, théâtre, centre culturel, CEC, centres de jeunes, musées, bibliothèques, enseignement (promotion sociale, promotion sociale et culturelle, secondaire, fondamental, spécial, université, supérieur), adeps Sont également précisés : numéros de fax, de téléphone et adresse mail (et éventuellement les personnes responsables), site internet, catégorie / famille / opérateur / secteur / type / réseau quand cela s'applique
Echelle géo.	À l'adresse
Lien UrbIS	Les coordonnées XY des différentes localisations sont fournies dans la base de données
Date	À la date de production de la base de données les données datent de juin 2005 à septembre 2005 sauf pour les secteurs suivants où les données sont de 2006 : les secteurs de l'audiovisuel, l'éducation permanente, les centres culturels
Méthode de recensement	Inventaire réalisé par la Communauté française de Belgique
Qualité	Reprend l'ensemble des équipements relatifs à la culture, au sport et à l'enseignement de la communauté française (se résume aux centres ADEPS pour le sport)
Obligations légales	
Nomenclatures	
Format	Feuilles excel (une feuille par type d'équipement, au sein d'un même fichier)
Actualisation	
Coût	Disponible gratuitement – convention réalisée pour l'IGEAT pour la durée du contrat, à actualiser vis-à-vis de la Région par la suite
Etudes/publications	http://cartographie.cfwb.be/cfwb/
Développements futurs	
Intégration monitoring	Données disponibles à l'adresse. Leur intégration dans le cadre du monitoring est tout à fait possible

	(géolocalisation à l'aide du logiciel SPW), et intéressante pour ce qui est des infrastructures disponibles au sein des différents secteurs statistiques / quartiers.
--	---

Personne de contact

Dominique Simon
Secrétariat général - Service de la Recherche
Tél : 02/413.24.27 - Fax : 02/413.35.63
E-mail : dominique.simon@cfwb.be

ECONOMIE + SOCIO-CULTUREL

Organisme Infobel Belgium office

Base de données Bottin téléphonique

Descriptif	« Bottin téléphonique » sous forme de CD-Rom, « logiciel de traitement de données incluant une base de données de plus de 4.500.000 adresses et numéros de téléphone en Belgique » Permet d'effectuer des recherches, de consulter, d'exporter et d'imprimer les données.
Type de données	Concerne les particuliers et les entreprises. Adresses, numéros de téléphone, de fax et secteur d'activités (pour les entreprises). Les recherches peuvent se faire selon plusieurs critères : le nom, la localisation, le secteur d'activités, le numéro de téléphone, le fait d'être un particulier ou un professionnel. Champs : Nom Adresse : rue et numéro (Certains noms de rue sont en français et néerlandais) C#P# : Code postal Ville : localité (aussi parfois dans les deux langues) Téléphone (si fax, pas de téléphone, et inversement) Fax Mail : rare URL : rare Catégorie : secteur d'activités
Echelle géo.	A l'adresse
Lien UrbIS	Ces données étant fournies à l'adresse, elles peuvent être géolocalisées via l'application SPW Urbis
Date	Les cd rom Infobel existent depuis une dizaine d'années. Les données du cd rom de l'année datent de la fin de l'année précédente.
Méthode de recensement	La source principale de cette base de données est Belgacom, à la fois les pages d'or et les pages blanches. Les données disponibles par ce biais sont complétées avec le registre de commerce (actuellement la Banque Carrefour des Entreprises)
Qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Si les données relatives à l'adresse ou au numéro de téléphone sont sans doute relativement correctes, il n'en est probablement pas de même pour les secteurs d'activités. Les professionnels sont en effet chargés de se classer eux-mêmes dans tel ou tel secteur, et la catégorisation n'est pas toujours très claire. • Concernant les entreprises : il n'y a pas de numéro d'identification, type tva ou numéro d'entreprise. Il faut donc se fier aux dénominations utilisées ici, qui peuvent être des

	<p>noms commerciaux et non les noms véritables de l'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de l'exportation des données : <ul style="list-style-type: none"> ○ En ce qui concerne les secteurs d'activités, malgré le fait que plusieurs secteurs soient disponibles sur l'écran de recherche, lors de l'export, un seul secteur est sélectionné, et il s'agit du premier secteur d'activités. Malheureusement, les secteurs d'activités ne sont pas triés par ordre d'importance, et certaines entreprises peuvent se trouver classées dans des secteurs qui ne reflètent pas leur activité principale. ○ Lorsque l'on consulte le résultat de la recherche sur l'écran de recherche, certaines adresses apparaissent en grisé. Il s'agit, pour les particuliers, de personnes qui ne veulent pas recevoir de publicité, et pour les entreprises, de celles qui communiquent très rarement leur changement d'adresse au registre de commerce. Ils sont inclus dans la base de données uniquement à titre consultatif, et ne peuvent pas être imprimés, copiés ou exportés. <ul style="list-style-type: none"> ○ les noms trop longs (plus de 80 caractères) se retrouvent « amputés » • Au niveau sectoriel : problème de non compatibilité de la nomenclature Infobel avec la nomenclature NACE-BEL. Une grande partie des entreprises n'est de plus classée dans aucun secteur d'activités. • Si une adresse a plusieurs numéros de téléphone, elle apparaît plusieurs fois. Il s'agit donc de traiter les données de façon à éliminer tous les doublons d'adresses.
Obligations légales	Aucune, entreprise privée.
Nomenclatures	Les secteurs d'activités ne sont pas les secteurs NACE-BEL, mais sont propres à Infobel (on trouve 27 secteurs d'activités principaux, répartis en 1850 sous-secteurs)
Format	Cd rom, export possible des données.
Actualisation	Tous les ans
Coût	99 euros tvac
Etudes/publications	* www.infobel.com
Développements futurs	
Intégration monitoring	Les problèmes pour l'utilisation de cette base de données sont de plusieurs ordres (voir « qualité »). Pour ce qui est de la thématique "Economie", d'autres bases de données telles que la Banque Carrefour des Entreprises lui seront préférées.

Personne de contact

Sandra Sidis
Infobel Belgium office
E-mail : sandra@infobel.com

DEMOGRAPHIE

Organisme Institut National de Statistique

Base de données Registre national

Descriptif	Données démographiques couvrant l'ensemble du territoire bruxellois
Type de données	Données quantitatives Les données reprises dans le Registre national sont : <ul style="list-style-type: none"> - La date de naissance - Le lieu de naissance - La nationalité - L'état-civil - Le type de ménage - La position dans le ménage - La date et le lieu de décès - La commune de résidence (et le secteur statistique) - Profession - Le type de mouvement effectué (naissance, décès, changements de résidence,...).
Echelle géo.	Secteurs statistiques
Lien UrbIS	Le code du secteur statistique permettra de lier la table avec les shapefiles Urbis
Date	1991-2004 (RN) Théoriquement, ces données sont actualisées annuellement mais il peut y avoir un décalage (variable) entre leur mise à jour et leur mise à disponibilité.
Méthode de recensement	Chaque commune dispose d'un Registre de population où sont inscrites toutes les personnes domiciliées dans la commune. Chaque commune transmet ses informations au Registre national qui est mis à jour régulièrement. Les Registres reposent sur le principe d'une déclaration spontanée de l'individu à l'arrivée dans sa commune de résidence. Cela implique qu'il peut exister un délai entre l'arrivée dans la commune et la déclaration. De plus, il y a un risque d'inexactitude dans la déclaration de certaines informations. Les Registres permettent de couvrir l'ensemble de la population. Ils constituent une base de données exhaustive. Les données de chaque commune sont centralisées au sein du Registre national. De ce fait, chaque changement d'adresse déclaré dans la commune

	d'arrivée est imputé à la commune de départ ce qui permet d'éviter les doubles comptages.
Qualité	<p>Caractéristiques des données</p> <p>Les données issues du RN sont de bonne qualité. Elles fournissent annuellement une « photo » décrivant la situation de la population au premier janvier de chaque année depuis 1991. Elles fournissent également les mouvements (naissances, décès, migrations) survenus au cours d'une année.</p> <p>Ainsi, cette source permet de suivre l'évolution de la population de chaque commune et de chaque quartier avec une grande précision. Cette source assez exceptionnelle présente néanmoins quelques limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle porte sur la population de droit exclusivement. • Elle repose sur le principe de l'auto-déclaration spontanée ; • Les données sont disponibles à l'échelle des secteurs statistiques mais la dernière définition de ceux-ci remonte au dernier recensement (2001). <p>Problèmes et limites</p> <p>Le premier problème est de loin le plus important. Le Registre national est par définition exhaustif ce qui garantit la signification statistique des résultats calculés à l'échelle communale ou à celle des quartiers (pour autant que ceux-ci comptent un effectif de population suffisant).</p> <p>Toutefois, cette exhaustivité ne porte que sur la population de droit à savoir tous les individus domiciliés dans une commune au premier janvier d'une année. De facto, sont exclus de cette population certains groupes d'individus qui n'ont pas déclaré leur domiciliation soit parce qu'ils ne le devaient pas, soit parce qu'ils ne le voulaient ou ne le pouvaient pas.</p> <p>La première catégorie reprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants en « kot » ou en appartement qui demeurent le plus souvent domiciliés chez leurs parents. Dans les quartiers universitaires, cela aura un impact non négligeable mais difficile sinon impossible à mesurer. • Les militaires, les diplomates étrangers présents officiellement en Belgique ainsi que les fonctionnaires et agents étrangers des institutions des communautés européennes. Ils ne sont pas

	<p>tenus de se domicilier dans la commune à l'inverse de leur famille éventuelle. Cela peut biaiser certains résultats en gonflant notamment le nombre de familles monoparentales.</p> <p>La deuxième catégorie reprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les personnes en séjour illégal dont le nombre est impossible à déterminer.• Les sans-domicile-fixe difficilement dénombrable si ce n'est pour les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion. <p>A ces problèmes, il faut ajouter, ce qui peut sembler un détail, le délai éventuel entre l'événement (décès, naissance, migration), sa déclaration et sa notification au Registre de population.</p> <p>Le principe de l'auto-déclaration implique un risque d'erreur et d'imprécision. L'informatisation du système a permis de réduire certains facteurs de risque. Les données telles que l'âge, le lieu de naissance, l'état-civil sont automatiquement transmises à la nouvelle commune de résidence par le Registre national. Le risque d'erreur est plus important pour la profession : celle-ci est saisie chaque fois lors d'un changement de domiciliation. Le problème est qu'entre deux déménagements l'information vieillit et surtout, chacun déclare sans qu'il n'y ait la moindre possibilité de contrôle.</p> <p>Le problème est identique pour la composition du ménage. Chacun vient déclarer son domicile et on peut se retrouver avec un groupe d'isolés vivant à la même adresse. Ils sont repris comme isolés alors qu'ils peuvent former un ménage. De même, pour des intérêts divers, un couple non marié peut vouloir se déclarer comme deux isolés (mais à la même adresse). Ce problème de faux isolés peut prendre une certaine ampleur et biaiser certains résultats.</p> <p>Par ailleurs, travaillant au niveau des quartiers, sur la base des secteurs statistiques tels qu'ils ont été définis à l'issue du dernier recensement (soit en 2001), on est confronté au problème des nouveaux quartiers, des nouvelles voiries (notamment lorsqu'un site industriel se reconvertit en zone d'habitat). Un nombre variable d'habitants sont affectés aux secteurs « 9999 » et « 9998 », soit des secteurs inexistantes.</p>
--	---

Commune	Effectifs dans les secteurs 'indéfinis'		Effectif Total
	Nbre absolu	%	
Anderlecht	88	0,09%	92.755
Bruxelles	69	0,05%	141.312
Ixelles	5	0,01%	76.092
Etterbeek	128	0,31%	41.342
Evere	3	0,01%	32.718
Ganshoren	94	0,46%	20.492
Jette	131	0,31%	41.938
Koekelberg	82	0,47%	17.317
Auderghem	139	0,48%	29.088
Schaerbeek	194	0,18%	110.253
Berchem-Sainte-Agathe	225	1,15%	19.641
Saint-Gilles	100	0,23%	43.897
Molenbeek-Saint-Jean	6	0,01%	78.087
Saint-Josse-ten-Noode	15	0,07%	23.047
Woluwe-Saint-Lambert	221	0,47%	47.332
Woluwe-Saint-Pierre	152	0,40%	37.742
Uccle	15	0,02%	75.122
Forest	111	0,23%	47.426
Watermael-Boitsfort	10	0,04%	24.298
Ensemble	1788	0,18%	999.899

Pour l'ensemble de la Région bruxelloise, cela représente : 1.788 individus. Ce qui est très faible. La répartition entre les communes montre à défaut d'une certaine uniformité, le peu d'impact de ce phénomène dans chaque commune. Il en ira de même pour les quartiers qui seront définis, dans la mesure où la taille moyenne d'un quartier sera de 10.000 habitants.

Obligations légales	Loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques. Loi du 19 juillet 1991 relative au Registre de population.
Nomenclatures	
Format	Fichiers textes ou fichiers Excel
Actualisation	Annuelle pour le Registre national
Coût	
Etudes/publications	* Poulain M. (2005), <i>Du registre de population au Registre national</i> , in Chaire Quetelet 2005, Louvain-la-Neuve (à paraître) * Poulain M. (2003), <i>Le registre centralisé de population comme source de statistiques démographiques en Europe</i> , in Chaire Quetelet 2003, Louvain-la-Neuve (à paraître)
Développements	Le Registre national devrait continuer en son état actuel

futurs	Le recensement tel que nous le connaissons devrait être remplacé par un recensement sur la base de fichiers administratifs
Intégration monitoring	Le Registre national correspond à une base de données exhaustive permettant de saisir l'ensemble de la population de droit (celle qui réside officiellement dans le quartier). Sa mise à jour régulière permet de suivre de façon dynamique la population d'une commune ou d'un quartier. Elle est de ce fait, malgré ses limites, la source incontournable lorsque l'on souhaite aborder les questions démographiques de façon dynamique à une échelle géographique fine.

Personne de contact

ECONOMIE

Organisme Banque Carrefour de la Sécurité Sociale

Base de données Datawarehouse marché du travail

Descriptif	Base de données reprenant les informations relatives au marché du travail
Type de données	<p>Le datawarehouse « marché du travail et protection sociale » vise à l'agrégation de données relatives au marché du travail provenant de différentes institutions de sécurité sociale.</p> <p>De l'ensemble des données compilées, la BCSS tire une variable « dérivée » : la position socio-économique (ou nomenclature, qui correspond à la position qu'occupe une personne sur le marché du travail). Ce code est déterminé pour chaque dernier jour du trimestre, à partir du 2^e trimestre 1998. Il est basé sur les variables des diverses institutions qui reflètent la situation de la personne au dernier jour du trimestre.</p> <p>Deux types d'applications sont disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• les applications de base : il s'agit d'applications pour lesquelles plusieurs statistiques fixes sont calculées en fonction d'une certaine fréquence (par trimestre, par semestre, par an, ...). Les institutions de sécurité sociale dont les données sont nécessaires pour l'établissement de ces statistiques doivent donner leur autorisation générale avant le premier calcul ; l'avis général du Comité sectoriel de la sécurité sociale est aussi demandé au préalable. <p>Ces applications sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1/ position socio-économique2/ secteur d'activité et régime de travail des actifs occupés3/ personnes exerçant plus d'un emploi4/ travailleurs pour lesquels une intervention à charge de l'ONEm est prévue5/ position qu'occupe la population du datawarehouse sur le marché du travail en fonction de la nationalité6/ travailleurs à temps partiel7/ les postes de travail en Belgique et leur répartition8/ mobilité entre l'ensemble des positions socio-économiques9/ mobilité des travailleurs salariés (mobilité dans l'emploi)10/ mobilité des demandeurs d'emploi

	<p>11/ marché du travail en fonction de la situation familiale de l'individu</p> <ul style="list-style-type: none"> • les applications ad hoc : il s'agit d'applications spécifiques à la demande des centres de recherche.
Echelle géo.	<p>La résolution la plus fine disponible correspond aux secteurs statistiques. Afin de préserver le caractère anonyme des données, les données disponibles à ce niveau dans les applications de base sont cependant relativement limitées (applications de base 1 et 2 uniquement).</p> <p>Une demande d' « application ad hoc » devra par conséquent être faite.</p>
Lien UrbIS	<p>Le code du secteur statistique permettra de lier la table avec les shapefiles Urbis</p>
Date	<p>Dernière date disponible : 2002</p> <p>Les statistiques concernant l'année 2003 devraient être disponibles dès cet automne. Celles-ci sont plus complètes que celles des années précédentes, la nomenclature et les institutions fournissant des données ayant été élargies à partir de cette année.</p>
Méthode de recensement	<p>Le datawarehouse « marché du travail et protection sociale » porte sur la coopération entre la BCSS et :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'Institut national d'assurance maladie et invalidité (INAMI), • l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), • l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFST), • l'Office national de l'emploi (ONEm), • l'Office national de sécurité sociale (ONSS), • l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL). <p>Depuis 2003, cette coopération s'est étendue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'Administration des pensions (ADP), • le Collège intermutualiste national (CIN), • le Fonds des accidents du travail (FAT), • le Fonds des maladies professionnelles (FMP), • CIMIRe, • l'Office national des pensions (ONP), • le SPP Intégration sociale, • le VDAB/ORBEM/FOREM. <p>Cet élargissement des sources est à l'origine d'une rupture statistique entre les chiffres relatifs à 2002 et ceux relatifs à 2003.</p> <p>Les données sont complétées par des données provenant du Registre national et du registre BCSS (registre bis), concernant le sexe, la date de naissance, la nationalité, ainsi que des informations sur les personnes qui au 1^{er} janvier habitaient à la même adresse que les personnes qui figurent dans les fichiers</p>

	<p>trimestriels des institutions de sécurité sociale. Ceci permet de définir les ménages.</p> <p>La technique du datawarehousing consiste à télécharger des données provenant d'une banque de données opérationnelle sur un ordinateur spécifique équipé des logiciels statistiques nécessaires, qui est en mesure de traiter les données de façon souple et de les transformer en des informations statistiques utilisables, compte tenu des besoins des utilisateurs. L'agrégation est effectuée sur base du numéro d'identification de la sécurité sociale (NISS) codé.</p>
Qualité	<p>La partie du datawarehouse portant sur la période de 1997 – 2002 ne couvre pas l'ensemble de la population habitant en Belgique. Ainsi, près de 15 % des habitants de la Belgique ne sont pas repris dans le datawarehouse.</p> <p>En théorie, ne figurent pas dans le datawarehouse pour la période 1997-2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parmi les actifs occupés, les travailleurs salariés qui sont occupés auprès d'un employeur qui n'est pas redevable de cotisations à l'ONSS ou à l'ONSSAPL ne sont pas enregistrés. Il s'agit notamment des marins de la marine marchande belge (qui sont déclarés à la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins), des personnes déclarées à l'Office de sécurité sociale d'outre-mer (c'est-à-dire les personnes qui exercent leur activité professionnelle dans un pays qui ne fait pas partie de l'Espace économique européen et qui ont recours à l'assurance sociale non obligatoire), les travailleurs frontaliers qui travaillent à l'étranger, le personnel domestique qui n'est pas déclaré à l'ONSS, les fonctionnaires et diplomates internationaux et les 'coopérants'. • Par rapport à la population totale des demandeurs d'emploi, les personnes qui ne bénéficient pas directement ou indirectement d'une allocation à charge de l'ONEm tombent en dehors du champ d'application du datawarehouse. Les demandeurs d'emploi non actifs (DE-NA) qui sont librement inscrits auprès des services de placement régionaux (ORBEM , FOREM et VDAB) et les jeunes ayant quitté l'école qui ne bénéficient pas (encore) d'une allocation d'attente ne sont donc pas intégrés dans le datawarehouse. • Parmi les inactifs, les personnes suivantes ne sont pas enregistrées dans le datawarehouse : les pensionnés, les personnes au foyer, les personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration, les personnes handicapées qui perçoivent une allocation à charge du SPF Sécurité sociale, les personnes en incapacité de travail suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle, ..., sauf si au 1er janvier de l'année, elles faisaient partie du ménage d'une personne qui est, quant à elle, connue auprès des 6 institutions de sécurité sociale concernées. Leur statut socio-économique est cependant inconnu. <p>A partir de 2003, Grâce à l'ajout des nouvelles sources de données, le datawarehouse devrait couvrir plus de 95 % de la population belge.</p>
Obligations légales	<p>La Banque Carrefour de la Sécurité Sociale a été instituée par la loi du 15 janvier 1990.</p>
Nomenclatures	<p>La nomenclature des positions socio-économiques est une structure hiérarchique qui peut être subdivisée en 5 positions (digits). Il existe quatre catégories principales : les actifs occupés, les demandeurs d'emploi, les inactifs et les personnes dont la situation n'est pas connue. Le code nomenclature des actifs occupés commence toujours par 1, celui des demandeurs d'emploi par 2, celui des inactifs par 3 et celui des personnes dont la situation n'est pas connue par 4. Chaque catégorie peut donc encore être subdivisée.</p> <p>Tout individu se voit attribuer un seul code nomenclature; des codes spécifiques sont prévus pour les personnes qui sont connues auprès de plusieurs institutions de sécurité sociale. Certains codes nomenclature de personnes avec plus d'une activité professionnelle sont basés sur l'emploi principal.</p> <p>La description complète de ce code se trouve en annexe.</p>

	<p>A partir des données de 2003, la variable dérivée « position socio-économique » sera revue. Elle sera, d'une part, étendue par la prise en compte de personnes provenant de nouvelles sources de données et elle sera, d'autre part, simplifiée en la réduisant à 3 positions. L'avantage de cette simplification sera que la variable « position socio-économique » sera moins dépendante de modifications de la réglementation et de la législation de sécurité sociale. Cette perte d'information sera compensée par la définition d'autres variables dérivées supplémentaires.</p> <p>La liste complète des variables utilisées et leur codification se trouvent le site internet de la BCSS (voir Etudes et publications)</p>
Format	Applications de base : document texte
Actualisation	Statistiques calculées suivant une périodicité trimestrielle, et diffusées suivant une périodicité annuelle
Coût	<p>Le CD-Rom contenant les applications de base est vendu au prix de 50 €.</p> <p>Application ad hoc : prix ? (délai de 2 à 3 mois pour obtenir les données, différents comités devant donner leur avis).</p>
Etudes/publications	<p>* Site internet : www.ksz.fgov.be/fr/index.asp</p> <p>* « Datawarehouse du marché du travail : manuel de l'utilisateur », version du 06/02/2006, 81 pages http://www.ksz.fgov.be/documentation/fr/statistiques/Manuel_utilisateur.pdf</p> <p>* « Liste des variables du datawarehouse Marché du travail », 79 pages http://www.ksz.fgov.be/documentation/fr/statistiques/Liste_variables.pdf</p> <p>* « Manuel de codification », 98 pages http://www.ksz.fgov.be/documentation/fr/statistiques/Manuel_codification.pdf</p>
Développements futurs	<p>Les données ne sont actuellement disponibles qu'au lieu de résidence. Les informations concernant le lieu de travail se limitent en effet au siège social des entreprises.</p> <p>L'intégration des données de la Banque Carrefour des Entreprises permettra de combler cette lacune. Cela devrait être disponible pour les statistiques concernant l'année 2005 (disponibles en 2007 – 2008)</p>
Intégration monitoring	<p>Les données fournies par la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (Datawarehouse Marché du Travail) sont particulièrement intéressantes dans le cadre du monitoring, dans le sens où elle intègre et compile les données issues de différents organismes, et en dérive une variable « position socio-économique ».</p> <p>Elle présente cependant le désavantage de nécessiter 3 ans pour réaliser cette compilation, avant diffuser les</p>

Personne de contact

Chris Brijs
Banque Carrefour pour la Sécurité Sociale
Section "Innovation et soutien à la décision"
Chaussée Saint-Pierre 375
1040 BRUXELLES
Tel : 02 741 83 67
E-mail : chris.brijs@ksz-bcss.fgov.be

ECONOMIE

Organisme Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Base de données Banque Carrefour des Entreprises (BCE)

Descriptif	<p>La banque carrefour des entreprises (BCE) est un « Registre électronique chargé de l'enregistrement, de la sauvegarde, de la gestion et de la mise à disposition d'informations portant sur l'identification des entreprises ».</p> <p>Elle attribue à chaque entreprise et à chaque commerçant un numéro d'identification unique (qui remplace les autres identifiants, de la TVA, de l'ONSS, ...).</p> <p>Elle contient donc le numéro de chaque entreprise ainsi que des données d'identification de base correspondantes (nom, adresse, raison sociale,...). Elle correspond à une modernisation du Registre de Commerce.</p>
Type de données	<p>Registre reprenant toutes les données d'identification concernant les entreprises et leurs unités d'établissement. Elle concerne actuellement environ 1300000 entreprises et 1000000 unités d'établissement.</p> <p>La Banque-carrefour des Entreprises enregistre les données relatives aux personnes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les personnes morales de droit belge; 2) les personnes morales de droit étranger ou international disposant d'un siège en Belgique ou devant se faire enregistrer en exécution d'une obligation établie par la loi belge; 3) chaque personne physique, morale ou association qui <ul style="list-style-type: none"> • agit en qualité d'entreprise commerciale ou artisanale ou • est soumise à la sécurité sociale en tant qu'employeur ou • est soumise à la TVA ou • exerce en qualité d'indépendant une profession intellectuelle, libre ou de prestataire de services 4) de même les unités d'établissement des personnes du point 1°, 2° et 3°, pour autant que l'enregistrement de ces unités d'établissement soit nécessaire à l'exécution de la loi belge. <p>Les personnes exerçant, en qualité d'indépendant, une profession libérale (avocats, médecins, ...), intellectuelle (comptables,...) libre ou de prestataire de services (professions paramédicales telles les logopèdes, ...) n'ont pas encore été intégrées dans la BCE pour des raisons techniques, sauf en cas d'assujettissement à la TVA ou si elles sont enregistrées comme employeur auprès de l'ONSS.</p> <p>Données reprises dans la BCE, relatives à l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dénominations • Nom social (pour les personnes physiques : nom et prénom) • Nom commercial (facultatif) • Abréviation (facultatif) • Adresse <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les personnes physiques, il s'agit de l'adresse du domicile (résidence principale), telle que mentionnée dans le Registre national des Personnes physiques.

	<ul style="list-style-type: none"> o Pour les autres entreprises, il s'agit de l'adresse du siège social. • Forme juridique (S.P.R.L., S.A., société étrangère, ...) • Statut juridique (statut normal, ouverture ou clôture d'une faillite, fusion, ...) • Activités (un ou plusieurs codes NACE de l'entreprise. En raison du manque d'uniformité actuel de l'usage des codes NACE, chaque administration peut mentionner le(s) code(s) qu'elle utilise) • Qualités (les autorisations, inscriptions, etc. dont s'occupent les diverses administrations) • Données financières (date de début et de fin d'exercice, mois de l'assemblée générale) • Numéros de comptes bancaires • Liens avec les unités d'établissement et les autres entreprises <ul style="list-style-type: none"> o Lien entre l'entreprise et son (ses) unité(s) d'établissement o Lien entre les entreprises en cas de fusion, d'acquisition ou de scission • Liens vers les publications au Moniteur belge • Liens vers les données du bilan <p>Données reprises dans la BCE relatives à l'unité d'établissement (« tout lieu identifiable géographiquement par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom commercial (facultatif) • Adresse • Activités professionnelles dans l'unité d'établissement • Activités • Qualités • Liens avec l'entreprise
Echelle géo.	Données disponibles à l'adresse
Lien UrbIS	Les données étant disponibles à l'adresse, elles pourront être géolocalisées via l'application SPW Urbis
Date	Existe depuis juillet 2003
Méthode de recensement	<p>Les données de la banque carrefour des entreprises proviennent de diverses administrations (qui y introduisent leurs données), ainsi que des entreprises (par le biais des guichets d'entreprises).</p> <p>La BCE reprend des données issues du registre national des personnes morales, de la TVA, de l'ONSS, du greffe du tribunal de commerce. Le registre de commerce a été intégré à la BCE.</p>
Qualité	<p>Théoriquement, cette base de données couvre l'ensemble des entreprises. En principe, le fait de ne plus avoir qu'une procédure d'identification devrait permettre d'avoir moins de risques d'erreurs.</p> <p>Il semble toutefois que de nombreuses erreurs et lacunes soient présentes dans cette base de données. Ceci est essentiellement dû au fait qu'une grande partie de la fiabilité et de la mise à jour des données repose sur l'initiative de l'entrepreneur lui-même. Celui-ci ne communique pas toujours en temps et en heure les changements relatifs à son entreprise, et doit payer pour acter une cessation d'activité, ce qui n'est pas toujours fait.</p>
Obligations légales	<ul style="list-style-type: none"> • Créée suite à la loi du 16 janvier 2003 (Loi portant

	<p>création d'une Banque -Carrefour des Entreprises, modernisation du registre de commerce, création de guichets entreprises agréés et portant diverses dispositions, publiée le 5 février 2003)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligation d'actualisation dès qu'intervient un changement. La BCE est tenue à jour par les organismes compétents qui y introduisent les données. • Les changements liés à la situation juridique de la société (greffe du tribunal de commerce), doivent être publiés au moniteur belge • Changements liés aux unités d'établissement : communication aux guichets d'entreprises, dans le mois qui suit le changement.
Nomenclatures	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle clef d'identification des entreprises : au lieu des multiples numéros attribués auparavant aux entreprises, on retrouve actuellement un seul identifiant, qui est le numéro d'entreprise. <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les entreprises existantes à la date de création de la BCE, leur identifiant TVA a été converti (le numéro d'entreprise étant dans ce cas le numéro de TVA précédé de « 0 »), les nouvelles entreprises se voient décerner un numéro d'entreprise commençant par « 0 ». Ce numéro n'est pas transmissible. ○ Les unités d'établissement ont également un numéro, de même structure que le numéro d'entreprise, mais qui commence par un chiffre de 2 à 8. Cet identifiant peut quant à lui se transmettre d'une entreprise à l'autre lors d'une fusion ou d'une acquisition. • Le classement des entreprises se fait selon la nomenclature NACE-BEL. Notons toutefois que les instances classent les entreprises selon leurs propres critères, les classements NACE-BEL peuvent donc être différents pour l'ONSS, la TVA, l'impôt des sociétés, les activités commerciales. <p>La Banque-carrefour des Entreprises fonctionne avec des codes visant à déterminer les différentes sortes de données. Les codes sont définis et ce, dans plusieurs langues. Les définitions nationales sont fournies dans les trois langues.</p> <p>Les principaux codes utilisés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tableaux des codes <ul style="list-style-type: none"> ○ Formes juridiques ○ Statuts juridiques ○ Fonctions ○ Agréments ○ Codes des activités (NACE-BEL)

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Codes généraux (code de la langue, type d'adresse, lien entreprise-entreprise,...) • Tableaux géographiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Codes des pays (source: Registre national) ○ Codes postaux (source: Registre national) ○ Codes INS des communes (source: Institut national de Statistique) • Codes des rues (source : Registre national)
Format	<p>L'accès aux données de la BCE peut se faire de plusieurs manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ par le biais d'un accès à internet (public search). Cet accès totalement gratuit permet d'avoir accès aux données principales de la BCE, mais uniquement par entreprise. Aucune exportation ni recherche sur base d'un critère autre que le nom ou le numéro d'entreprise n'est possible. De plus, seules les entreprises actives sont reprises dans le public search. ○ Il est possible, pour les administrations, d'avoir accès à la BCE. Une exportation des données peut ainsi être faite sur demande (.prn). Dans ce cas, les entreprises qui ne sont plus en activité sont également disponibles. Un lien vers les publications du Moniteur belge est intégré dans cet accès.
Actualisation	<p>Cette base de données est tenue à jour par les organismes compétents qui y introduisent les données (services publics Finances (TVA), Affaires sociales (ONSS), Justice (greffe du tribunal de commerce) et les guichets d'entreprise.</p> <p>Les guichets d'entreprises se chargent de l'inscription, de la modification et radiation des entreprises, pour autant que l'information leur soit transmise par les entrepreneurs.</p> <p>Enfin, les entreprises elles-mêmes peuvent avoir directement accès aux données qui les concernent et faire une demande d'adaptation des données via internet.</p>
Coût	Gratuit pour les administrations et pour le public search
Etudes/publications	<ul style="list-style-type: none"> * http://mineco.fgov.be/entreprises/crossroads_bank/home_fr.htm * http://mineco.fgov.be/bce.htm
Développements futurs	<p>Les personnes exerçant, en qualité d'indépendant, une profession libérale (avocats, médecins, ...), intellectuelle (comptables,...) libre ou de prestataire de services (professions paramédicales telles les logopèdes, ...) n'ont pas encore été intégrées dans la BCE pour des raisons techniques, sauf en cas d'assujettissement à la TVA ou si elles sont enregistrées comme employeur auprès de l'ONSS.</p> <p>Ces professions seront ultérieurement introduites dans la banque de données.</p>

Intégration monitoring	La BCE est incontestablement très intéressante, il s'agit en effet actuellement de la seule base de données (gratuite pour l'administration) relative aux unités d'établissement des entreprises. Elle est une référence en la matière, même si les renseignements doivent être vérifiés. Les données relatives aux établissements sont notamment à manier avec précaution et à vérifier par le biais d'autres sources.
------------------------	--

Personne de contact

Banque Carrefour des Entreprises
Rue de Louvain, 44
1000 Bruxelles
Tel : 02 548 64 00
E-mail : Helpdesk.BCE@mineco.fgov.be

Pour les demandes : Madame Colin (02 548 66 32)

Contact pour la Région bruxelloise :
Bjorn STEVENS
Tel : 02 800 34 50
E-mail : bstevens@mrbc.irisnet.be

ECONOMIE

Organisme Coface-Euro DB

Base de données Entreprises et établissements.

Descriptif	Coface-Euro DB est une société privée, spécialisée dans l'information légale et financière. Durant une période de 15 ans (de 1988 à 2003), Euro DB a été l'organe privé de gestion du Registre Central du Commerce. Actuellement (depuis 2003 et la création de la Banque Carrefour des Entreprises), les données du RC sont intégrées dans la BCE. Toutefois, la commercialisation des données de la BCE est toujours opérée par Coface-Euro DB.
Type de données	<p>Le dossier du Registre de Commerce contient les données communiquées lors des déclarations auprès des différents registres jusqu'au 30 juin 2003. Depuis le 1^{er} Juillet 2003,.</p> <p>Les données disponibles chez Euro DB sont de deux types: légales et financières ; et marketing.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données publiées au Moniteur belge, permettent un historique des entreprises. Images d'actes publiés au Moniteur belge (pour les sociétés et les ASBL). • Données du registre de commerce : <ul style="list-style-type: none"> ○ jusqu'au 30 juin 2003, données communiquées lors des déclarations auprès des différents registres, ○ depuis le 1^{er} juillet 2003, les informations des guichets d'Entreprise, livrées à la Banque Carrefour (BCE) viennent compléter leurs données. ○ Contient les informations relatives aux établissements. • Données chiffrées et financières : bilan, comptes annuels, capitaux, rapport sectoriel (positionnement de l'entreprise dans son secteur d'activités), bilan social (évolution de l'emploi, structure du personnel, en termes de niveau de formation, de fonctions, de sexe) • Informations marketing: fichiers d'adresse B to B (Sociétés et commerçants en Belgique, établissements commerciaux, nouvelles entreprises, professions libérales) et B to C (adresses et contacts d'administrateurs et d'indépendants). <p>Sont ainsi disponibles : Au niveau de l'entreprise :</p>

	<p>N° d'Entreprise Nom / Raison sociale Adresse / numéro / boîte / code postal / localité Forme juridique Classe de personnel Nombre de personnes occupées Langue Chiffre d'affaire Date de clôture Code NACE Date de constitution</p> <p>Au niveau de l'établissement : N° d'unité d'établissement N° d'Entreprise Adresse / numéro / boîte / code postal / localité Date d'inscription Surface commerciale (m²) Activité(s) (Date de début - Date de fin)</p>
Echelle géo.	A l'adresse (entreprise et établissements)
Lien UrbIS	Les données étant disponibles à l'adresse, elles pourront être géolocalisées via l'application SPW Urbis
Date	Date de fourniture des données (date de clôture des comptes pour les données financières)
Méthode de recensement	<p>Les sources utilisées par Euro DB sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Banque carrefour des entreprises. La BCE contient essentiellement les données du registre de commerce (qui lui est intégré), de la TVA, des guichets d'entreprise, et de l'ONSS. • Le Moniteur belge, pour l'actualisation journalière des données légales sur l'entreprise (constitution, changement de statut, nomination,...) • D'autres sources de données viennent également compléter les deux sources principales utilisées par Euro DB : <ul style="list-style-type: none"> ○ la banque nationale de Belgique, avec la centrale des bilans (pour les données financières et le bilan social des entreprises), ○ l'administration de la TVA, ○ l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS) en ce qui concerne le personnel des entreprises ne publiant pas de comptes annuels et de bilan social, ○ les jugements et les protêts (« acte constatant le non paiement ou le refus d'acceptation d'un effet de commerce et permettant des poursuites immédiates contre le débiteur »).
Qualité	<p>Etant donné le rôle de Coface-Euro DB (à savoir celui de partenaire privilégié des administrations publiques pour la gestion du registre de commerce durant 15 ans et actuellement de distributeur exclusif des données de la BCE), la qualité et la fiabilité de cet acteur ne peuvent être mis en cause.</p> <p>Cependant,</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • si en principe les données sont de très bonne qualité (avec une actualisation très régulière -au jour le jour- pour les données du Moniteur belge), les données provenant de la BCE ne sont pas toujours actualisée, que ce soit en ce qui concerne le statut des entreprises (avec des oublis de radiation, par exemple) ou en ce qui concerne la localisation des entreprises et spécialement de leurs unités d'établissement. Il semblerait en effet que, vu le fait que ce sont les entrepreneurs qui doivent veiller (normalement dans le mois) à signaler les changements d'adresse, ce ne soit pas toujours fait à temps. • Au niveau de la classification sectorielle NACE-BEL : seul un secteur est mentionné. Il s'agit en principe du secteur principal d'activités, mais il ne reflète pas l'entièreté des activités de l'entreprise. Il semble en outre que certaines entreprises ne sont visiblement pas classées dans le bon secteur d'activités. • Certaines entreprises portent plusieurs numéros, correspondant tous au même secteur NACE-BEL • En ce qui concerne l'effectif des entreprises, les données du bilan social et les données de l'ONSS ne correspondent pas toujours, ceci étant du à des méthodes de comptage différentes. De plus, la comparaison des effectifs de la centrale des bilans et d'euro DB montre qu'Euro DB arrondit les effectifs, au contraire de la centrale des bilans. • les données Euro DB ne datent pas toutes de la même année. La date de clôture des comptes nous renseigne l'année de référence de ces données. Il s'agit en général de 2004 ou 2005.
Obligations légales	<p>De 1988 à juin 2003, le Ministère de l'Agriculture et des Classes Moyennes a concédé à Euro DB la gestion du Registre central du commerce. Aujourd'hui, ces données sont intégrées dans la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) et Euro DB en assure la distribution exclusive.</p> <p>Cependant, une grande partie de son travail consiste en la diffusion de fichiers d'entreprises à destination commerciale (mailings). En ce sens, il n'y a pas d'obligations légales.</p>
Nomenclatures	<ul style="list-style-type: none"> • Numéro d'identification des d'entreprises et établissements: identifiant BCE. • Classification sectorielle : nomenclature NACE-BEL à 5 chiffres. Certaines sociétés n'ont pas de code (essentiellement des cpas, des collectivités territoriales) • Forme juridique : différent de la classification de la centrale des bilans, pas tout à fait semblable à la classification de la BCE.

	<ul style="list-style-type: none"> • Traduction requise pour les données : français ou néerlandais selon la langue de l'entreprise.
Format	<p>Dépend de la demande qui est faite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accès aux données en ligne possible, et aux images des actes du Moniteur belge. • fichier sur demande : Access, deux tables de données (une table entreprises et une table établissements)
Actualisation	<p>Journalière pour le Moniteur belge, actualisation des actes publiés.</p> <p>Idem pour la Banque Carrefour des Entreprises, données théoriquement « en temps réel ».</p>
Coût	<p>Pour un fichier Access (utilisation dans le cadre d'une recherche universitaire, permet une « ristourne », environ 50 % du prix commercial) :</p> <p>100,00 euros HTVA pour les frais de sélection 0,20 euros par signalétique d'entreprise 0,05 euros par établissement.</p> <p>Soit de l'ordre de 2500 € / 40000 adresses</p>
Etudes/publications	http://www.eurodb.be/
Développements futurs	
Intégration monitoring	<p>Euro DB semble être, avec la centrale des bilans, une source de base. En effet, Euro DB permet non seulement d'avoir accès à des informations sur les entreprises, mais également sur leurs unités d'établissements. Euro DB est donc complémentaire à la centrale des bilans.</p> <p>L'apport d'Euro DB par rapport à la banque Carrefour des Entreprises (accessible gratuitement aux administrations) est cependant à évaluer.</p> <p>En outre, contrairement à ce que nous avons imaginé en tenant compte du fait qu'Euro DB gère les données du registre de commerce depuis 1988, il semble qu'il ne possède pas d'archives relatives aux entreprises.</p>

Personne de contact

Benoît Misson
Coface-Euro DB
Place de l'université, 16
1348 Louvain-la-neuve
E-mail : benoit_misson@coface.be
Tel: 02 404 01 45

ECONOMIE

Organisme Banque Nationale de Belgique (Centrale des bilans)

Base de données Centrale des bilans

Descriptif	La Centrale des bilans est un organe de la Banque nationale de Belgique, chargé de la collecte des comptes annuels des sociétés exerçant une activité en Belgique (tenues au dépôt de leurs comptes), de leur traitement et de leur mise à disposition de toute personne intéressée.
Type de données	Toutes les données des comptes annuels : données d'identification, localisation (siège social), numéro d'identification (actuellement : numéro d'entreprise, au lieu du numéro de tva), bilan, compte de résultats, bilan social
Echelle géo.	A l'adresse des sièges sociaux
Lien UrbIS	Ces données étant fournies à l'adresse, elles peuvent être géolocalisées via l'application SPW Urbis
Date	La Centrale des bilans existe depuis 1978, les fichiers étant informatisés depuis 1985-86. Statistiques annuelles. Dernières données disponibles : données 2005, qui concernent l'exercice 2004
Méthode de recensement	<p>La Centrale des bilans est chargée de la collecte des comptes annuels de la quasi-totalité des sociétés exerçant une activité en Belgique. Ces comptes lui sont déposés par les sociétés concernées (remplis par les entreprises elles-mêmes).</p> <p>Le numéro d'entreprise, le nom, l'adresse, la forme et la situation juridiques des entreprises et associations sont repris de la Banque-Carrefour des Entreprises, gérée par le SPF Économie. La Banque nationale se limite à reprendre ces données considérées comme authentiques.</p> <p>Entreprises tenues au dépôt de comptes annuels sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les sociétés de droit belge, qu'elles soient ou non à finalité sociale, constituées sous forme de: <ul style="list-style-type: none"> ○ société anonyme (SA) ○ société en commandite par actions (SCA) ○ société privée à responsabilité limitée (SPRL) ○ société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) ○ groupement d'intérêt économique (GIE) • les groupements européens d'intérêt économique (GEIE) enregistrés en Belgique • les sociétés de droit belge constituées sous forme de: <ul style="list-style-type: none"> ○ société en nom collectif (SNC) ○ société en commandite simple (SCS) ○ société coopérative à responsabilité illimitée (SCRI) qu'elles soient ou non à finalité sociale, pour autant qu'au moins un de leurs associés indéfiniment responsables soit une personne morale et qu'elles soient considérées comme grandes <i>Sont considérées comme grandes : les entreprises dont l'effectif</i>

	<p><i>annuel moyen est supérieur à 100 personnes, ou qui remplissent au moins deux des critères suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectif moyen de plus de 50 personnes - Chiffre d'affaires de minimum 6,25 millions d'euros - Bilan : minimum 3,125 millions d'euros <ul style="list-style-type: none"> • les organismes publics qui ne sont pas constitués sous la forme d'une société commerciale mais qui exercent une mission statutaire à caractère commercial, financier ou industriel et qui sont considérés comme grands • les entreprises d'assurance agréées par le Roi en application de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurance, en ce compris: <ul style="list-style-type: none"> ◦ les entreprises privées d'assurance constituées sous la forme d'une association d'assurances mutuelles ou d'une caisse commune d'assurances (sauf branche "Accidents de travail") ◦ les fonds de pension constitués sous la forme d'une association sans but lucratif, d'une association d'assurances mutuelles ou d'une caisse commune d'assurances • certains organismes de placement collectif à nombre variable de parts (fonds communs de placement), pour lesquels les comptes annuels sont joints en annexe des comptes annuels de la société gestionnaire <p>Entreprises qui ne sont pas tenues au dépôt de leurs comptes annuels auprès de la Centrale des bilans:</p> <p>Il s'agit entre autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> • des commerçants - personnes physiques • des petites sociétés dont la responsabilité des associés est illimitée: sociétés en nom collectif, sociétés en commandite simple et sociétés coopératives à responsabilité illimitée • des grandes sociétés dont la responsabilité des associés est illimitée (voir ci-dessus), pour autant qu'aucun des associés ne soit une personne morale • des établissements d'utilité publique • des sociétés agricoles • des hôpitaux, pour autant qu'ils n'aient pas revêtu la forme de société commerciale à responsabilité limitée ou d'une ASBL (grande ou très grande) • des mutuelles, des fédérations professionnelles, des écoles et établissements d'enseignement supérieur pour autant qu'ils n'aient pas revêtu la forme d'une ASBL (grande ou très grande). <p>Dans certains cas, ces entreprises doivent cependant établir et communiquer à la Centrale des bilans un bilan social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les entreprises belges suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ les hôpitaux, pour autant qu'ils n'ont pas pris la forme d'une société commerciale à responsabilité limitée (tenue comme telle au dépôt de ses comptes annuels) ◦ les autres personnes morales de droit privé qui ne sont pas tenues au dépôt de leurs comptes annuels, pour autant qu'au moins 20 personnes soient inscrites dans leur registre du personnel. • les entreprises de droit étranger qui ont une succursale en Belgique. Le bilan social se rapporte à l'emploi dans l'ensemble de leurs sièges belges.
Qualité	<p>Données exhaustives, pour ce qui est des entreprises tenues au dépôt de leurs comptes annuels ou d'un bilan social auprès de la Centrale des bilans.</p> <p>Il n'existe pas d'autre source contenant ce type de données, les autres banques de données portant sur le même sujet s'alimentent toutes à cette source « mère ».</p> <p>Cependant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • il semble que de très nombreuses entreprises, malgré les amendes qu'elles encourrent, ne rendent leurs comptes qu'avec beaucoup de

	<p>retard.</p> <ul style="list-style-type: none"> • au niveau des bilans sociaux, il semble que le calcul de l'effectif ne soit pas clair, et des divergences peuvent apparaître selon les méthodes de comptage. Le comptage des temps partiels se révèle assez complexe. • Le format des adresses n'est pas identique pour l'ensemble des entreprises • Pas de mention du chiffre d'affaire pour une partie des sociétés reprises au sein de cette base de données. De plus, certains chiffres d'affaires nous semblent peu crédibles (0, par exemple). Il en est de même pour la valeur ajoutée (qui semble cependant être mieux complétée) et l'effectif. Les données financières nous semblent donc pouvoir être utilisées comme une indication générale, mais certainement pas entièrement fiable. • La nomenclature NACE-BEL a subi quelques modifications en 2003, il s'agit de faire le lien entre les années pour les secteurs qui auraient changé. • Seul un secteur d'activités est mentionné par entreprise, alors que certaines exercent de fait plusieurs activités, il faut donc rester prudent quant à la classification de celles-ci. • En outre, ces informations sont localisées au niveau du siège social de l'entreprise, pas d'information quant aux établissements. Ainsi, par exemple, une partie des sociétés reprises au sein de cette base de données ne sont pas localisées en Belgique. Il s'agit de sociétés belges, qui peuvent avoir des activités en Belgique, et sont tenues de rendre des comptes annuels, mais dont le siège social n'est pas situé en Belgique.
Obligations légales	Obligation de publier les comptes annuels chaque année : arrêté royal du 30 janvier 2001 (exécution du Code des Sociétés, publié le 06 février 2001, erratum publié le 27 février 2001). Pour les ASBL : arrêté royal du 19 décembre 2003 (publié le 30 décembre 2003)
Nomenclatures	<ul style="list-style-type: none"> • Classification sectorielle : Code NACE-BEL 5 chiffres (maximum) (attention toutefois au changement de classification opéré en 2003). • Pour ce qui est des formes juridiques, nomenclature assez complexe, pas toujours compatible avec d'autres classifications de formes juridiques. • Identification des entreprises : a changé entre 1996 et 2004, par l'introduction des numéros d'entreprise, un « 0 » a été ajouté devant le numéro national (TVA) de l'entreprise.

	<ul style="list-style-type: none"> Langue de la localité dépend de la région d'implantation de l'entreprise, et la RBC est bilingue, pour utiliser cette donnée il faut sans doute harmoniser la langue utilisée, bien que le code postal soit sans doute suffisant.
Format	<p>Il existe un CD-Rom des données des comptes annuels.</p> <p>Des fichiers numériques peuvent également être réalisés sur mesure: fichier Access.</p> <p>Par exemple, pour les sociétés (13 Champs) Numéro national : identification de la société Dénomination Adresse (y compris le numéro de police) Code postal Localité Forme juridique Code nace (5 digits) Libellé code nace Date de création : date de création de l'entreprise Date de clôture : date de clôture des comptes Chiffre d'affaires Valeur ajoutée Nombre de travailleurs : vient du bilan social</p> <p>Pour les sociétés financières (9 champs) Z_num_nat : numéro national M_denom : dénomination M_rue : adresse (avec le numéro de police) C_local_cp : code postal N_local_cp : localité (en français et néerlandais, nécessité de le scinder) C_nace_eb : code nace (jusqu'à 5 digits) Lib_nace_f : libellé code NACE-BEL en français Libellé : forme juridique D_constit : date de constitution de la société</p>
Actualisation	Quatre éditions du cd rom par an, actualisation au fur et à mesure de la remise des comptes par les entreprises.
Coût	<p>CD-Rom «données chiffrées des comptes annuels normalisés» : 285 euros tvac.</p> <p>Fichier sur mesure : le coût dépend du nombre de champs demandés, mais pas du nombre d'entreprises concernées : 116 euros tvac pour les données citées en exemple.</p>
Etudes/publications	http://www.bnb.be/pub/03_00_00_00/03_01_01_00_00.htm?l=fr&t=ho
Développements futurs	
Intégration monitoring	<p>Source de base pour les données concernant les entreprises, mais uniquement les grandes entreprises, pas d'information sur les PME-PMI.</p> <p>Un autre handicap de cette source de données, outre le critère de taille minimum des entreprises, est le fait que la localisation ne concerne que les sièges sociaux des entreprises.</p>

Personne de contact

Jean Van Mellaert

E-mail : Jean.vanmellaert@nbb.be

Tél : 02/221 22 96

Elena Gueli

E-mail : Elena.Gueli@nbb.be

Tél. : 02/221 43 87

Banque nationale de Belgique
Service Centrale des bilans

Siège central Bruxelles

Adresse:

bld de Berlaimont 14 (les guichets se trouvent au n° 18)

1000 Bruxelles

- Infodesk
centraledesbilans@nbb.be
Tel : 02 221 30 01
Fax : 02 221 32 66
- Helpdesk
helpdesk.ba@nbb.be
Tel : 02 221 32 66
- Commande de produits
client.ba@nbb.be
Tel : 02 221 49 18
Fax : 02 221 31 17

ECONOMIE

Organisme Bureau Van Dijck

Base de données Belfirst

Descriptif	<p>Le Bureau Van Dijk est un bureau de consultants en gestion.</p> <p>Le bureau van Dijk electronic publishing publie des produits d'information pour et sur les entreprises, dont Belfirst, base de données de rapports financiers et statistiques des sociétés belges et luxembourgeoises.</p>
Type de données	<p>Belfirst (version juillet 2006) comprend des données sur 470155 entreprises.</p> <p>On y retrouve des informations sur toutes les sociétés commerciales belges, et pas uniquement les plus grandes.</p> <p>Cette base de données reprend toutes les données des comptes annuels, sur les cinq dernières années.</p> <p>Les données sont donc essentiellement celles de la banque nationale, que l'on retrouve dans les images des comptes annuels des entreprises.</p> <p>Informations uniquement relatives à la localisation des sièges sociaux, pas des unités d'établissement.</p>
Echelle géo.	Adresse complète du siège social, (rue, numéro, code postal, localité)
Lien UrbIS	<p>Localisation possible sur la carte de la Belgique (géocodage, cartes de Télé atlas, détaillé jusqu'au niveau du segment de rue)</p> <p>En outre, les données étant fournies à l'adresse, elles peuvent être géolocalisées via l'application SPW Urbis</p>
Date	Mis à jour 4 fois par an
Méthode de recensement	<p>La source principale des données de Belfirst est la centrale des bilans, qui reprend toutes les informations des comptes annuels des entreprises.</p> <p>Les modules relatifs aux mandataires, aux assignations ONSS, aux protêts et aux jugements sont quant à eux développés en collaboration avec Euro DB.</p>
Qualité	<p>Belfirst est une source de très grande qualité, de référence. La source de base étant la centrale des bilans, les mêmes remarques s'imposent que pour celle-ci : toutes les sociétés ne remettent pas leurs comptes annuels à temps, et le calcul des effectifs est parfois peu sûr.</p> <p>Lors de l'export, contrairement à d'autres bases de données, on peut afficher les différents codes NACE de l'entreprise.</p> <p>Notons que de nombreuses données sont uniquement</p>

	disponibles pour les grandes entreprises, vu que les PME ne sont pas tenues de publier autant d'informations que les grandes entreprises. De manière générale, des informations détaillées sur les PME-PMI semblent difficiles à obtenir.
Obligations légales	Aucune, acteur privé
Nomenclatures	<ul style="list-style-type: none"> • Codes d'activité (NACE-BEL, NACE et SIC US) : code à 4 chiffres utilisé dans les BD non européennes. • Identifiant tva et numéro d'entreprises • Autres classifications utilisées par la centrale des bilans • Numéro d'identification du bureau van Dijk. (commence par le code pays)
Format	CD-Rom Pour l'export : possibilité de sélectionner de très nombreux champs relatifs à la fois à la localisation, au personnel, aux données financières, et aux activités.
Actualisation	Plusieurs fois par an
Coût	Gratuit pour les membres de l'ULB, par le téléchargement depuis la bibliothèque des sciences humaines et si utilisé sur le campus de l'ULB.
Etudes/publications	
Développements futurs	
Intégration monitoring	<p>Permet éventuellement une confirmation des données de la centrale des bilans, complétée par les PME-PMI. Les données sont disponibles sur 5 ans, et permettent d'avoir éventuellement une vue de l'évolution de l'entreprise au cours de la période analysée.</p> <p>Cette base de données présente le désavantage de ne reprendre que les sièges sociaux des entreprises.</p>

Personne de contact

Bureau van Dijk Electronic Publishing
Avenue Louise, 250
1050 - Brussels
Tel : 02 639 06 06
E-Mail : help@bvdep.com

ECONOMIE

Organisme Trends tendances

Base de données Top Trends 3000

Descriptif	Base de données portant sur les principales entreprises de Belgique (Classement des entreprises sur base du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée). Données économiques et financières sur ces entreprises.
Type de données	Pour le support papier, les données du compte de résultat et les ratios concernent les deux années précédentes. Pour le support CD-Rom, les données reprennent les cinq années précédentes. Les données disponibles sont tout d'abord des données générales d'identification des entreprises (Nom, forme juridique, tva, secteur d'activités) et de localisation (du siège social), ainsi que les contacts des entreprises (Téléphone et fax, mail). On retrouve également des données sur le personnel (la composition de celui-ci), sur les dirigeants. Enfin, le point fort de cette base de données réside dans la quantité impressionnante de données financières disponibles (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, bénéfice, amortissements, très nombreux ratios).
Echelle géo.	Adresse du siège social
Lien UrbIS	Ces données étant fournies à l'adresse, elles peuvent être géolocalisées via l'application SPW Urbis
Date	Le CD-Rom existe depuis 10 ans.
Méthode de recensement	La source principale des données est la centrale des bilans, avec les données des comptes annuels des entreprises. (Certaines données peuvent être contrôlées auprès des entreprises)
Qualité	L'intérêt de cette base de données réside dans le contrôle des données auprès des entreprises, pour actualiser certains détails. Cependant, lorsque l'on compare les données relatives à l'effectif avec les données de la centrale des bilans, on s'aperçoit qu'elles ne concordent pas toujours.
Obligations légales	Aucune, organisme privé
Nomenclatures	Comme dans de nombreuses bases de données, la classification des secteurs d'activités est propre à cette BD, et n'est pas compatible avec la classification NACE-BEL.
Format	Papier et CD-Rom
Actualisation	Tous les ans
Coût	279 € hors tva (pour le support papier accompagné du CD-Rom)

Etudes/publications	- Autres bases de données : Trends top 100.000, trends top construction, trends top company database - Sur demande : trends top company report (rapport commercial et financier complet sur n'importe quelle entreprise belge).
Développements futurs	
Intégration monitoring	L'intérêt de cette base de données est limité dans le cadre du monitoring, les données étant fournies à l'adresse du siège social uniquement, et ne portant « que » sur les principales entreprises de Belgique.

Personne de contact

Biblo SA Brussels Media Centre
Rue de la fusée 50/8
1130 Bruxelles
Tel : 0800 16 323

	toujours complétées sur base de sources alternatives.
Qualité	Lors du développement de DBRIS, les grands fichiers administratifs d'entreprises existants ont été intégrés. La plus-value de DBRIS consiste dans l'incorporation de toutes les informations au sein d'une base de données unique, qui permet d'obtenir une image complète de tous les agents économiques.
Obligations légales	Base de données créée par l'INS en exécution du Règlement européen 2186/93, dit Règlement des Registres
Nomenclatures	
Format	
Actualisation	
Coût	
Etudes/publications	http://mineco.fgov.be/ministry/annual_report/annual_report_1999/E8_fr.htm
Développements futurs	
Intégration monitoring	

Personne de contact

Jean-Pierre Georges
SPF – mineco
Statistique et Information économique
Institut national de statistique
Rue de Louvain, 44,
1000 Bruxelles
Tel : 02 548 62 73
E-mail : jeanpierre.georges@statbel.mineco.fgov.be

ECONOMIE

Organisme Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement

Base de données Permis d'environnement

Descriptif	Inventaire des permis d'environnement attribués par l'IBGE. Ceux-ci correspondent à une autorisation administrative et ont pour but d'assurer la protection contre les dangers, nuisances ou inconvénients qu'une installation ou une activité est susceptible de causer, directement ou indirectement, à l'environnement, à la santé ou à la sécurité de la population, en ce compris toute personne se trouvant à l'intérieur de l'enceinte d'une installation sans pouvoir y être protégée en qualité de travailleur. Ils correspondent également à une garantie pour l'exploitant quant aux plaintes des riverains (les seuils de nuisances acceptables étant précisés).
Type de données	Base de données des établissements classés (« tout ce qui est situé par terre et qui requiert un permis d'environnement ») : reprend l'adresse, le type d'établissement (classification NACE-Bel), le type de permis
Echelle géo.	A l'adresse, données disponibles à l'adresse du siège social et de l'exploitation
Lien UrbIS	Géolocalisation sur Urbis réalisée par l'IBGE. Plusieurs adresses Urbis si l'établissement se situe dans un îlot avec plusieurs entrées
Date	Mise à jour continue pour les dossiers en cours (+/- 1000 par an)
Méthode de recensement	Base de données complétée en fonction des attributions de permis d'environnement par l'IBGE
Qualité	La validité du permis dépend de sa date de délivrance (30, 10 ou 15 ans). En outre, il s'agit de permis, ce qui ne signifie pas que l'exploitation ait effectivement été mise en place. Ainsi, par exemple, un chantier nécessite un permis provisoire de 6 mois, qui n'implique pas qu'il ait eu lieu...
Obligations légales	Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 juin 1997
Nomenclatures	Ces installations sont réparties en quatre classes, sur base de la nature et de l'importance du danger qu'elles représentent et de leur incidence sur le voisinage et l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> • la classe I.A regroupe les installations qui ont, par définition, une très grande incidence sur l'environnement ou la population ; • la classe I.B regroupe les installations qui ont de grands impacts sur l'environnement ou la population ; • la classe II détaille les installations dont les conséquences sont un

	<p>peu moins importantes pour l'environnement ou la population ;</p> <ul style="list-style-type: none"> la classe III reprend toute autre installation (notamment les plus petites installations dont le process est bien maîtrisé et standardisé) qui, bien qu'elle ait une incidence potentielle, influence moins l'environnement et la population que celles reprises dans les classes précédentes. <p>Les installations de classe I.A et I.B doivent faire l'objet d'une évaluation préalable des incidences réalisée soit par un bureau d'étude agréé (I.A), soit par le demandeur lui-même (I.B).</p> <p>Lorsque plusieurs installations constituent une unité technique et géographique d'exploitation, elles doivent faire l'objet d'une déclaration unique ou d'une demande unique de certificat ou de permis d'environnement. Si ces installations relèvent de classes différentes, la demande est introduite et instruite selon les règles applicables à l'installation de la classe la plus stricte.</p> <p>En règle générale, les installations de classe III ne sont pas soumises à ces procédures. Elles sont « automatiquement » autorisées sur base d'une simple déclaration environnementale auprès de la commune. Veuillez cependant à toujours bien vous renseigner sur les conditions spécifiques d'exploitation qui les entourent.</p>
Format	
Actualisation	Mise à jour continue des permis octroyés. L'actualisation des données dépend cependant de la durée de validité du permis.
Coût	
Etudes/publications	* Site internet : http://www.ibgebim.be
Développements futurs	
Intégration monitoring	A envisager en vue de compléter une base de données concernant notamment les entreprises (établissement)

Personne de contact

Patrick Delvoie
 IBGE
 Coordination permis
 Tel: 02 775 75 40
 Mail: pde@ibgebim.be

ECONOMIE

Organisme SDRB (Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale)

Base de données Entreprises

Descriptif	Listing des entreprises locataires des terrains et bâtiments de la SDRB.
Type de données	Données d'identification et de localisation des entreprises : Zone industrielle, dénomination entreprise, adresse complète (rue, numéro, code postal, localité), téléphone, contact, fonction du contact, langue, nombre d'employés, fax, email, site web.
Echelle géo.	Adresse complète : rue, numéro, code postal, localité, terrain d'entreprises
Lien UrbIS	Ces données étant fournies à l'adresse, elles peuvent être géolocalisées via l'application SPW Urbis
Date	Janvier 2006
Méthode de recensement	Sont les gestionnaires, éventuellement informations complétées auprès des entreprises
Qualité	En principe bonne puisqu'ils sont les gestionnaires de ces terrains et zonings
Obligations légales	Aucune
Nomenclatures	Aucun identifiant utilisable à grande échelle pour la recherche.
Format	Fichier excel
Actualisation	
Coût	aucun
Etudes/publications	A titre informatif : il existe un site internet www.inventimmo.be : il s'agit d'une banque de données des locaux vacants pour les entreprises en RBC (ateliers, dépôts, terrains industriels, bureaux anciens à vendre et à louer à Bruxelles)
Développements futurs	
Intégration monitoring	Permet d'avoir une vision de la situation actuelle sur les terrains d'entreprises. Notons que les entreprises localisées dans les parcs peuvent tout aussi bien être des établissements que des sièges sociaux, rien ne nous permet de les distinguer.

Personne de contact

Nathalie BOUCHAT
Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale
Chef du département communication
Rue Gabrielle Petit 6, à 1080 Bruxelles
Tel: 02 422 51 11
E-mail : nbouchat@sdrb.be

HUISVESTING

Organisme FOD Economie - Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie

Base de données Algemene socio-economische enquête 2001

Descriptif	Deze survey wordt georganiseerd door de <u>FOD Economie - Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie</u> . Het gaat om een survey met een persoonsvragenlijst voor elk individu en een woningvragenlijst per huishouden. <ul style="list-style-type: none"> • Het persoonsformulier bevat o.a. vragen over de tewerkstellingssituatie, de gezondheidssituatie, de burgerlijke staat, het onderwijsniveau en het pendelgedrag van de persoon. • Het woningformulier bevat o.a. vragen over de aard van de woning, de bewonerstitel, het bouwjaar en het uitrustingsniveau en over de tevredenheid van het huishouden met de woonomgeving en de faciliteiten in de buurt.
Type de données	(zie bijlage)
Echelle géo.	Niet alle gegevens zijn beschikbaar op niveau van statistische sectoren. Alle gegevens zijn echter wel beschikbaar op gemeentelijk niveau. (zie bijlage)
Lien UrbIS	NIS-nummer (gemeenten) Nummer statistische sectoren
Date	2001
Méthode de recensement	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête gehouden bij alle inwoners van België ingeschreven in de gemeentelijke bevolkingsregisters op 1 oktober 2001. • Twee soorten formulieren werden per post naar de woonplaats van deze inwoners verstuurd. Per geregistreerd huishouden ontving men een woning/huishoudformulier, evenals een individueel formulier voor elke geregistreeerde persoon uit het huishouden.
Qualité	<ul style="list-style-type: none"> • De participatie aan de enquête kan goed worden genoemd. Meer dan 96% van de Belgen nam deel aan de enquête. In de grote steden was er iets minder medewerking. Brussel had een non-respons van gemiddeld 10%. In tegenstelling tot de lage unit-non-respons was de item-non-respons voor een aantal vragen wel aanzienlijk. • Daar enkel de geregistreeerde huishoudens werden geënquêteerd, is deze databank voor stedelijke gebieden niet helemaal volledig gezien het grote aantal illegale huishoudens. • De vragenlijsten werden verstuurd de week voor 1 oktober 2001. Op 11 februari 2003 werden de eerste resultaten bekend gemaakt. Maar ook nu nog zijn

	niet alle data van het persoonsformulier verwerkt. De doorlooptijd is lang.
Obligations légales	
Nomenclatures	
Format	Excell, ...
Actualisation	<ul style="list-style-type: none"> • Tienjaarlijks (1846, 1856, 1866, 1876, 1880, 1890, 1900, 1910, 1920, 1930, 1947, 1961, 1970, 1981, 1991) • Sinds 2001 spreken we niet meer van de "Algemene Volks- en Woningtelling", maar van de "Algemene socio-economische enquête".
Coût	Gratis
Etudes/publications	<ul style="list-style-type: none"> • http://www.statbel.fgov.be Op de website van het NIS zijn zeer veel tabellen te raadplegen gebaseerd op de socio-economische enquête. Bijkomende tabellen tot op gemeentelijk niveau kunnen opgevraagd worden. De website bevat ook de vragenlijst en enige methodologische informatie. Bovendien zijn er enkele korte artikels beschikbaar die analyses van de socio-economische enquête bevatten. Ook werkt het NIS samen met Federaal Wetenschapbeleid om een reeks monografieën te publiceren over demografische, sociaal-economische en geografische thema's. • http://aps.vlaanderen.be/sgml/largereeksen/1106.htm • P. Deboosere en D. Willaert, 2004, " Codeboek algemene socio-economische enquête 2001", Working Paper 2004-1, onderzoeksprogramma "ATLAS: Valorisatie van de resultaten van de sociaal-economische enquête 2001" (Federaal Wetenschapsbeleid) http://www.vub.ac.be/SOCO/demo/papersonline/codeboek_see01.pdf
Développements futurs	Tienjaarlijkse actualisatie. Geen actualisering voorzien na 2001 (vervanging van de klassieke volkstelling door een administratieve volkstelling in onderzoek)
Intégration monitoring	<ul style="list-style-type: none"> • Huisvesting: de socio-economische enquête geeft heel wat informatie m.b.t. de staat en het comfort van de woning op niveau van statistische sectoren. Daarnaast zijn de meer algemene data (vb. aantal huishoudens) ook bruikbaar om gegevens te berekenen. Wanneer men bijvoorbeeld het aantal huishoudens vergelijkt met het aantal woningen volgens het kadaster kan men een schatting geven van het aantal leegstaande woningen.

Personne de contact

Algemene Directie Statistiek en Economische
Eenheid Volkstellingen
Leuvenseweg 44
B - 1000 Brussel

paul.vanherck@statbel.mineco.fgov.be
Tel. +32 02.548.66.22
marietherese.donny@statbel.mineco.fgov.be
Tel. +32 02.548.66.26

Fax. + 32 02.245.66.26

HUISVESTING

Organisme	FOD Economie - Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie
Base de données	De bouwvergunningen in België per maand en per gemeente

Descriptif	Het aantal bouwvergunningen uitgereikt voor nieuwbouw, verbouwing en slopingswerken van enige omvang in België volgens datum van uitreiking van bouwvergunning.
Type de données	<ul style="list-style-type: none"> • Uitreikingsjaar • Uitreikingsmaand • Lokaliteit (gewest, provincie, arrondissement, gemeente) • Type bouwwerk (nieuwbouw, sloping, verbouwing) • Type gebouw (residentieel of niet-residentieel) • Bouwheer • Bestemming voor de werken • Bestemming na de werken • Aantal gebouwen voor de werken en toename of afname • Aantal woningen voor de werken en toename of afname • Aantal woonvertrekken voor de werken en toename of afname • Aantal garages voor de werken en toename of afname • Aantal badkamers en toename of afname • Aantal WC's en toename of afname • Aantal niveau's na de werken • Type verwarming na de werken • Voorzieningen na de werken • Lift na de werken • Bebouwde oppervlakte, toename of afname (in m²) • Oppervlakte voor huisvesting, voor de werken en toename of afname (in m²) • Overige oppervlakte, voor de werken en toename of afname (in m²) • Oppervlakte perceel, toename of afname (in m²) • Totale oppervlakte, voor de werken en toename of afname (in m²) • Volume, voor de werken en toename of afname (in m³) • Perceelsbreedte (in m)
Echelle géo.	gewest, provincie, arrondissement, gemeente
Lien UrbIS	
Date	(beschikbaar on-line) 1996-2005

	(januari 2006 is reeds beschikbaar)
Méthode de recensement	Deze cijfers zijn gebaseerd op de inzameling via gemeenten of AROHM (Administratie Ruimtelijke Ordening Huisvesting Monumenten) en het statistisch formulier (Model 1 (huisvesting) of Model 2 (verschillend van huisvesting)), in te vullen bij aflevering van een bouwvergunning.
Qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Een aanvraag tot bouwvergunning gaat vaak gepaard met een stijging van het kadastraal inkomen. De gegevens afkomstig uit deze aanvragen zijn dan ook vaak onvolledig of niet correct, zeker wanneer het gaat om verbouwingen. Nieuwe gebouwen worden wel correct aangegeven. (cfr. Kadaster) • Er gebeurt geen terreinwerk. Er is aldus geen verificatie of de vergunningen al dan niet gerealiseerd werden. • De databanken van de AROHM (NOVA-databank) en het FOD Economie kunnen met elkaar vergeleken worden om eventuele onjuistheden op te sporen. Zij hebben beiden dezelfde dataleverancier. • De gegevens voor het laatste jaar zijn voorlopig, te wijten aan vertraagde indieningen.
Obligations légales	
Nomenclatures	
Format	
Actualisation	Maandelijks
Coût	Gratis
Etudes/publications	<ul style="list-style-type: none"> • http://ecodata.mineco.fgov.be/Nl/info_bouwvergunningen.htm • Link met de NOVA-databank
Développements futurs	Maandelijkse actualisatie
Intégration monitoring	Deze databank kan bruikbaar zijn om de bouwdynamiek in de verschillende wijken weer te geven.

Personne de contact

Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie
Leuvenseweg 44
B - 1000 Brussel

ONROEREND GOED

Organisme FOD Economie - Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie

Base de données Financiën : verkopen van onroerende goederen

Descriptif	Het overdragen onder bezwarende titel van een onroerend goed moet altijd bekrachtigd worden in een notariële akte die onderworpen is aan de registratieformaliteit. In de minuut van de akte vindt men de statistische informatie over de openbare en onderhandse verkopen. Deze statistische informatie vinden we terug in de databank verkopen van onroerende goederen.
Type de données	<ul style="list-style-type: none"> • Alle verkopen met normale voorwaarden, zowel openbaar als onderhands, worden samengevoegd. Indien er in een gemeente minder dan drie onderhandse verkopen waren, worden die niet vermeld; ze worden wel opgenomen in het totaal voor het arrondissement. Openbare verkopen worden altijd vermeld. • Verkoop van gebouwen en appartementen: gewone woonhuizen, andere woonhuizen (opbrengsthuizen, herenhuizen, villa's), appartementen en gedeelten van woongebouwen, handels- en nijverheidsgebouwen, landbouwerswoningen, ... • Verkoop van gronden: teeltgronden en weiden, andere landbouwgronden, siertuinen, kleine percelen, niet-beteelde gronden, ... • Verkoop van eigendommen
Echelle géo.	Gemeente
Lien UrbIS	
Date	(beschikbaar on-line) 2001-2004
Méthode de recensement	De verzameling van de data gebeurt op basis van verkoopaktes.
Qualité	De verzameling van de data gebeurt op basis van verkoopaktes. Deze zijn betrouwbaar.
Obligations légales	
Nomenclatures	
Format	
Actualisation	Jaarlijks
Coût	Gratis
Etudes/publications	<ul style="list-style-type: none"> • http://ecodata.mineco.fgov.be/NI/info_onroerend_goed.htm • link met data STADIM
Développements futurs	Jaarlijkse actualisatie
Intégration	Deze data kunnen bruikbaar zijn om de

monitoring	verkoopsdynamiek in de verschillende wijken weer te geven.
------------	--

Personne de contact

Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie
Leuvenseweg 44
B - 1000 Brussel

HUISVESTING

Organisme BROH – Dienst Stedenbouw

Base de données NOVA

Descriptif	<p>De NOVA databank bevat gegevens aangaande bouwaanvragen. Deze databank is echter nog in opbouw en zou eind 2006, begin 2007 raadpleegbaar zijn.</p> <p>De NOVA databank is de opvolger van de databank NOVAPPLIC. Deze databank is niet volledig (onuitgevoerde codering) en bevat te weinig data m.b.t. huisvesting (oppervlakte huisvesting en type huisvesting ontbreken).</p>
Type de données	<p>Identificatie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identificatie van de aanvraag: straatnaam, ... • Identificatie van de aanvrager: type, adres, ... <p>Statistische fiche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doel: bouw of transformatie met/zonder aanpassing van volume, sloop, aanpassing van bestemming of gebruik van een onbebouwd goed, ... • Kenmerken van het project: oppervlakte terrein, bebouwde oppervlakte (bestaand/gepland) (huisvesting, hotel, bureau, zaak, ...), parkeergelegenheid (bestaan/gepland) (overdekt/niet overdekt) • Vloeroppervlakte : (huisvesting, hotel, bureau, zaak, ...), (bestaand/gepland) (totaal/onder de grond) • Infrastructuur: wegennet, zware infrastructuur, groene ruimte <p>Naast deze statistisch relevante gegevens bevat de databank ook nog gegevens aangaande het verloop van de bouw of verbouwing.</p>
Echelle géo.	Adres
Lien UrbIS	/
Date	Aanmaak van de databank is voorzien tijdens de periode 2006-2007. Als eerste worden de jaren 2002-2005 ingevoerd aangezien in deze periode eenzelfde aanvraagformulier gebruikt werd.
Méthode de recensement	Via aanvraagformulieren tot bouwvergunning ingediend bij de AROHM (Administratie Ruimtelijke Ordening Huisvesting en Monumenten).

Qualité	<ul style="list-style-type: none"> • De aanvraagformulieren tot bouwvergunning worden in het merendeel van de gevallen foutief ingevuld (ongeveer 70%). Het gaat vaak om kleine fouten (50%) die door de administratie zelf kunnen gecorrigeerd worden. • Een aanvraag tot bouwvergunning gaat vaak gepaard met een stijging van het kadastraal inkomen. De gegevens afkomstig uit deze aanvragen zijn dan ook vaak onvolledig of niet correct, zeker wanneer het gaat om verbouwingen. Nieuwe gebouwen worden vaak wel correct aangegeven. (cfr. Kadaster) • Er gebeurt geen terreinwerk. Er is aldus geen verificatie of de vergunningen al dan niet gerealiseerd werden. • Bij het indienen van een aanvraag tot bouwvergunning moet tevens een document ingevuld worden voor het ministerie van economische zaken, afdeling statistieken en bouwvergunningen. De bekomen databanken kunnen met elkaar vergeleken worden om eventuele onjuistheden op te sporen. Beide databanken hebben immers eenzelfde dataleverancier.
Obligations légales	/
Nomenclatures	/
Format	Oracle
Actualisation	Databank in ontwikkeling, eind 2006 te raadplegen
Coût	/
Etudes/publications	/
Développements futurs	Databank in ontwikkeling, eind 2006 te raadplegen. Als eerste worden de jaren 2002-2005 ingevoerd aangezien in deze periode eenzelfde aanvraagformulier gebruikt werd.
Intégration monitoring	Deze databank kan bruikbaar zijn om de bouwdynamiek in de verschillende wijken weer te geven.

Personne de contact

Henk De Ruddere
 Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (AATL) section
 Urbanisation
 Ministère de la Région de Bruxelles Capitale
 CCN gare du Nord
 Tel : 02.204.23.39
 E-mail : hderuddere@mrbc.irisnet.be

ONROEREND GOED

Organisme	STADIM
Base de données	STADIM-databank

Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• STADIM (Studies en Advies in Immobiliën) registreert de vastgoedprijzen in België. Op basis van jarenlang opgebouwde databanken met verkoopsuitslagen kan Stadim een beeld schetsen van de marktactiviteit, de prijsevolutie en het prijsniveau van de verschillende types onroerend goed en dit zowel op gemeentelijk, regionaal of nationaal vlak.• De STADIM - databank, zoals die op het internet geraadpleegd kan worden (immulator), geeft een aanduiding van de toestand en de dynamiek binnen de immobiliënsector (prijsniveau en prijsevolutie) per gemeente, arrondissement, provincie en gewest. Dit voor een periode van 1998 tot 2005.
Type de données	<p>De stadim-databank bevat volgende data :</p> <ul style="list-style-type: none">• gemiddelde bouwgrondprijs: per m², per perceel• gemiddelde woningprijs: appartement, kleine of middelgrote woning, grote woning• aantal verkochte percelen bouwgrond• aantal verkochte m² bouwgrond• aantal verkochte woningen: appartement, kleine of middelgrote woning, grote woning• omzet van de verkochte percelen bouwgrond• omzet van de verkochte woningen: appartement, kleine of middelgrote woning, grote woning• gemiddelde oppervlakte perceel bouwgrond <p>De stadim-databank, zoals die op het internet geraadpleegd kan worden (Immulator), bestaat uit 2 delen :</p> <ul style="list-style-type: none">• een aanduiding van het prijsniveau : per gemeente, arrondissement, provincie en gewest wordt voor de woonhuizen, appartementen, handels- en opbrengsthuisen, bouwgronden en landbouwgronden opgave gedaan van het aantal verkopen, de gemiddelde prijs en de kwartielprijzen per jaar. Dit voor een periode van 1988 tot 2005.• een aanduiding van de prijsevolutie : per gemeente en arrondissement wordt voor woonhuizen, appartementen en bouwgronden opgegeven wat de prijsevolutie is vanaf een

	bepaald startjaar tot 2005.
Echelle géo.	De kleinste geografische locatie is de gemeente. De gegevens zijn ook beschikbaar per arrondissement, provincie en gewest.
Lien UrbIS	
Date	1988-2005 (Immulator)
Méthode de recensement	<ul style="list-style-type: none"> • De verzameling van de data gebeurt op basis van verkoopakten. (De basisgegevens zijn afkomstig van het NIS en Stadim voert hierop nog een aantal bewerkingen uit om de kwaliteit van de cijfers te verhogen.) • De databank is gebaseerd op alle vastgoed verkopen onder het regime van de registratierechten, zowel openbare als onderhandse verkopen. • Gemiddelden worden berekend na weglating van de 25% duurste en de 25% goedkoopste verkopen, waardoor abnormale verkopen geëlimineerd worden. Het in rekening brengen van de supervilla's en woningen in zeer slechte staat (niet representatief voor het woningpark) zou teveel invloed hebben op de gemiddelde prijs. • De gegevens worden per gemeente gebruikt indien minimaal 30 verkopen van een bepaald type voorkomen in een gemeente. Indien minder dan 30 verkopen worden geregistreerd, worden de gegevens van het hiërarchisch hoger geografisch gebied gebruikt.
Qualité	<ul style="list-style-type: none"> • De verzameling van de data gebeurt op basis van verkoopaktes. Deze zijn betrouwbaar. • Methodologische uniformiteit sinds 50 jaar.
Obligations légales	
Nomenclatures	
Format	Access, Excell
Actualisation	<ul style="list-style-type: none"> • Jaarlijkse actualisatie Ieder jaar gaat het om een andere groep woningen die verkocht worden. Er kunnen schommelingen veroorzaakt worden in de verkoopprijs omdat het aanbod in een bepaald jaar van een andere kwaliteit is. • Normaal gezien bereiken de verkoopsuitslagen STADIM met een vertraging van ongeveer 6 maanden.
Coût	De kostprijs voor de online databank bedraagt 7,5 Euro per consultatie. Indien men echter gegevens gegroepeerd wenst te bekomen dan kan een bepaald extract (vb. Excell) worden doorgemailed. De kostprijs hiervan is afhankelijk van de nodige werktijd. Standaard wordt 100 EUR per uur aangerekend.

Etudes/publications	<ul style="list-style-type: none"> • http://www.stadim.be • http://aps.vlaanderen.be/sgml/reeksen/1072.htm • In samenwerking met Trends - Roularta en met de steun de Koninklijke Federatie van het Belgische Notariaat en de Confederatie van de Bouw verzorgt Stadim de publicatie van de jaarlijkse brochure 'Gids der Onroerende Waarden'. • Coherentie met de data van het Nationaal Instituut voor de Statistiek. Deze wordt geregistreerd via alle notariële akten. • Bij het opstellen van de Vlaamse stadsmonitor werd gebruik gemaakt van de databank van STADIM : http://www.thuisindestad.be (stadsmonitor)
Développements futurs	
Intégration monitoring	<ul style="list-style-type: none"> • Niet alleen de data m.b.t. verkoops prijs en prijsevolutie zijn integreerbaar in de monitoring. De gemiddelde verkoops prijs kan eventueel vergeleken worden met het gemiddelde inkomen om de betaalbaarheid van huisvesting na te gaan (zie ook Vlaamse Stadsmonitor). • De kostprijs en de geografische schaal daarentegen maken deze databank minder bruikbaar voor de monitoring.

Personne de contact

Stadim (Studies en Advies Immobiliën)
Paul De Wael
Marialei 29-32, 2018 Antwerpen
Tel 03/286.81.20
stadim@skynet.be
<http://www.stadim.be>

CADRE DE VIE

Organisme Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement

Base de données Espaces verts

Descriptif	Inventaire des espaces verts en Région bruxelloise.
Type de données	<p>Inventaire des espaces verts observés en Région bruxelloise réalisé pour l'IBGE en 1997 par Igéat-ULB, Cooparch-R.U. et le laboratoire de Botanique systématique et de Phytosociologie, mis à jour par la suite par l'IBGE en ce qui concerne les espaces qu'ils gèrent.</p> <p>Les informations (quand elles sont disponibles) correspondent au nom de l'espace vert et son numéro dans la base de donnée, au type d'espace vert, au sous-type (voir ci-dessous), à la surface (en m²) et au périmètre (en m), au propriétaire et au gestionnaire, à la/les commune(s) concernée(s) et à la valeur biologique.</p> <p>Des données complémentaires concernent les infrastructures et équipements (exemple : plaines de jeux, bouledromes, parcours santé).</p>
Echelle géo.	Inventaire des espaces verts sur l'ensemble de la Région bruxelloise, précision à l'îlot
Lien UrbIS	<p>Géolocalisation réalisée par l'IBGE (lien spatial, mais pas d'identifiant commun) :</p> <p>Le recalage sur Urbis s'est fait via la suppression des dépassements sur la voirie et des objets impossibles. Les objets ont par conséquent été recentrés et repositionnés. Le résultat correspond à des objets polygones qui ont un positionnement en accord avec la voirie dans Urbis.</p>
Date	Inventaire initial réalisé en 1997. Mise à jour par l'IBGE, en ce qui concerne les sites qu'il gère, en 2003
Méthode de recensement	<p>Inventaire initial réalisé à partir des :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données topographiques numériques à 1 : 10000 (IGN) – réalisées à partir de photographies aériennes de 1988, restitution photogramétrique en 1991, cartographie 1993 et 1994, édition 1994) • Photographies aériennes infrarouge fausses couleurs au 1 : 4000 datant d'avril 1996 (Eurosense) • Données administratives et cadastrales à 1 : 1000 (Urbis V.1.4.) • Enquêtes de terrain et documents divers <p>L'identification des espaces verts est limitée à un seuil de 4 ares pour une zone densément bâtie et 15 ares pour le reste de Bruxelles, sauf pour les « parcs et jardins », « aies de jeux et de sport » et les « espaces associés à la voirie » (4 ares).</p> <p>Contrairement aux espaces privés accessibles au public, les informations concernant les intérieurs d'îlots et les</p>

	<p>voiries ont été extraites exclusivement de la base de données 1:10000 (IGN) sans modification ni vérification.</p> <p>L'évaluation biologique initiale des espaces accessibles au public est basée sur 5 critères mesurables, à deux niveaux :</p> <p>1 – au niveau de l'objet pris dans son ensemble :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversité structurale (plan d'eau ; pelouse ou prairie ; buisson, fourré ou broussaille ; ligneux hauts (>15m)) • Rareté des espèces présentes • Présence de communautés végétales rares ou typiques <p>2 – au niveau de chaque zone délimitée à l'intérieur des différents objets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Naturalité (type de gestion et d'entretien effectué) • Remplaçabilité (estimation du temps qu'il faudrait pour recréer la zone et aboutir au même équilibre biologique) <p>Les espaces verts associés à la voirie (à l'exception des espaces de grande dimension), les terres cultivées labourées, les terrains de jeux ou de sport peu ou pas verdurisés, les cimetières et les talus de chemin de fer n'ont pas fait l'objet d'une telle évaluation.</p> <p>Parmi les espaces pris en compte, la proportion d'espaces pour lesquels un ou plusieurs critères n'ont pas été évalués tourne autour de 7,5 %.</p>
Qualité	<p>La qualité des informations est variable en fonction des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La base de données contient l'ensemble des espaces verts initialement recensés, la précision de l'information dépendant du type d'espace vert et des sources d'information utilisées. • Les mises à jour ne concernent que les espaces verts gérés par l'IBGE. L'information concernant les autres zones est conservée en tant que « historique », sans actualisation de son statut.
Obligations légales	
Nomenclatures	<p>Les espaces verts sont classifiés suivant différentes catégories et sous-catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bois • Cimetières • Espaces associés à la voirie <ul style="list-style-type: none"> ○ ilots et bermes équipés ○ ilots et bermes non-équipés ○ places plantées accessibles en voiture ○ places plantées non-accessibles en voiture ○ talus et accotements • Espaces associés aux voies ferrées • Friches <ul style="list-style-type: none"> ○ agricoles et sylvicoles ○ industrielles ○ urbaines ○ non définies ○ terrains nus • Grands domaines privés <ul style="list-style-type: none"> ○ À classer ○ collectifs ○ non-collectifs • Parc et jardins accessibles au public <ul style="list-style-type: none"> ○ Classiques ○ Contemporains ○ Paysagers ○ Plaines de jeux ○ sauvages • Terrains de jeux, de sport et de loisir <ul style="list-style-type: none"> ○ Verdurisés ○ Non-verdurisés • Zones agricoles <ul style="list-style-type: none"> ○ Agricole

	<ul style="list-style-type: none"> o horticole o peupleraie
Format	Numérique
Actualisation	Mise à jour pour les espaces gérés par l'IBGE uniquement
Coût	
Etudes/publications	<p>* site internet : http://www.ibgebim.be</p> <p>* FEIJT Caroline, HERICKX Cécile, ONCLINX Françoise, 2002, Fiche 3 : Les données de l'IBGE : "L'occupation des sols et les paysages bruxellois", degré de verdurisation et espaces verts, 8 pages http://www.ibgebim.be/OBS/Download/FR/Sol/Sol_3.pdf</p> <p>* FEIJT Caroline, VERMOESEN Frank, 2002, Fiche 6 : Les données de l'IBGE : "L'occupation des sols et les paysages bruxellois", le maillage vert, 4 pages http://www.ibgebim.be/OBS/Download/FR/Sol/Sol_6.pdf</p> <p>* Marianne Squilbin, Août 2004, Etat de l'environnement 2003 : Espaces publics, 91-107 http://www.ibgebim.be/francais/pdf/donnees/ee_2004_espacespublics.pdf</p> <p>* IGEAT/ULB, Laboratoire de Botanique systématique et de phytosociologie (ULB) et COOPARCH-R.U., Mars 1997, « Maillage vert, rapport final – Etablissement de la situation de fait et de droit des espaces verts du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale en vue de l'élaboration du Maillage Vert », 63 pages</p>
Développements futurs	Aucune mise à jour de l'ensemble de la base de données n'est prévue à l'heure actuelle
Intégration monitoring	<p>Cette base de données est déconseillée dans le cadre de la détermination d'un degré de verdurisation par exemple, étant donné que l'actualisation ne concerne que les sites gérés par l'IBGE. Ainsi, les talus, friches, bermes de voiries ont fort probablement changé de statut depuis la conception de la base de données (1997).</p> <p>La différenciation entre espaces verts privés et publics est cependant intéressante, car permet d'appréhender l'accessibilité de ceux-ci par les habitants.</p>

Personne de contact

Kruwialis Gael
 IBGE-BIM
 Direction Juridique, Finances, Informatique
 Département Informatique
 Tel: 02 775 76 61
 Mail: gkr@ibgebim.be

CADRE DE VIE

Organisme Bruxelles-Propreté

Base de données Déchets

Descriptif	Données concernant les déchets collectés par Bruxelles-Propreté ou les déchets apportés dans les centres de Bruxelles-Propreté (par les communes par exemple), à différents points : <ul style="list-style-type: none"> • Incinérateur • Bruxelles-recyclage • Bruxelles-compost • Bruxelles-papier • Encombrants • Boues
Type de données	Les données disponibles correspondent aux tonnages apportés au niveau des différents centres de Bruxelles-Propreté. Pour ce qui est des récoltes de verre, le taux de remplissage de chaque bulle est disponible, ainsi que le tonnage total de toutes les bulles vidées dans le camion. Pour ce qui est des ordures non-ménagères : Bruxelles-Propreté possède des contrats avec des entreprises afin d'enlever leurs déchets. Celles-ci sont facturées aux litres, les volumes étant théoriquement vérifiés.
Echelle géo.	Les données sont récoltées dans un but opérationnel, sans lien direct (« officiel ») avec l'espace. Elles peuvent cependant être liées aux zones de récoltes. En journée, les camions de Bruxelles-Propreté effectuent deux tournées par jour (ménages et commerces / entreprises mélangés), la première étant loin de l'incinérateur et la seconde plus proche (espaces disjoints). Il est possible que les tournées soient transcommunales (récolte de déchets régionalisée dans les années 70, pour devenir plus efficace). Les données de versage sont collectées (tonnages de déchets apportés par le camion). Elles peuvent par conséquent être liée à la zone de récolte, au minimum par jour (soit x tonnes de déchets sur les deux tournées), un camion pouvant entamer sa deuxième tournée s'il n'est pas plein avant d'aller verser son contenu à l'incinérateur. Ceci ne devrait cependant normalement pas arriver car les tournées ont été coupées en deux à l'origine pour éviter du trafic urbain inutile et rationaliser les temps de déplacements. Pendant la nuit, la récolte est effectuée au niveau des grandes artères (Rue de la Loi, Rue Béliard, Petite ceinture par exemple). Pour ce qui est du verre : la récolte des données se fait par emplacement (taux de remplissage de chaque bulle).
Lien UrbIS	Les tournées de Bruxelles-Propreté sont encodées via un logiciel (géré par la firme DECIS) fonctionnant sur les données UrbIS administratives. Chaque tournée comporte un certain nombre de côtés de rue, soit les « Si » d'UrbIS. Ces « Si » permettent de connaître le nr des maisons collectées. Ainsi, aux frontières des tournées, il n'est pas rare qu'un camion passe du côté pair de la rue et un autre du côté impair.

Date	Mise à jour continue
Méthode de recensement	Comme précisé plus haut, les données collectées correspondent aux versages (tonnages de déchets apportés par le camion, portant un numéro, à l'issue d'une tournée également numérotée), au niveau des différents centres de Bruxelles-Propreté. Pour ce qui est du verre : la récolte des données se fait également par emplacement (taux de remplissage de chaque bulle).
Qualité	Données commerciales, théoriquement complètes. Pour ce qui est des bulles à verre : <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de bulles est au choix de la commune • Les personnes drainées par les bulles ne correspondent pas à celles du quartier obligatoirement. Exemple : des personnes profitent d'une bulle sur un axe de passage, avec parking aisé, pour déposer leurs verres pendant un trajet.
Obligations légales	aucune
Nomenclatures	
Format	
Actualisation	Mise à jour continue
Coût	
Etudes/publications	
Développements futurs	Les données actuellement publiées par Bruxelles-Propreté sont agglomérées à l'échelle de la Région. Aucune analyse spatialisée ou à une échelle plus fine n'est envisagée.
Intégration monitoring	Ce type d'information est particulièrement intéressant dans le cadre de la thématique « cadre de vie ». Il semble cependant que ces données soient difficiles à obtenir. En outre, la correspondance entre les quartiers qui seront déterminés dans le cadre de ce projet et les tournées des camions est à vérifier. Les seules données disponibles avec une excellente précision spatiale correspondent aux bulles à verre. La pertinence de cette information en termes de taux de recyclage pourra être envisagée.

Personne de contact

Patricia Poitevin
Bruxelles-Propreté
Directeur technique
Avenue de Broqueville 12
1150 Bruxelles
Tel : 02 778 08 25
E-mail : patricia.poitevin@bruxelles-proprete.be

Denis Dresse
DECIS SA/NV, Decision Engineering,
Avenue Louis Bertrand, 100 A 12
1030 Brussels
E-mail : denis.dresse@decis.be

CADRE DE VIE

Organisme	IBGE
Base de données	Registre de collection des déchets

Descriptif	Registre reprenant l'ensemble des déchets et les flux.
Type de données	Codification des déchets Suivi des flux (collectes, traitements).
Echelle géo.	Les données sont agglomérées au niveau de la région (pour cause de problème de concurrence)
Lien UrbIS	
Date	
Méthode de recensement	<p>Les producteurs de déchets dangereux et de déchets spéciaux résultant d'activités de soins de santé en Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que les gestionnaires de déchets (c'est-à-dire toute personne qui collecte ou transporte pour compte de tiers des déchets en Région de Bruxelles-Capitale ou des déchets d'origine bruxelloise, exporte ses propres déchets vers une autre région, traite des déchets en Région de Bruxelles-Capitale ou des déchets produits à Bruxelles) sont tenus de rentrer, respectivement, les factures fournies par les collecteurs agréés qui se sont chargés de l'enlèvement des déchets ou une déclarations d'entrée et de sortie (une fiche par déchet) pour le registre, et ce chaque trimestre.</p> <p>Les filières doivent ainsi théoriquement être déclarées (travail de bénédictin cependant...)</p>
Qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Ces données ne concernent pas les gisements • L'unité n'est pas identique (volume ou poids en fonction du collecteur) • Les catégories de déchets sont variables entre les collecteurs • Il existe un problème de double-comptage (certains déchets vont d'un collecteur à un autre, et sont par conséquent comptabilisés plusieurs fois)
Obligations légales	L'arrêté relatif au registre déchets ("arrêté registre") a été adopté le 30.01.97 et a été publié dans le Moniteur Belge du 26.03.97. Il est entré en vigueur le 7 avril 1997.
Nomenclatures	<p>Liste des codes et dénominations des méthodes de traitement des déchets :</p> <p>Opérations d'élimination</p> <p>D 1 Dépôt sur ou dans le sol (par exemple mise en décharge, etc.)</p> <p>D 2 Traitement en milieu terrestre (par ex. biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols, etc.)</p> <p>D 3 Injection en profondeur (par ex. injection des déchets pompables dans les puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles, etc.)</p> <p>D 4 Lagunage (par ex. déversement de déchets liquides ou de boues dans</p>

	<p>des puits, des étangs ou des bassins, etc.)</p> <p>D 5 Mise en décharge spécialement aménagée (par ex. placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes des autres et de l'environnement, etc.)</p> <p>D 6 Rejets dans le milieu aquatique, sauf l'immersion</p> <p>D 7 Immersion, y compris enfouissement dans le sous-sol marin</p> <p>D 8 Traitement biologique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon des procédés énumérés à la présente annexe</p> <p>D 9 Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon un des procédés énumérés D 1 à D 12 (par ex. évaporation, séchage, calcination, etc.)</p> <p>D 10 Incinération à terre</p> <p>D 11 Incinération en mer</p> <p>D 12 Stockage permanent (par ex. placement de conteneurs dans une mine, etc.)</p> <p>D 13 Regroupement préalable à l'une des opérations numérotées D 1 à D 12</p> <p>D 14 Reconditionnement préalable à l'une des opérations numérotées D 1 à D 13</p> <p>D 15 Stockage préalablement à l'une des opérations numérotées D 1 à D 14 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production)</p> <p>Opérations débouchant sur une possibilité de valorisation</p> <p>R 1 Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie</p> <p>R 2 Récupération ou régénération des solvants</p> <p>R 3 Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants (y compris les opérations de compostage et autres transformations biologiques)</p> <p>R 4 Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques</p> <p>R 5 Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques</p> <p>R 6 Régénération des acides ou des bases</p> <p>R 7 Valorisation des produits servant à capter les polluants</p> <p>R 8 Valorisation des produits provenant des catalyseurs</p> <p>R 9 Régénération ou autres réemplois des huiles</p> <p>R 10 Epandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie</p> <p>R 11 Utilisation de déchets résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R 1 à R 10</p> <p>R 12 Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une quelconque des opérations visées aux points R 1 à R 11</p> <p>R 13 Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations numérotées R 1 à R 12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production).</p>
Format	
Actualisation	
Coût	
Etudes/publications	<p>* ABE, « Publication à l'attention des entreprises bruxelloises : Le registre des déchets », 4 pages, www.abe.irisnet.be/environnement/d5.pdf</p> <p>* http://www.ibgebim.be/francais/content/content.asp?ref=717</p>
Développements futurs	
Intégration monitoring	Etant donné l'échelle à laquelle sont disponibles ces données, cette base de données n'est pas intégrable au sein du monitoring

Personne de contact

CADRE DE VIE

Organisme Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement

Base de données Cadastre du bruit des avions

Descriptif	Quantification des nuisances acoustiques dues au trafic aérien engendré par le survol de certaines communes bruxelloises par des avions au départ de l'aéroport de Zaventem.
Type de données	Ces données constituent une évaluation des nuisances acoustiques effectuée sur base d'un modèle mathématique faisant intervenir les caractéristiques du trafic (flux de trafic, type d'avion, ...), les caractéristiques des procédures utilisées, les caractéristiques géométriques des routes aériennes empruntées ainsi que les conditions météorologiques. Des indices de gêne sont utilisés afin de quantifier la gêne acoustique due aux avions.
Echelle géo.	Données disponibles au lieu de mesure, élargies à l'ensemble de la Région.
Lien UrbIS	Données géoréférencées Les niveaux de bruit ont été déterminés sur tout le territoire bruxellois sur une grille de précision 100*100m.
Date	2004
Méthode de recensement	<p>Pour chaque route aérienne, il est nécessaire de disposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des données de flux de trafic : les données utilisées sont représentatives de l'année 2004 et ont été fournies par la BIAC ; • des données de composition du trafic (répartition entre les différents types d'avions selon leurs caractéristiques acoustiques : Boeing 747, Boeing 737, Air bus 320, etc....) : les informations utilisées sont représentatives de l'année 2004 et ont été fournies par Belgocontrol et la BIAC. <p>La description des trajectoires réellement empruntées n'ayant pas été mise à la disposition de l'IBGE, les routes aériennes ont été décrites sur la base des AIP (Aeronautical Airport Procedure), qui décrivent les procédures standards qui doivent être suivies par les pilotes.</p> <p>Pour les procédures de décollages, 98,3% des routes aériennes empruntées en 2004, soit 128 au total, ont été introduites dans le modèle. Celles-ci ont été décrites jusqu'à une hauteur de 4.500 pieds selon les AIP et ont ensuite été prolongées en tant que tirs rectilignes infinis. Les procédures d'atterrissages ont été décrites comme droites rectilignes infinis (prolongation des pistes). Pour chaque route aérienne, une largeur de corridor (qui décrit la variation entre les routes effectivement utilisées et les routes prédéfinies dans les AIP) et une dispersion verticale (qui dépend du type d'avion, du nombre et du type de moteurs et surtout , de sa masse au décollage) ont été définies.</p> <p>Les données des émissions sonores utilisées sont des valeurs standards par type d'avion, établies sur base des certifications des avions.</p>

	Les cartes de bruit ont ainsi été réalisées en calculant les indices Lden, Ln et LAmax.
Qualité	<p>Afin de valider les valeurs obtenues sur base du modèle, celles-ci ont été comparées aux les mesures réalisées par les 12 stations du réseau de surveillance de l'IBGE.</p> <p>Cette comparaison a montré que globalement les niveaux de bruit calculés sont supérieurs aux niveaux effectivement mesurés. Ces différences ont été expliquées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la première source d'erreur, de type systématique, serait vraisemblablement due à la banque de données d'émissions acoustiques ainsi qu'au calcul de propagation acoustique surtout lorsque ce dernier s'opère pour des distances sources / récepteur importantes. Globalement, ces incertitudes pourraient atteindre +/- 2 dB(A). • la précision du modèle est d'autant plus élevée que la qualité des informations introduites dans le modèle est bonne. Or, le projet a été réalisé sans disposer d'informations précises concernant les trajectoires des avions. Les erreurs générées par ce manque d'information sont aléatoires et peuvent avoir une influence positive ou négative sur les résultats. <p>La sensibilité ou précision des données récoltées pour le cadastre 2007 sera également déterminée.</p>
Obligations légales	Ordonnance cadre de la Région de Bruxelles-Capitale, en date du 17 juillet 1997 (M.B. du 23 octobre 1997), relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain. Directive européenne 2002/49/CE, qui vise à harmoniser l'évaluation du bruit (méthodes de calcul et indicateurs semblables (valeur moyenne annuelle) pour l'ensemble des Etats membres).
Nomenclatures	<p>Indices de gêne calculés : Lden, Ln et LAmax.</p> <p>L'indicateur Lden représente le niveau moyen sur 24h évalué à partir des niveaux moyens de journée, de soirée et de nuit . Les niveaux moyens de soirée (Le) et de nuit (Ln) sont augmentés respectivement de 5 et 10 dB(A) par rapport au niveau de jour parce que ressentis comme plus gênants par les personnes exposées.</p> <p>L'indicateur LAmax est le niveau maximum de bruit émis par le passage d'un avion durant une période de temps donnée. Il est couramment utilisé comme indice de gêne lié au bruit du trafic aérien.</p>
Format	Fichier informatisé Les résultats des calculs sont présentés sous forme cartographique.
Actualisation	Les données sont en cours d'actualisation, de façon à produire un nouveau cadastre en 2007. Elles seront ensuite actualisées tous les 5 ans.
Coût	
Etudes/publications	<p>* Site internet : http://www.ibgebim.be</p> <p>* BOURBON Christine, janvier 2006, fiche 45 : Les données de l'IBGE : "Le bruit à Bruxelles", Cadastre du bruit du trafic aérien – année 2004, 8 pages http://www.ibgebim.be/OBS/Download/FR/Bru/Bru_45.pdf</p> <p>* BOURBON Christine, DE VILLERS Juliette, janvier 2006, fiche 46 : Les données de l'IBGE : "Le bruit à Bruxelles", Exposition de la population bruxelloise au bruit du trafic aérien – année 2004, 5 pages http://www.ibgebim.be/OBS/Download/FR/Bru/Bru_46.pdf</p> <p>* Marianne Squilbin, Christine Bourbon, Août 2004, Etat de l'Environnement 2003 : Bruit, 117-145, http://www.ibgebim.be/francais/pdf/donnees/ee_2004_bruit.pdf</p>
Développements futurs	Les différents atlas de bruit existants seront complétés par des données concernant les métros et trams,

	disponibles pour 2007
Intégration monitoring	<p>Détermination de la population exposée au bruit des avions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les données démographiques utilisées correspondent au nombre d'habitants recensés dans chaque secteur statistique bruxellois. • L'exposition de la population, à son lieu de résidence, a alors été déterminée à partir de la corrélation entre le nombre d'habitants par secteur statistique et le niveau d'exposition du bâtiment au bruit. <p>Un indice de multi-exposition sera mis au point en 2007. Celui-ci est à construire, et sera fonction de la façon dont chaque source de bruit est perçue.</p>

Personne de contact

Christine Bourbon
Département Observatoire des Données
Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement
Tél : 02 775 77 76
Fax : 02 775 76 21
Mail : cbu@ibgebim.be

CADRE DE VIE

Organisme Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement

Base de données Cadastre du bruit ferroviaire

Descriptif	Quantification des nuisances acoustiques dues au trafic ferroviaire.
Type de données	<p>Evaluation des nuisances acoustiques, établie sur base de modèles mathématiques liant les niveaux de gêne acoustique aux caractéristiques du trafic et aux caractéristiques physiques des voies ferrées et de leurs alentours.</p> <p>Les voies ferrées ont été caractérisées localement par la vitesse moyenne des trains, le volume de trafic, la position des obstacles à la propagation sonore, la position des voies, les données du trafic sur les différentes voies (source : SNCB), ...</p>
Echelle géo.	Données disponibles au niveau l'ensemble des voies ferrées présentes sur le territoire de la Région, à l'exception des tronçons sous tunnel et en zone industrielle. Soit 65 km environ.
Lien UrbIS	Données géoréférencées, par sections de voies ferrées. Les résultats sont codifiés et intégrés dans un fichier informatisé, puis représentés sous forme cartographique.
Date	1993, 1997
Méthode de recensement	<p>Les niveaux de bruit sont calculés sur base d'un modèle mathématique intégrant les différentes données spécifiques à chaque section étudiée, comme ils seraient perçus par un hypothétique observateur qui se tiendrait à 25m des voies et à 4m de hauteur (ce qui correspond approximativement au premier étage d'une maison).</p> <p>Les résultats ont été calés à l'aide de mesures réalisées. Les seuils de gêne varient en fonction de la période de la journée, les données ont donc été regroupées en grandes tranches horaires leur correspondant.</p>
Qualité	<p>Etant le résultat d'une modélisation, leur qualité / réalisme dépend des facteurs pris en compte.</p> <p>La sensibilité ou précision des données récoltées pour le cadastre 2007 sera déterminée.</p>
Obligations légales	<p>Ordonnance cadre de la Région de Bruxelles-Capitale, en date du 17 juillet 1997 (M.B. du 23 octobre 1997), relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain.</p> <p>Directive européenne 2002/49/CE, qui vise à harmoniser l'évaluation du bruit (méthodes de calcul et indicateurs semblables (valeur moyenne annuelle) pour l'ensemble des Etats membres). Les cartes de 1997 de l'IBGE suivent déjà ces exigences.</p>

Nomenclatures	<p>Indice de gêne utilisé : LAeq jour (de 7h. à 19h.), soir (de 19h. à 23h) et nuit (de 23h. à 7h.)</p> <p>Le « niveau acoustique équivalent » (Leq,t exprimé en dB) d'un bruit stable ou fluctuant est équivalent, d'un point de vue énergétique, à un bruit permanent et continu qui aurait été observé au même point de mesure et durant la même période. Le niveau acoustique équivalent correspond donc à une « dose de bruit » reçue pendant une durée de temps déterminée. Il est le résultat du calcul de l'intégrale des niveaux sonores relevés à intervalles réguliers (échantillonnage de 1, 2, ... n fois par seconde) et pour une période donnée, t (10 min, 1 heure, 24 h, ...). Si l'échantillonnage a été effectué avec une pondération (A par exemple), le niveau équivalent sera alors exprimé en dB(A) et symbolisé par LAeq,t.</p>
Format	1993 et 1997 : listing reprenant l'ensemble des tronçons étudiés avec leurs caractéristiques propres et la valeur du niveau de bruit, calculée pour chacune des trois tranches horaires, résultant de la modélisation et représentation cartographique
Actualisation	Les données sont en cours d'actualisation, de façon à produire un nouveau cadastre en 2007. Elles seront ensuite actualisées tous les 5 ans.
Coût	
Etudes/publications	<p>* Site internet : http://www.ibgebim.be</p> <p>* BOULAND Catherine, DELLISSE Georges, DUSSART Jean-Rodolphe, STEFANI Isamël, septembre 1998, fiche 6 : Les données de l'IBGE : "Le bruit à Bruxelles", cadastre du bruit ferroviaire en Région de Bruxelles-Capitale, 3 pages http://www.ibgebim.be/OBS/Download/Fr/Bru/Bru_6.pdf</p> <p>* BOULAND Catherine, DELLISSE Georges, DUSSART Jean-Rodolphe, STEFANI Isamël, septembre 1998, fiche 7 : Les données de l'IBGE : "Le bruit à Bruxelles", exposition de la population bruxelloise au trafic ferroviaire en journée, 2 pages http://www.ibgebim.be/OBS/Download/Fr/Bru/Bru_7.pdf</p> <p>* Marianne Squilbin, Christine Bourbon, Août 2004, Etat de l'Environnement 2003 : Bruit, 117-145, http://www.ibgebim.be/francais/pdf/donnees/ee_2004_bruit.pdf</p>
Développements futurs	Les différents atlas de bruit existants seront complétés par des données concernant les métros et trams, disponibles pour 2007
Intégration monitoring	<p>Estimation de la part de la population affectée par le bruit ferroviaire, en trois étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • classement des segments de voie d'après leur niveau de bruit calculé par "tranches" de 5 dB(A), à partir de moins de 55 dB(A) jusqu'à plus de 75 dB(A) et sommation des longueurs de voie pour chaque classe • détermination de la superficie influencée par le bruit d'origine ferroviaire pour chaque classe • Evaluation du nombre de résidents susceptibles d'être gênés par le bruit du trafic routier, déterminé à partir des données du nombre d'étages affectés au logement fournies par la Sitex. <p>Un indice de multi-exposition sera mis au point en 2007. Celui-ci est à construire, et sera fonction de la façon dont chaque source de bruit est perçue.</p>

Personne de contact

Christine Bourbon
Département Observatoire des Données
Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement
Tél : 02 775 77 76
Fax : 02 775 76 21
Mail : cbu@ibgebim.be

CADRE DE VIE

Organisme Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement

Base de données Cadastre du bruit routier

Descriptif	Quantification des nuisances acoustiques dues au trafic routier le long des principales artères de la Région de Bruxelles-Capitale.
Type de données	Ces données constituent une évaluation des nuisances acoustiques effectuée sur base d'un modèle mathématique faisant intervenir les caractéristiques du trafic, les caractéristiques physiques de chacune des artères décrites ainsi que les obstacles à la propagation du bruit.
Echelle géo.	Le réseau routier de la Région de Bruxelles-Capitale compte au total environ 1870 kilomètres de voirie tous types confondus. Les données actuelles de trafic ne portent que sur les voies caractérisées par un trafic relativement important (autoroutes, voies métropolitaines, artères principales et quelques interquartiers), ce qui représente 670 kilomètres de voirie (36% du réseau total). Le reste des voiries (soit 64 % du réseau), caractérisées par un trafic plutôt local - donc peu important - et localisées dans des zones où le bruit d'origine routière n'est pas prédominant, n'a pas été étudié mais seront envisagées dans le cadre d'une réactualisation de ce cadastre.
Lien UrbIS	Toutes les voiries envisagées sont géoréférencées sur Urbis. La carte de 1997 a été réalisée suivant des mailles carrées de 10 m de côté. Les surfaces concernées par chaque isophone peuvent être calculées pour les communes, la région ou les secteurs statistiques (à vérifier)
Date	1993, 1996, 1997 (publié en 2001)
Méthode de recensement	Le réseau étudié a été morcelé en plus de 2400 tronçons homogènes. Chaque tronçon est caractérisé par un certain nombre de paramètres intervenant dans l'émission et la propagation du bruit : informations concernant les revêtements routiers, le trafic, la vitesse de circulation. Ainsi, pour chaque tronçon, il est nécessaire de disposer : <ul style="list-style-type: none"> • des flux de trafic (les données utilisées sont représentatives de l'année 1997 ; elles ont été fournies par l'AED) ; • composition du trafic, répartition entre les véhicules légers et les « poids lourds » (les informations utilisées sont représentatives de l'année 1991 et ont été fournies par l'AED) ; • vitesse de circulation (les données utilisées sont représentatives de l'année 1997 et ont été fournies par l'AED) ;

	<ul style="list-style-type: none"> • type de revêtement des voiries (les données utilisées sont représentatives de l'année 1996 et sont issues d'une étude IBGE-AED). <p>Le modèle calcule ensuite la propagation des ondes sonores dans l'environnement en tenant compte des obstacles, bâtiments, murs anti-bruit ou talus, de l'atténuation du son lors de sa propagation à l'air libre et des conditions atmosphériques.</p> <p>Pour ce faire, il est nécessaire de disposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des données sur la géométrie des bâtiments, dont leur hauteur (les données utilisées sont issues de la base de données UrbIS) ; • des données sur la topographie de la Région, dont la description des talus et remblais le long des lignes de chemin de fer ou du ring (les données utilisées sont issues de cartes IGN) ; • des données sur la géométrie des murs anti bruit ou barrière acoustiques existants (les données utilisées sont issues de relevés de terrain de géomètres). <p>Les indices de gêne ont ainsi été calculés :</p> <p>Calcul réalisé à l'aide d'un logiciel de calcul (IMMI 5.023 for Windows) et à partir de la méthode de calcul allemande RLS 90 (Richtlinien für Lärmschutz an Strassen, publiée en 1990 par le Ministère Fédéral des Transports), utilisée pour la réalisation de nombreuses cartes sonores de villes d'Allemagne.</p> <p>En outre, afin de distinguer clairement les zones calmes des zones bruyantes, des « cartes de conflits » ont été Mises en place.</p> <p>Celles-ci ont été établies à partir du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) et de la définition de valeurs guide pour chaque affectation du sol (valeurs des indices Lden et Ln à partir desquelles la zone est considérée comme bruyante). Elles représentent la différence entre les valeurs des indices Lden et Ln qui ont été calculées et ces valeurs guide.</p>
Qualité	<p>Etant le résultat d'une modélisation, leur qualité / réalisme dépend des facteurs pris en compte.</p> <p>Cadastre de 1997 : afin de valider les valeurs obtenues par calcul, des mesures "in situ" ont été réalisées pour différentes artères caractéristiques du réseau bruxellois. Les mesures mettent en évidence un écart entre les valeurs calculées et mesurées d'environ 2 à 3 dB(A).</p> <p>La sensibilité ou précision des données récoltées pour le cadastre 2007 sera déterminée.</p>
Obligations légales	<p>Ordonnance cadre de la Région de Bruxelles-Capitale, en date du 17 juillet 1997 (M.B. du 23 octobre 1997), relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain.</p> <p>Directive européenne 2002/49/CE, qui vise à harmoniser l'évaluation du bruit (méthodes de calcul et indicateurs semblables (valeur moyenne annuelle) pour l'ensemble des Etats membres). Les cartes de 1997 de l'IBGE suivent déjà ces exigences.</p>
Nomenclatures	<p>Indices utilisés : Lden et Ln, à 2m de hauteur pour une grille de calcul de 10*10m.</p> <p>L'indicateur Ld(ay)e(vening)n(ight) représente le niveau annuel moyen sur 24h évalué à partir des niveaux moyens de journée (07h00-19h00), de soirée (19h00-23h00) et de nuit (23h00-07h00). Les niveaux moyens de soirée (Le) et de nuit (Ln) sont augmentés respectivement de 5 et 10dB(A) par rapport au niveau de jour parce que ressentis comme plus gênants par les personnes exposées.</p> <p>En d'autres termes, cet indicateur de bruit est associé à la gêne acoustique globale liée à une exposition au bruit de longue durée et tient compte du fait que le bruit subi en soirée et durant la nuit est ressenti comme plus gênant. Il est particulièrement indiqués dans le cadre de sources de bruit continu</p>

	<p>comme le bruit routier.</p> <p>Les cartes de conflit sont présentées selon une légende de 5 couleurs permettant de distinguer les :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Zones très silencieuses » : Lden ou Ln inférieur de plus de 5 dB(A) à la valeur guide ; • « Zones silencieuses » : Lden ou Ln inférieur de 2 à 5 dB(a) à la valeur guide ; • « Zones peu bruyantes » : Lden ou Ln égal à (2 dB(A) près à la valeur guide ; • « Zones bruyantes » : Lden ou Ln supérieur de 2 à 5 dB(A) à la valeur guide ; • « Zones très bruyantes » : Lden ou Ln supérieur de plus de 5 dB(A) à la valeur guide.
Format	Fichier informatisé (listing reprenant l'ensemble des tronçons étudiés avec leurs caractéristiques propres et la valeur du niveau de bruit résultant de la modélisation) et représentation cartographique.
Actualisation	Les données sont en cours d'actualisation, de façon à produire un nouveau cadastre en 2007. Elles seront ensuite actualisées tous les 5 ans.
Coût	
Etudes/publications	<ul style="list-style-type: none"> * Site internet : http://www.ibgebim.be * BOURBON Christine, octobre 2005, fiche 8 : Les données de l'IBGE : "Le bruit à Bruxelles", Cadastre du bruit du trafic routier en région de Bruxelles- capitale, 8 pages http://www.ibgebim.be/OBS/Download/FR/Bru/Bru_8.pdf * BOURBON Christine, octobre 2005, fiche 9 : Les données de l'IBGE : "Le bruit à Bruxelles", Exposition de la population au bruit du trafic routier, 3 pages http://www.ibgebim.be/OBS/Download/FR/Bru/Bru_9.pdf * Marianne Squilbin, Christine Bourbon, Août 2004, Etat de l'Environnement 2003 : Bruit, 117-145, http://www.ibgebim.be/francais/pdf/donnees/ee_2004_bruit.pdf * BOURBON C., 2002, Cartographie du bruit du trafic routier – L'expérience bruxelloise - Rapport vulgarisé, IBGE.
Développements futurs	Les différents atlas de bruit existants seront complétés par des données concernant les métros et trams, disponibles pour 2007
Intégration monitoring	<p>Ces cartes permettent d'établir un bilan des nuisances sonores de la situation existante.</p> <p>La part de la population qui est exposée au bruit du trafic routier peut être estimée pour chaque secteur statistique, en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur base des données de population par secteur statistique fournies par l'INS et des données du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) sur l'affectation des bâtiments et leur nombre d'étages (BD Sitex), une densité de population moyenne, par étage, pour les bâtiments affectés aux logements a été calculée. • L'exposition de la population a été déterminée à partir de la corrélation entre le nombre d'habitants par bâtiments affectés au logement et le niveau de bruit le plus élevé de la façade la plus exposée. <p>Un indice de multi-exposition sera mis au point en 2007. Celui-ci est à construire, et sera fonction de la façon</p>

	dont chaque source de bruit est perçue.
--	---

Personne de contact

Christine Bourbon
Département Observatoire des Données
Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement
Tél : 02 775 77 76
Fax : 02 775 76 21
Mail : cbu@ibgebim.be

CADRE DE VIE

Organisme Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement

Base de données UNFCCC

Descriptif	Modélisation des émissions de polluants dans l'air sur le territoire bruxellois
Type de données	<p>Donnée établies sur base d'un modèle développé dans le cadre du projet européen CORINAir, ayant pour objectif la mise en place d'un inventaire des émissions (naturelles et anthropogéniques) de polluants atmosphériques.</p> <p>Le principe de calcul des émissions par la méthodologie CORINAir repose sur l'hypothèse que les émissions dues à une activité particulière à un moment donné et une unité spatiale donnée sont proportionnelles à l'intensité de cette activité et sont le résultat de la multiplication du "taux d'activité" (TA) par un "facteur d'émission" (FE) :</p> $Emission(polluant Y, activité X) \text{ en unité de masse} = TA(activité X) * FE(polluant Y, activité X)$ <p>Le paramètre "taux d'activité" est un coefficient caractéristique de l'activité. C'est la mesure de la "production" de l'activité ; il varie donc en fonction de l'année considérée et d'un type d'activité à l'autre.</p> <p>Le facteur d'émission est un coefficient caractéristique de la substance émise et de la technologie utilisée dans l'activité décrite. Le facteur d'émission peut donc varier d'une année à l'autre.</p> <p>Lorsque des techniques de diminution des émissions sont mises en place, le facteur d'émission est multiplié par un facteur de réduction (FR).</p> <p>De manière générale, les facteurs d'émission et les taux d'activité utilisés en Région de Bruxelles-Capitale proviennent d'études réalisées pour le compte de l'IBGE.</p> <p>Les polluants envisagés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> * 8 polluants gazeux classiques (dioxyde de soufre - SO₂, oxydes d'azote - NO_x, composés organiques volatils hors méthane - NMVOC, méthane - CH₄, ammoniac - NH₃, monoxyde de carbone - CO, dioxyde de carbone - CO₂, protoxyde d'azote - N₂O) * 9 métaux lourds (Arsenic - As, Cadmium - Cd, Chrome - Cr, Cuivre - Cu, Mercure - Hg, Nickel - Ni, Plomb - Pb, Sélénium - Se, Zinc - Zn) * 2 groupes de polluants organiques persistants - POP's (dioxines et furannes, hydrocarbures polycycliques aromatiques - HAP) * les poussières sédimentables (PM10) <p>Plus récemment, dans le cadre de l'inventaire UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change), seuls les gaz à effet de serre sont envisagés.</p>
Echelle géo.	<p>Modèle appliqué en vue de réaliser un inventaire global (données à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale) et un inventaire local (depuis 1996, données réparties dans la Région de Bruxelles-Capitale).</p> <p>Pour une évaluation à un niveau local, une précision spatiale importante est nécessaire. Toutes les informations dans l'inventaire sont détaillées par unité géographique locale ; soit de manière ponctuelle (par l'adresse ou les coordonnées géographiques) pour les grandes installations, soit par rapport à des unités de type administratif : communes, secteurs statistiques, ... pour des sources de pollution diffuses.</p> <p>En général, les sources sont divisées en trois types :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les sources ponctuelles (p.ex cheminée industrielle) • les sources diffuses surfaciques (p.ex émissions dues au chauffage domestique) • les sources diffuses linéaires (p.ex émissions dues au trafic routier).

Lien UrbIS	Dans le cadre de l'analyse environnementale du plan IRIS, la pollution liée au trafic automobile a été cartographiée pour l'ensemble de la Région (sur fond de plan Urbis) suivant des mailles carrées de 150 m de côté. Les flux de véhicules sont modélisés suivant des arcs correspondant à une somme d'arcs Urbis.
Date	<p>1985 (SO₂, NO_x, COV) 1990 et 1994 (SO₂, NO_x, NMVOC, NH₃, CO, CO₂, CH₄, N₂O) Depuis 1996 : l'ensemble des polluants listés plus haut.</p> <p>A un niveau global, les émissions sont généralement estimées sur base annuelle. Afin d'aider la prise de décision au niveau local ou d'estimer des épisodes de pollution, une précision temporelle importante est nécessaire. Pour un inventaire urbain détaillé, la période de référence choisie est généralement le jour et/ou l'heure.</p> <p>Au niveau des émissions liées aux transports, les cartes d'émission et d'immission (par polluant) seront réalisées d'ici fin 2006</p>
Méthode de recensement	<p>Les secteurs d'activité industrielle qui sont repris dans l'inventaire ont été choisis soit parce que le secteur est bien représenté à Bruxelles, soit parce que le polluant émis est problématique au niveau de la santé et de l'environnement. Ce choix résulte du croisement des code SNAP (activités susceptibles de générer des polluants) et des codes NACE sur base des permis d'environnement délivrés par l'IBGE.</p> <p>* Emissions atmosphériques liées à <u>l'utilisation d'énergie</u> : les valeurs des consommations énergétiques proviennent du bilan énergétique annuel de la Région. La réalisation de ces bilans énergétiques se fait, pour certains vecteurs énergétiques (gaz et électricité), à partir de données globales fournies par les Fédérations de distributeurs (FPE pour l'électricité, et Figaz pour le gaz naturel), et pour d'autres (produits pétroliers essentiellement), par une approche basée sur des enquêtes.</p> <p>Les polluants émis dépendent du combustible utilisé.</p> <p>La modélisation spatiale des consommations d'énergie liées au logement se base, pour chaque combustible, sur une clef de répartition déterminant le pourcentage de la consommation énergétique régionale totale à attribuer à chaque secteur statistique. Cette clef de répartition est calculée à partir d'une typologie des bâtiments précisant la consommation spécifique de différents types de logement et sur la connaissance du parc de logement par secteur statistique.</p> <p>Concernant <u>le tertiaire et l'industrie</u>, l'approche se base également sur une répartition spatiale et temporelle de la valeur l'inventaire global régional. Ces répartitions s'appuient sur des enquêtes réalisées auprès des plus gros consommateurs.</p> <p>Dans les émissions liées au <u>transport</u>, on distingue d'une part celles apparaissant lors du remplissage du réservoir à la pompe, celles à l'échappement dues à la combustion de l'essence lors du déplacement et finalement les émissions évaporatives dues à l'évaporation de l'essence dans le réservoir et le moteur (modèle COPERT). un modèle reliant l'émission et la qualité de l'air en fonction de la micro-géographie (taille des bâtiments par exemple) est en cours d'élaboration. Actuellement, les données de base concernant les flux et la congestion du trafic ont été obtenues auprès de Stratec (convention existante entre ceux-ci et l'IBGE, données de congestion obtenues via SATURN, sur base de comptages qui ont permis de caler ce modèle à différentes heures et de données sur les rues). Aucun modèle de répartition temporelle n'a été développé (la méthodologie Copert insiste sur le fait que les facteurs d'émissions proposés sont des facteurs moyens annuels).</p> <p>* Emissions atmosphériques liées à l'utilisation de <u>procédés industriels spécifiques</u> : 5 catégories d'entreprises ont été déterminées comme prioritaires en termes d'émissions atmosphériques, soit parce que le secteur</p>

	<p>est bien représenté à Bruxelles, soit parce que le polluant émis est particulièrement problématique au niveau de la santé et de l'environnement : stations-service, imprimeries, nettoyages à sec, carrosseries, incinérateurs. Les émissions dues aux processus industriels sont estimées à partir d'enquêtes spécifiques dans les 5 catégories d'entreprises choisies. Ces entreprises émettent des composés organiques volatils non méthane (NMVOC). Pour chacune de ces catégories d'entreprises, en fonction du processus industriel mis en oeuvre, un taux d'activité spécifique et un facteur d'émissions ont été déterminés. Ce sont des émissions ponctuelles. Aucun modèle de désagrégation temporelle n'a été développé.</p> <p>Les secteurs boulangerie, brasserie, transport de gasoil, distribution de gaz, peinture automobile industrielle, usage domestique de solvant, forêt et jardin naturel n'ont pas fait l'objet d'études spécifiques. La méthodologie européenne CORINAir a été utilisée ainsi que les facteurs d'émissions moyens pour les procédés étudiés.</p>
Qualité	Etant le résultat d'une modélisation, leur qualité/réalisme dépend des facteurs pris en compte
Obligations légales	Les obligations légales en matière de fourniture de données imposent la réalisation d'un inventaire pour les paramètres suivants : ammoniac, cadmium, chrome, cuivre, composés organiques volatils, dioxyde de soufre, dioxyde de carbone, hydrocarbures polycycliques aromatiques, mercure, méthane, monoxyde de carbone, nickel, oxydes d'azote, dioxines, furannes, plomb et poussières.
Nomenclatures	<p>Nomenclature SNAP (Selected Nomenclature for Air Pollution) permet d'inventorier les sources de polluants atmosphériques. Celle-ci est hiérarchisée en 3 niveaux, codés chacun en 2 chiffres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SNAP 1 : le premier niveau regroupe les 11 secteurs correspondant aux principales sources de pollution atmosphériques <ul style="list-style-type: none"> 01 : procédés de combustion dans les industries énergétiques et de transformation 02 : procédés de combustion non-industriels 03 : procédés de combustion dans les industries manufacturières 04 : procédés de production 05 : extraction et distribution de combustibles fossiles et géothermie 06 : utilisation de solvants et autres produits 07 : transport routier 08 : autres sources mobiles et machines 09 : traitement et élimination des déchets 10 : agriculture 11 : nature • SNAP 2 : les secteurs principaux sont subdivisés en 76 sous-secteurs qui reflètent la structure des activités selon leurs aspects socio-économiques ou techniques • SNAP 3 : le 3ème niveau reflète une subdivision des activités qui génèrent un même type de pollution.
Format	
Actualisation	Au niveau des émissions liées aux transports, les cartes d'émission et d'immission (par polluant) seront réalisées d'ici fin 2006
Coût	
Etudes/publications	<ul style="list-style-type: none"> * Site internet : http://www.ibgebim.be * Air : données de base pour le plan : 61 fiches http://www.ibgebim.be/francais/contenu/content.asp?ref=399&openpage=1896&langue=Fr * Marianne Squilbin, Sophie Vanhomwegen, Peter Vanderstraeten, Août 2004, Etat de l'Environnement 2003 : Air et climat, 60-75, http://www.ibgebim.be/francais/pdf/donnees/ee_2004_air.pdf
Développements futurs	Mise à jour liée à une obligation légale
Intégration	Un indice global concernant l'ensemble des émissions

monitoring	n'existe pas et n'est par ailleurs pas pertinent. Il existe cependant un indice qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, exprimées en équivalent CO ₂ . Pour ce qui est les problèmes de santé : les émissions concernent les NO _x , les HAP et les poussières. Il faut cependant noter que ces valeurs concernent l'air extérieur, moins gravement pollué que l'air intérieur (en CO, NO _x , COV).
------------	--

Personne de contact

Michaël Govaert
IBGE
Département données et plans
Tel : 02 775 76 81
Mail : mga@ibgebim.be

Emissions liées aux transports : Marie-Hélène Noël
IBGE
Tel : 02 775 79 44
Mail : mhn@ibgebim.be

CADRE DE VIE

Organisme Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement

Base de données Qualité de l'air

Descriptif	Mesures de la qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale
Type de données	<p>Pour représenter le degré de pollution atmosphérique de manière simple et compréhensible pour le grand public, un indice général de la qualité de l'air a été établi en 1996 ; il représente la qualité de l'air par un seul chiffre variant de 1 (excellent) à 10 (exécrable).</p> <p>Cet indice est mesuré par le réseau de mesure de l'IBGE (12 stations) Cet indice tient compte des polluants SO₂, NO₂, O₃ et PM10 qui, vu leurs effets sur la santé, font chacun l'objet d'une directive européenne qui leur fixe une valeur limite et une valeur guide. Chaque jour, à partir des concentrations mesurées, un sous-indice est calculé pour chacun de ces quatre polluants. La valeur maximale de ces quatre sous-indices est utilisée pour calculer la valeur journalière de l'indice général de qualité de l'air.</p> <p>L'indice général de la qualité de l'air ne tient pas compte des polluants spécifiques à la circulation, à savoir les NO_x et le CO ; un deuxième indice a donc été instauré pour évaluer la qualité de l'air dans un environnement où le trafic est dense : l'indice trafic. Cet indice se base sur les concentrations de NO_x et de CO mesurées aux heures de pointe. Il est préférable de considérer les NO_x plutôt que le NO comme paramètre caractéristique du trafic vu l'oxydation rapide du NO en NO₂ au cours des après-midi d'été. Comme pour l'indice général, un sous-indice est calculé pour chacun des polluants, leur maximum déterminant la valeur journalière de l'indice trafic.</p> <p>Autre type de données disponible : le nombre de jour de dépassement des valeurs maximales autorisées par la directive européenne, pour chaque polluant mesuré, disponible au niveau de chaque station de mesure.</p>
Echelle géo.	<p>Mesures ponctuelles réalisées au niveau des différentes stations réparties dans la Région bruxelloise:</p> <p>Stations Couronne (Ixelles), Arts-Loi (Bruxelles-Ville), IBGE (Woluwe-St-Lambert), Eastman-Belliard (Bruxelles-Ville), Institut Royal Météorologique (Uccle), cimetière (Berchem-Ste-Agathe), Port de Bruxelles (Haren), Parc Meudon, incinérateur (Neder-over-Hembeek), écluse (Molenbeek), Ste Catherine (Bruxelles-Ville), Parlement européen, en zone piétonne (Bruxelles-Ville) et tunnel "Léopold II", l'une à la sortie "Basilique" et l'autre à la sortie "Centre".</p> <p>Ces différentes stations sont classées en fonction d'une typologie (trafic, habitat, ...). A deux exceptions près (hors normes étant donné la pollution liée au trafic), elles sont calibrées selon les normes européennes.</p>
Lien UrbIS	Les stations sont localisées sur Urbis
Date	<p>Données disponibles depuis 1996.</p> <p>Début 2001, une nouvelle méthodologie de calcul pour l'indice général de la qualité de l'air a été mise sur pied par l'IBGE en collaboration avec la Cellule Interrégionale de l'Environnement.</p>
Méthode de	Mesures directes de composés atmosphériques

recensement	
Qualité	L'indice journalier signale si la pollution atmosphérique en Région de Bruxelles-Capitale approche une valeur guide ou une valeur limite sans toutefois révéler quel polluant est à la base de la pollution, ni la durée du phénomène. Il n'est pas d'avantage approprié à une interprétation scientifique du phénomène de la pollution atmosphérique.
Obligations légales	Ordonnance Air : directive 96/62/CE du Conseil du 27 septembre 1996 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant, et directives filles 1999/30/CE et 67/548/CEE (adaptée pour la Belgique le 25 mars 1999 ; parue au Moniteur Belge le 24 juin 99)
Nomenclatures	
Format	
Actualisation	
Coût	
Etudes/publications	<ul style="list-style-type: none"> * Site internet : http://www.ibgebim.be * SQUILBIN Marianne, Juin 2001, Fiche 41 : Les données de l'IBGE : "Air - données de base pour le plan", indices de la qualité de l'air à Bruxelles, 5 pages http://www.ibgebim.be/OBS/Download/Fr/air/air_41.pdf * Marianne Squilbin, Gabriel Torres, Sophie Vanhomwegen, Catherine Bouland, Peter Vanderstraeten, Août 2004, Etat de l'Environnement 2003 : Air et climat, 54-60, http://www.ibgebim.be/francais/pdf/donnees/ee_2004_air.pdf * "La qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale : Mesures à l'immission 2003 – 2004 – 2005" ; Laboratoire de Recherche en Environnement - Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement ; en cours de rédaction. * Rapport technique de l'IBGE «La qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale», le dernier en date concernant la période estivale 2005 : http://www.ibgebim.be/francais/pdf/donnees/rpto3_2005_fr_part1.pdf
Développements futurs	
Intégration monitoring	L'imprécision des indices concernés limite l'intérêt de l'intégration de ces valeurs au monitoring. L'utilisation des données concernant le nombre de jour de dépassement des seuils pour les différents polluants est plus pertinente. Ces données ne sont cependant disponibles qu'au niveau des stations existantes.

Personne de contact

Marianne Squilbin
IBGE
Service des données et plans

Tel : 02 775 76 81
Mail : msq@ibgebim.be

CADRE DE VIE

Organisme Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement

Base de données Sols pollués

Descriptif	Inventaire des sols pollués en Région de Bruxelles-Capitale
Type de données	<p>Inventaire réalisé par le bureau ERM en 2002, complété à l'aide des permis d'assainissement des sols pollués. Ils ont été répartis en 7 classes de priorités selon le risque de pollution qu'ils présentent.</p> <p>Cet inventaire n'offre aucune assurance quant au degré de pollution réel d'un sol mais cartographie les sites pour lesquels il s'avèrerait judicieux de procéder à une étude plus approfondie de la qualité des eaux souterraines et du sol. Pour tous les sites retenus, une évaluation des risques a ainsi été réalisée pour déterminer des sites prioritaires (sites à haut risque) et planifier les actions à mettre en œuvre pour chaque groupe de sites.</p> <p>L'inventaire contient 6300 sites potentiellement contaminés (7.9 % de la superficie de la région de Bruxelles-Capitale), dont près de 940 sont considérés comme prioritaires. 5.634 de ces sites sont cartographiés.</p> <p>Selon l'ordonnance du 13 mai 2004 relative à la gestion des sols pollués, l'inventaire doit mentionner :</p> <p>le numéro de parcelle cadastrale de chaque site répertorié ; l'affectation prescrite par les plans d'affectation du sol et permis de lotir ; l'identité des titulaires de droits réels et des exploitants des activités à risque qui sont ou ont été exploitées ; la nature des activités à risque qui sont ou ont été exploitées ; toute autre donnée relative à la pollution dont dispose l'IBGE, notamment les études de sol, de risque et les projets d'assainissement déjà réalisés ; les mesures de gestion du sol des parcelles imposées en vertu de l'ordonnance.</p> <p>(source : http://www.ibgebim.be/francais/content/content.asp?ref=1171, Etat de l'environnement 2003)</p>
Echelle géo.	Données disponibles à la parcelle cadastrale
Lien UrbIS	5.634 des 6300 sites inventoriés sont cartographiés (Arcview)
Date	Inventaire réalisé par le bureau ERM en 2002, complété à l'aide des permis d'assainissement des sols pollués (mise à jour en cours).
Méthode de recensement	<p>Inventaire 2002 : La recherche des données concernant les sites potentiellement contaminés a été faite sur base de nombreuses sources d'informations comme les archives des autorisations RGPT (Réglementation Générale pour la Protection du Travail), de la Ville de Bruxelles, du registre du commerce, de la SNCB, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles, de l'Union des Entreprises de Bruxelles (UEB), de la SDRB, les bases de données existantes comme les permis d'environnement, entreprises « euro-db » ou les inventaires déjà élaborés par l'IBGE comme les stations-service, les anciennes décharges, les nettoyages à sec, les imprimeries et les carrosseries. En ce qui concerne les sites reconnus comme étant pollués, les données proviennent des dossiers sol de l'IBGE.</p>

Qualité	Comme dit précédemment, cet inventaire n'offre aucune assurance quant au degré de pollution réel d'un sol mais cartographie les sites pour lesquels il s'avèrerait judicieux de procéder à une étude plus approfondie de la qualité des eaux souterraines et du sol. Il devrait être mis à jour lorsque le résultat de ces études (si elles sont menées) est connu.
Obligations légales	Ordonnance relative à la gestion des sols pollués du 13 mai 2004
Nomenclatures	
Format	
Actualisation	<p>L'inventaire ne contient pas encore toutes les informations prévues par l'ordonnance du 13 mai 2004 relative à la gestion des sols pollués. Il sera donc mis à jour dans le futur. Ce travail passera par : une première phase visant à l'enrichir de tous les sites qui manquent encore à l'appel en y intégrant les sites pour lesquels un permis d'environnement a été délivré après le mois de mai 2001 ; une seconde phase d'identification des parcelles cadastrales et de demande d'information auprès des titulaires de droits réels ; une troisième phase d'adaptation de la base de données avec l'application GIS ArcView. Cette intégration permettra la visualisation cartographique des sites concernés ; une dernière étape permettant la correction des informations répertoriées par les titulaires de droits réels et de permis d'environnement. La base de données sera alors exhaustive et parfaitement mise à jour.</p> <p>Les 2 premières phases ont déjà été exécutées, il reste maintenant à adapter la structure existante de l'inventaire aux dispositions de l'ordonnance (phase 3). La consultation des exploitants et des titulaires de droits réels (phase 4) afin qu'ils puissent rectifier les données concernant leurs sites sera lancée dans le courant de l'année 2006.</p>
Coût	
Etudes/publications	<ul style="list-style-type: none"> * Site internet : http://www.ibgebim.be * HERICKX Cécile, EL FADILI Saïd, 2002, Fiche 8 : Les données de l'IBGE : "L'occupation des sols et les paysages bruxellois", la pollution du sol et des eaux souterraines en RBC, 8 pages, http://www.ibgebim.be/OBS/Download/FR/Sol/Sol_8.pdf * Aurélie Dulière, Saïd El Fadili, Marianne Squilbin, Août 2004, Etat de l'Environnement 2003 : Sols pollués, 108-116, http://www.ibgebim.be/francais/pdf/donnees/ee_2004_solspollues.pdf
Développements futurs	
Intégration monitoring	

Personne de contact

Saïd El Fadili
IBGE
Département Gestion des Pollutions

Tél : 02/775 75 58
Mail : sel@ibgebim.be
Fax : 02/775 75 05

MOBILITE

Organisme AED
Base de données Points noirs de la circulation

Descriptif	Axes et carrefours considérés comme points noirs au niveau des accidents dans le cadre du PRD. 60 points noirs ont ainsi été déterminés.
Type de données	Localisation des différents points noirs
Echelle géo.	A l'adresse
Lien UrbIS	Géocodage réalisé par Irisconsulting
Date	Étude en cours
Méthode de recensement	Choix des axes/localisations les plus accidentogènes, réalisé à partir de l'ensemble des accidents (source des données : police fédérale, INS, communes, associations telles que ProVélo, ...)
Qualité	Les points noirs tel que sélectionnés ici ne concernent que les voiries régionales. Sélection des axes les plus accidentogènes seulement parmi une liste plus complète.
Obligations légales	
Nomenclatures	
Format	pdf
Actualisation	
Coût	néant
Etudes/publications	
Développements futurs	
Intégration monitoring	Dans le cadre d'une caractérisation de l'ensemble des voiries de la Région, cette base de données est insuffisante. Les données disponibles auprès de Polfed lui seront préférées.

Personne de contact

Chantal Roland
AED – Direction Stratégie
CCN Gare du Nord
02 /204 19 24
croland@mrbc.irisnet.be

CADRE DE VIE

Organisme Direction de la Banque de données nationale, service Données de gestion (DSB/B) de la Direction générale de l'Appui opérationnel (DGS) de la Police Fédérale belge

Base de données Délits

Descriptif	Délits faisant l'objet d'un procès verbal au sein de la Police Fédérale
Type de données	<p>Par nombre de délits, classifiés sous 40 rubriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vol et extorsion Infr. de violence contre la propriété Infr. de fraude contre la propriété Infr. contre l'intégrité physique Législation sur les étrangers Infr. contre la foi publique Infr. contre la sécurité publique Stupéfiants Infr. contre autres valeurs morales et sentiments Infr. contre l'autorité publique Registre de population Ivresse, alcool et distillation d'alcool Armes et explosifs Infr. contre la famille Santé publique Infr. contre la morale sexuelle Protection de la jeunesse Travail Environnement Carte d'identité Pratiques commerciales Protection de la personne Autres lois spéciales Infr. contre la liberté individuelle Transport Infr. relative au statut juridique de l'enfant Loi du football (vente de tickets) Exercice illégal de l'autorité publique Protection des animaux Protection des revenus publics Dénrées alimentaires Législation économique Infr. fiscales Prév. des incendies, explos. et accid. Infr. dans le secteur audiovisuel Infr. en matière de jeux e.a. Conservation de la nature Gardiennage privé Code pénal militaire et milice Infr. contre la Sécurité de l'Etat <p>Ces 40 rubriques étant elles-mêmes subdivisées en différentes sous-rubriques</p> <p>Voir www.polfed.be/crim/crim_stat_fr.php</p>
Echelle géo.	<p>Encodé à l'adresse quand celle-ci est connue - données publiées de façon agrégée uniquement : données à l'échelle de l'arrondissement (19 communes) disponibles librement sur internet ; niveau le plus fin publié : la commune (avec autorisation du Directeur du service ou du Ministre de l'Intérieur)</p>

Lien UrbIS	Inexistant à l'heure actuelle
Date	Dernière BD disponible : 1 ^{er} semestre 2005
Méthode de recensement	Sur base des procès verbaux
Qualité	Estimation (faite par la DSB/B) avec une fiabilité de 95% que la complétude pour le premier semestre de 2005 se chiffre à 99,17 %
Obligations légales	
Nomenclatures	
Format	
Actualisation	Tous les 6 mois
Coût	nul
Etudes/publications	www.polfed.be/crim/crim_stat_fr.php
Développements futurs	
Intégration monitoring	La résolution spatiale n'est pas suffisante : le découpage le plus fin disponible correspond aux communes.

Personne de contact

Gunther Vanhemelrijk - 02 554 44 51

Adresse : Police Fédérale, DSB/B, Rue Fritz Toussaint 47, 1050 Ixelles

MOBILITE + CADRE DE VIE

Organisme Direction de la Banque de données nationale, service Données de gestion (DSB/B) de la Direction générale de l'Appui opérationnel (DGS) de la Police Fédérale belge

Base de données Accidents de circulation

Descriptif	Base de données reprenant l'ensemble des accidents de la circulation qui ont fait l'objet d'un procès verbal au sein de la Police Fédérale.
Type de données	Accidents de la circulation, localisés à l'adresse au numéro de la maison voisine (si elle est disponible) ou à la borne kilométrique (en cas d'absence de nom de rue). Les données disponibles comprennent notamment : Date et heure de l'accident Circonstances atmosphériques Nombre total et types de conducteurs et de piétons impliqués Nombre total de passagers par conducteur Nombre total de victimes Nombre total de passagers blessés Localisation (commune, coordonnées, borne kilométrique ou nom de la route et numéro du bâtiment voisin) http://www.poldoc.be/dir/dgs/dsb/document/agora/Bijlage14f.pdf
Echelle géo.	A l'adresse
Lien UrbIS	Pas de géocodage au sein la base de données. Le nom des rues est cependant standardisé lors de l'encodage, ce qui devrait en permettre le géocodage à l'aide du logiciel SPW
Date	Dernières données disponibles : 2005
Méthode de recensement	Sur base des procès verbaux ou rapports des agents de police
Qualité	Dépend de la déclaration de l'accident à la Police Fédérale par les personnes concernées. L'ensemble des procès verbaux est encodé, mais il n'y a pas encore de vérification pour voir si le numéro de la rue est plausible par rapport à la rue encodée
Obligations légales	aucune
Nomenclatures	
Format	listing
Actualisation	Tous les 6 mois ou annuellement
Coût	néant
Etudes/publications	http://www.poldoc.be/dir/dgs/dsb/web/agora.htm
Développements futurs	
Intégration monitoring	Pour autant que le géocodage soit possible, intégrable sans difficulté étant donné la résolution spatiale. Données intéressantes dans la cadre des thématiques « mobilité » et « cadre de vie »

Personne de contact

Wendy De Weser
Police Fédérale
DSB/B
Rue Fritz Toussaint 47
1050 Ixelles
Tel : 02 554 44 13

CADRE DE VIE

Organisme Direction de la Banque de données nationale, service Données de gestion (DSB/B) de la Direction générale de l'Appui opérationnel (DGS) de la Police Fédérale belge

Base de données Moniteur de la Sécurité

Descriptif	Enquête téléphonique anonyme standardisée concernant la sécurité et les services de police, réalisée auprès de la population par le bureau d'étude de marché TNS Dimarso sur base d'un questionnaire prédéfini (voir site www.poldoc.be/dsb.htm).
Type de données	Problèmes de quartiers, Sentiment d'insécurité, Victimisation et plaintes, Autres contacts des citoyens avec les services de police (hors victimisation), Appréciation du fonctionnement des services de police – 2 questions en particulier sur les nuisances sonores
Echelle géo.	Zones de police ou communes. Concernant l'enquête 2006, toutes les zones de police de Bruxelles sont concernées : Zone Midi (Anderlecht, Saint-Gilles, Forest) Bruxelles-Capitale, Ixelles Zone Montgomery (Etterbeek, Woluwé Saint Lambert, Woluwé Saint Pierre) Schaerbeek, Saint-Josse, Evere Bruxelles Ouest (Ganshoren, Jette, Koekelberg, Berchem Sainte Agathe, Molenbeek) Uccle, Watermael-Boisfort, Auderghem Disponible au niveau communal pour 12 des 19 communes : Anderlecht, Bruxelles, Ixelles, Etterbeek, Evere, Auderghem, Schaerbeek, Saint-Gilles, Molenbeek, Saint-Josse, Uccle, Forest
Lien UrbIS	Néant
Date	Dernières enquêtes disponibles : 2002, 2004, 2006. Enquête 2006 réalisée entre fin janvier et fin juin 2006
Méthode de recensement	Enquête téléphonique anonyme standardisée, par le bureau d'étude de marché TNS Dimarso (neutralité)
Qualité	Fonction de la disponibilité et de la bonne volonté des personnes interrogées. Echantillonnage au niveau communal : 350 individus ont été interrogés, ou 400 pour Bruxelles. Il a été procédé au tirage d'échantillons aléatoires simples au niveau d'une commune. Une pondération selon l'âge et le sexe des répondants, appelée poststratification, est ensuite utilisée. Ceci signifie qu'un poids - plus ou moins grand - est alloué à chaque répondant selon que la catégorie (âge et sexe) à laquelle il appartient est sous - ou sur représentée dans l'échantillon. Echantillon au niveau des zones de police : Les rapports contiennent aussi 350 enquêtes (400 pour la zone Bruxelles-Ixelles). L'ensemble des enquêtes réalisées au niveau communal a été utilisé dans le moniteur zonal en les pondérant suivant l'importance de la population de cette commune au sein de la zone. Ces poids sont généralement faibles. Le fait de prendre en considération l'ensemble des enquêtes réalisées permet généralement de réduire les intervalles de confiance.

Obligations légales	aucune
Nomenclatures	
Format	
Actualisation	Réalisée tous les 2 ans, à la demande du Ministre de l'Intérieur
Coût	
Etudes/publications	www.poldoc.be/dsb.htm
Développements futurs	Enquête 2006 en cours
Intégration monitoring	La résolution spatiale n'est pas suffisante : le découpage le plus fin disponible correspond aux communes.

Personne de contact

Isabelle Van den Steen (FR) – 02 554 44 47

Ellen Van Den Bogaerde (NL) - 02 554 44 46

E-mail: veiligheidsmonitor@gmail.com

Fax : 02 554 44 55

Adresse : Police Fédérale, DSB/B, Rue Fritz Toussaint 47, 1050 Ixelles

MOBILITE + CADRE DE VIE

Organisme AED

Base de données hiérarchisation des voiries

Descriptif	Représentation cartographique des voiries Bruxelloises, classifiées sur base de la hiérarchisation des voiries définie par le PRD
Type de données	Hiérarchisation des voiries : Autoroute Voie métropolitaine Voie principale Voie interquartiers Réseau de quartier : collecteur de quartier et rues locales. Ces dernières incluent les zones 30, zones résidentielles et zones piétonnes
Echelle géo.	Précision au tronçon de rue ou carrefour
Lien UrbIS	bases de données Access avec géoréférencage par sélection de tronçons de rues UrbIS
Date	Date de fourniture des données
Méthode de recensement	Actualisation au sein de l'AED sur base des informations fournies par les communes
Qualité	Encodage manuel – les zones 30 liées aux écoles ne sont pas reprises
Obligations légales	
Nomenclatures	23 : zones piétonnes 22 : zones résidentielles 21 : zones 30
Format	Base de données Access
Actualisation	Mise à jour continue
Coût	nul
Etudes/publications	* Ministère de la Région Bruxelles-Capitale, Administration des Equipements et des Déplacements, <i>Plan IRIS, Plan régional de déplacement : Synthèse</i> , 1998, p. 68 * AED et association momentanée Athanor-Médiations/Yuluka/Speculoos, <i>Plan régional des déplacements : état des lieux de la mobilité à Bruxelles (mobil2015)</i> , avril 2006, p. 10-11 http://www.mobil2015.irisnet.be/Public/ * Des statistiques concernant la réalisation des Zones 30 - Zones résidentielles ou de rencontre - Zones piétonnes sont régulièrement publiées dans le <i>Moniteur de la Mobilité</i> (http://www.avcb.be/serv/monmob.htm).
Développements futurs	
Intégration monitoring	La résolution des données est suffisante pour leur intégration au sein du monitoring. L'intérêt de ce type de données réside dans la possibilité d'appropriation des quartiers par leurs habitants lorsque la vitesse des voitures est limitée.

	Le calcul de proportion de voiries affectées à un certain type (réalisation des Zones 30 - Zones résidentielles ou de rencontre - Zones piétonnes, déterminé à l'échelle communale actuellement) se base sur les distances (approximatives) fournies par Urbis.
--	---

Personne de contact

Chantal Roland
AED – Direction Stratégie
CCN Gare du Nord
02 204 19 24
croland@mrbc.irisnet.be

CADRE DE VIE

Organisme AED

Base de données Revêtement routier

Descriptif	Base de données reprenant le type de revêtement routier (et son état) sur l'ensemble des voiries de la Région
Type de données	Type de revêtement : Dalles en béton Béton bitumeux, asphalte coulé, enduisage gravillonné Enrobé drainant Dalles en pierres naturelles Pavés en béton Asphalte splitmastic (SMA), asphalte grenu Etat du revêtement : Bon (comme neuf, uniquement quelques petites imperfections) Moyen (ni bon, ni mauvais) Mauvais (grandes parties défectueuses)
Echelle géo.	Sur l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale. Information disponible pour chaque axe de voirie.
Lien UrbIS	Base de données graphique relationnelle, liée à Urbis (notamment)
Date	Base de données mise en place en 1997 à la demande de l'IBGE, réactualisée en 2003 par l'AED
Méthode de recensement	Enquête de terrain
Qualité	Base de données complète, à la date de sa mise en place
Obligations légales	aucune
Nomenclatures	
Format	Shape file Urbis
Actualisation	Au moment de la mise en place de la base de données : formation de personnel au niveau communal en vue de la mise à jour « on line ». Non appliqué à l'heure actuelle...
Coût	néant
Etudes/publications	ARIES-CONSULTANTS 2004. « Inventaire des revêtements routiers de la Région de Bruxelles-Capitale », janvier 2004.
Développements futurs	Non envisagé à l'heure actuelle
Intégration monitoring	Intégrable sans difficulté étant donné la résolution spatiale. Pas de mise à jour actuellement cependant. Cette base de données est utilisée dans le cadre de la modélisation du bruit routier réalisée par l'IBGE (double emploi ?)

Personne de contact

Chantal Roland
AED – Direction Stratégie
CCN Gare du Nord
02 /204 19 24
croland@mrbc.irisnet.be

	<p>interrogés.</p> <p>Enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Postale et téléphonique: envoi des questionnaires par courrier et contacts téléphoniques la veille pour motiver les ménages à participer et le lendemain pour vérifier la complétion et le renvoi des questionnaires (la récolte des informations sur le ménage et sur chaque membre du ménage est réalisée à l'aide de questionnaires auto-administrés, les appels téléphoniques n'ont qu'un but de suivi). • Uniquement postale : auprès des ménages dont on ne dispose pas du numéro de téléphone <p>Enquêtes complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • enquêtes téléphoniques de validation des réponses écrites (dès la réception des questionnaires complétés, auprès des ménages qui ont répondu à l'enquête) • enquêtes téléphoniques auprès des non-répondants
Qualité	<p>Le taux de réponse est considéré comme faible : 24 % à Bruxelles, soit 933 ménages sur les 3810 sollicités (2294 individus sur les 7464).</p> <p>En outre, les informations quant aux déplacements ne concernent qu'un jour particulier, différent en fonction des personnes interrogées.</p> <p>Selon Stratec, vu la nécessité de l'usage du téléphone dans l'enquête, il existe pour la Région de Bruxelles-Capitale un biais de richesse. Le taux de motorisation obtenu est effectivement plus important que celui déterminé à partir du recensement. Les résultats ont été redressés par Stratec sur base d'informations concernant la qualification des Bruxellois, ce qui a permis d'obtenir des résultats comparables à ceux du recensement.</p>
Obligations légales	aucune
Nomenclatures	
Format	
Actualisation	Pas de nouvelle enquête de prévue
Coût	
Etudes/publications	<p>* site internet : http://www.mobel.be/</p> <p>* J.-P. Hubert et P. Toint, 2002, « La mobilité quotidienne des Belges », Presses Universitaires de Namur, Collection « Mobilité et Transport » n°1, Belgique, 352 pages</p>
Développements futurs	
Intégration monitoring	L'échantillon et l'échelle des données en Région Bruxelles-Capitale sont insuffisants pour justifier l'utilisation des résultats de cette enquête au sein du monitoring.

Personne de contact

Philippe Toint
 Directeur du Groupe de Recherche sur les Transports (FUNDP)
 Rempart de la Vierge 8, 5000 Namur
 Tel : 081-724917
 E-mail : Philippe.toint@fundp.ac.be

MOBILITE

Organisme Taxistop / Cambio

Base de données Cambio – stations

Descriptif	Listing des différentes stations Cambio installées sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale
Type de données	Localisation Equipement (nombre d'emplacements et de voitures) Date d'ouverture
Echelle géo.	À l'adresse
Lien UrbIS	Ces données étant fournies à l'adresse, elles pourront être géolocalisées via l'application SPW
Date	Date de fourniture de la base de données
Méthode de recensement	Base de données commerciale Mise à jour par Cambio lors d'un changement
Qualité	L'ensemble des stations sont reprises. La liste des utilisateurs de chaque station (n° de client et adresse) est également disponible
Obligations légales	Aucune
Nomenclatures	
Format	Papier ou en ligne (http://www.cambio.be)
Actualisation	Mise à jour continue
Coût	gratuit
Etudes/publications	http://www.cambio.be
Développements futurs	
Intégration monitoring	Les données étant disponibles à l'adresse, elles peuvent être intégrées pour ce projet. Données complémentaires aux abonnements, permettant d'en interpréter la répartition.

Personne de contact

David Doumont
Cambio / Taxistop
Rue Fossé au Loup 28/1
1000 Bruxelles
dad@taxistop.be
Tel : 02 227 93 04
GSM : 0494 51 06 34

MOBILITE

Organisme	Taxistop / Cambio
Base de données	Cambio – abonnements « listeclientsBXL150506 » « stats entreprises 120506 »

Descriptif	Listing des personnes vivant en Région Bruxelloise ou des entreprises qui y sont localisées, ayant un abonnement (privé ou professionnel) auprès de la société Cambio : « listeclientsBXL150506 » : abonnements privés « stats entreprises 120506 » : abonnements entreprises
Type de données	N° client Adresse, numéro, CP commune, Commune Date de naissance, Lieu de naissance Genre (F / M / Entreprise) Date d'inscription (pour les abonnements privés) Langue (pour les abonnements privés) Nombre de cartes (pour les abonnements professionnels)
Echelle géo.	À l'adresse
Lien UrbIS	Ces données étant fournies à l'adresse, elles pourront être géolocalisées via l'application SPW
Date	Date de fourniture de la base de données
Méthode de recensement	Base de données commerciale Mise à jour par Cambio lors d'un changement
Qualité	Complète Les personnes ayant un abonnement via leur entreprise et un abonnement privé sont reprises dans les deux catégories. Idem pour les personnes ayant un abonnement offert par une entreprise, avec autorisation de l'utiliser pour usage privé. Rem : BD fournie par n° de client. Plusieurs utilisateurs (enregistrés) possibles par n° de client...
Obligations légales	Aucune
Nomenclatures	
Format	Feuille Excel
Actualisation	Mise à jour continue
Coût	gratuit
Etudes/publications	http://www.cambio.be
Développements futurs	* Possèdent également des données sur les personnes habitant en dehors de la Région Bruxelles-Capitale, qui ont un usage des voitures cambio au sein de la région. * 50 nouveaux clients sont observés en moyenne chaque mois. Une mise à jour semestrielle ou annuelle des données fournies est parfaitement envisageable.
Intégration monitoring	Les données étant disponibles à l'adresse, elles peuvent être intégrées pour ce projet.

	Leur intérêt (environnemental et concernant la mobilité) réside dans le fait que Cambio propose un moyen de transport alternatif à la voiture privée.
--	---

Personne de contact

David Doumont
Cambio / Taxistop
Rue Fossé au Loup 28/1
1000 Bruxelles
dad@taxistop.be
Tel : 02 227 93 04
GSM : 0494 51 06 34

MOBILITE

Organisme AED

Base de données parkings vélo

Descriptif	Localisation des différents parkings vélo, liés à des arrêts de transport en commun.
Type de données	Représentation cartographique de l'intermodalité vélos-métros-trains : existence et équipement (couvert – non couvert) des dispositifs de stationnement pour vélos
Echelle géo.	Localisation de chaque parking
Lien UrbIS	Inexistant à l'heure actuelle
Date	24 novembre 2004
Méthode de recensement	Information transmise à l'AED
Qualité	Ne reprend que les parkings vélos liés aux transports en commun (arrêts métro et trains), au 24 novembre 2004
Obligations légales	
Nomenclatures	
Format	Fichier dessin et pdf
Actualisation	Inexistante actuellement
Coût	néant
Etudes/publications	
Développements futurs	Convention avec l'ACKA : recensement complet des parkings avec publicité artistique en cours
Intégration monitoring	Etant donné le format, difficile à l'heure actuelle

Personne de contact

Chantal Roland
AED – CCN Gare du Nord
02 /204 19 24
croland@mrbc.irisnet.be

MOBILITE

Organisme AED

Base de données Itinéraires et pistes cyclables

Descriptif	Localisation des différents itinéraires cyclables (tels que définis dans le PRD) et pistes cyclables.
Type de données	Cartographique (Urbis)
Echelle géo.	Tracés des itinéraires et pistes cyclables
Lien UrbIS	bases de données Access avec géoréférencage par sélection de tronçons de rues UrbIS
Date	Date de fourniture
Méthode de recensement	Mise à jour continue, par l'AED
Qualité	
Obligations légales	
Nomenclatures	
Format	Base de données Access
Actualisation	Mise à jour continue
Coût	néant
Etudes/publications	<p>* Ministère de la Région Bruxelles-Capitale, Administration des Equipements et des Déplacements, <i>Plan IRIS, Plan régional de déplacement : Synthèse</i>, 1998, p. 76</p> <p>* AED et association momentanée Athanor-Médiations/Yuluka/Speculoos, <i>Plan régional des déplacements : état des lieux de la mobilité à Bruxelles (mobil2015)</i>, avril 2006, p. 14 http://www.mobil2015.irisnet.be/Public/</p>
Développements futurs	
Intégration monitoring	Etant donné le format des données, sans problème.

Personne de contact

Chantal Roland
 AED – Direction Stratégie
 CCN Gare du Nord
 02 /204 19 24
croland@mrbc.irisnet.be

MOBILITE

Organisme STIB

Base de données Transports en commun

Descriptif	Données concernant les transports en commun (tram – bus – métro) en Région bruxelloise
Type de données	Différentes bases de données existent au sein de la STIB, dont : <ul style="list-style-type: none"> • Les horaires réels des transports en commun • La desserte (lignes, arrêts)
Echelle géo.	Sont disponibles au niveau de l'axe de rue
Lien UrbIS	Pas de lien urbis, les données étant : <ul style="list-style-type: none"> • parfois plus précises que l'axe de rue, • parfois il y a plusieurs entités sur un axe de rue, etc.
Date	Minimum 2007, moyennant l'établissement d'une convention avec estimation des coûts et délais afférents.
Méthode de recensement	Données commerciales. Les listes de lignes et d'arrêts sont mises à jour en cas de modification. Les données quant à la vitesse commerciale sont issues des positions (GPS) des différents véhicules. Elles seront cependant synthétisées sous forme d'indicateurs statistiques, les données brutes étant quasi inexploitable tant leur nombre est énorme et étant codifiées en interne selon des clés. Les indicateurs seront définis lors de la convention.
Qualité	Données complètes et à jour
Obligations légales	Aucune
Nomenclatures	
Format	
Actualisation	Mise à jour continue, en fonction de l'arrivée des données. Une fréquence de rafraîchissement est cependant nécessaire (mensuelle, trimestrielle, annuelle, etc.)
Coût	
Etudes/publications	
Développements futurs	Un outil permettant d'utiliser ces données et d'en tirer des représentations cartographiques et modélisations de différents indicateurs devrait être mis en place à l'avenir.
Intégration monitoring	Différents indicateurs sont proposés : <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des différents lieux de la Région bruxelloise en transports en commun (meilleur temps de parcours depuis un point vers tous les autres, sur base des horaires réels de la STIB et des autres sociétés de transports en commun) • Fréquence (nombre de passages aux arrêts, par

	<p>unité de temps)</p> <ul style="list-style-type: none">• Niveau de desserte (proximité des points d'arrêts par rapport à un lieu) <p>Un indicateur d' « efficacité des transports en communs », mêlant accessibilité et fréquence serait intéressant à développer.</p>
--	--

Personne de contact

Benoit Vander Putten
STIB / MIVB
Avenue de la Toison d'Or, 15
1050 Bruxelles
02 / 515 33 07
vanderputtenb@stib.irisnet.be

MOBILITE

Organisme AED

Base de données Congestion du stationnement

Descriptif	Niveau de congestion des différents axes au niveau du stationnement
Type de données	Données disponibles par classe de niveau d'occupation (exprimé en %age des surfaces de stationnement disponibles). Plages horaires : 5h30 – 7h (cible : riverains) 7h – 10 h (cible : navetteurs)
Echelle géo.	Base de données énorme. Exportation possible sur base de classes ou de secteurs statistiques.
Lien UrbIS	Base de données graphique relationnelle, liée à Urbis (notamment)
Date	2003 pour la première couronne, 2006 pour la seconde couronne (encodage en cours)
Méthode de recensement	Enquête de terrain réalisée par un bureau d'étude
Qualité	Fonction des enquêteurs de terrain et de l'encodage. Données récoltées à une période différente en fonction de la zone concernée.
Obligations légales	aucune
Nomenclatures	
Format	
Actualisation	Mise à jour en fonction des enquêtes de terrain, réalisées sur demande. Pas de mise à jour prévue pour le moment pour la première couronne
Coût	
Etudes/publications	
Développements futurs	
Intégration monitoring	La précision des données au niveau spatial est suffisante pour l'intégration au monitoring. Ces données sont intéressantes dans le cadre des thématiques « mobilité » et « cadre de vie ».

Personne de contact

Chantal Roland
 AED – Direction Stratégie
 CCN Gare du Nord
 02 204 19 24
 croland@mrbc.irisnet.be

MOBILITE

Organisme	AED Stratec
Base de données	modèle IRIS

Descriptif	Le modèle IRIS permet de calculer et de représenter les caractéristiques des déplacements au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. L'objectif étant de reproduire la réalité et de mettre en place des scénarios pour l'avenir.
Type de données	Données issues d'une modélisation. Celle-ci utilise 3 logiciels : <ul style="list-style-type: none"> • VISUM (de la société PTV, logiciel permettant de modéliser le transport public) • SATURN (logiciel permettant de modéliser le transport routier, qui se base sur le nombre de bandes, leur largeur, la périodicité des feux de circulation, ... et qui permet par exemple de déterminer les files d'attentes aux carrefours) • TRANUS (logiciel permettant de modéliser les interactions avec l'usage du sol. Exemple : l'effet de délocalisations d'entreprises, de la création du RER, ...) Le logiciel permettant de modéliser le choix du mode de déplacement a quant à lui été programmé par Stratec.
Echelle géo.	Simulation réalisée sur l'ensemble de la Région Bruxelles-capitale. Au niveau des transports publics, la Région est découpée en « bassins versants » des lignes de transport (les secteurs statistiques étant regroupés ou coupés en deux). Au niveau des informations routières : elles sont disponibles par îlot. Toutes les voiries sont ainsi modélisées et les mailles (îlots) définies sont caractérisées (en terme de m ² de bureaux par exemple). 1000 km de voirie sont ainsi modélisés (sur ~1800), à savoir toutes les voiries métropolitaines, principales, interquartiers, collecteurs de quartier, et une partie des voies locales. Le lien avec les transports en commun se fait en considérant que tous les îlots contenus dans une maille de transport public ont pour temps d'accès (par transport en commun) celui de la maille.
Lien UrbIS	Faisable via Stratec Par exemple, le découpage par quartiers pourrait être superposé à la matrice de résultats du modèle Iris, via un Système d'Information Géographique, afin de calculer la valeur moyenne par quartier. Le découpage spatial minimal correspond au secteur statistique.

Date	Date de fourniture des données. Scénarios prospectifs sur base de différentes hypothèses possibles.
Méthode de recensement	<p>Les données utilisées correspondent au recensement 1991 (les données au lieu de résidence ou de travail de l'enquête 2001 n'étant pas encore dépouillées).</p> <p>Une matrice de déplacement « origine » (population par secteur statistique, tranche d'âge ou qualification) / « destination » (localisation des emplois et écoles) a ainsi été mise sur pied.</p> <p>Cette matrice a été adaptée/actualisée sur base des données du registre de la population, de l'ONSS / INASTI / SNCB / CEE (données agrégées concernant l'emploi, complétées par des enquêtes), de fréquentation scolaire et de la STIB / SNCB (lignes exploitées, arrêts, horaires et temps d'attente). Elle a également été complétée par les résultats de l'enquête MOBEL, force de travail, stationnement (cfr. enquête du stationnement en voirie de l'AED, le stationnement hors voirie n'est pas pris en compte).</p> <p>Pour ce qui est des taux de motorisation, la source la plus récente disponible correspond à l'enquête socio-économique 2001 (cette question ayant été dépouillée).</p> <p>En outre, des mesures du temps de parcours et des comptages ont été effectués sur les réseaux. Ils ont permis de tester la matrice et les résultats obtenus à partir de celle-ci, et de corriger celle-ci.</p> <p>A l'heure actuelle, le modèle a été calé pour l'année 2001.</p>
Qualité	<p>Il s'agit de résultats d'une modélisation. La précision des résultats dépend par conséquent de la fiabilité et de l'objectif du modèle.</p> <p>La matrice concernant la pointe de trafic du matin (6h – 10h, par tranche de 1h) est opérationnelle et a été corrigée sur base des enquêtes effectuées.</p> <p>La matrice du soir (15h – 19h) a été réalisée à partir de celle du matin, transposée et corrigée (cycles de feux de signalisation par exemple). Celle-ci est moins précise car ne recherche pas les motifs des déplacements, contrairement à la matrice du matin.</p> <p>Il faut cependant noter que les données de la STIB utilisées correspondent aux horaires théoriques, et non aux temps de déplacement réels des véhicules. En outre, le modèle utilise actuellement les horaires de 2001 (date du calage du modèle).</p> <p>Par contre, l'utilisation des résultats de l'enquête socio-économique de 2001 en ce qui concerne le taux de motorisation permet d'inclure les données concernant les voitures de société, à leur endroit « d'utilisation ». Les bases de données alternatives ne fournissent les données qu'au siège social de la société de leasing.</p>

Obligations légales	Les études réalisées sont liées aux plans IRIS de la Région bruxelloise. Aucune législation n'impose de périodicité à ceux-ci.
Nomenclatures	
Format	cartographique
Actualisation	Stratec n'envisage aucune analyse / modélisation sans demande du secteur public.
Coût	
Etudes/publications	<p>* Ministère de la Région Bruxelles-Capitale, Administration des Equipements et des Déplacements, <i>Plan IRIS, Plan régional de déplacement : Synthèse</i>, 1998, p. 18</p> <p>* AED et association momentanée Athanor-Médiations/Yuluka/Speculoos, <i>Plan régional des déplacements : état des lieux de la mobilité à Bruxelles (mobil2015)</i>, avril 2006, p. 21</p>
Développements futurs	
Intégration monitoring	<p>Des informations telles que le niveau de saturation de la voirie, exprimée en volume de trafic/capacité de la voirie (%) pour une heure déterminée, sur l'ensemble de la Région, peuvent être fournies (données disponibles par classes : voirie saturée (plus de 100 %), voirie presque saturée (80 – 100 %), voirie non saturée (moins de 80 %)).</p> <p>Ce type de carte est disponible auprès de l'AED, référencé à l'aide des coordonnées Lambert, avec décalage pour permettre une représentation cartographique visible des axes proches.</p> <p>Des informations telles que l'accessibilité d'une zone de Bruxelles peuvent également être calculées (isochrone autour d'un lieu). Dans ce cadre, les entités géographiques sont centralisées sur leur centroïde, chaque centroïde étant connecté aux lignes de transport en commun (distances de marche à pied réelles). Ce type d'approche nécessite également de connaître les habitudes : 1 minute de marche n'a pas le même poids qu'1 minute en transport public. De même pour 1 minute de bus par comparaison à 1 minute de métro. Une pénalité est par conséquent appliquée pour les différents modes de déplacement, sur base d'enquêtes.</p> <p>Au niveau des quartiers, des informations telles que la répartition modale (choix du mode de transport), le stationnement (demande / capacité) ou l'accessibilité (par transports publics ou route) peuvent également être envisagées.</p> <p>Pour autant que le géocodage soit disponible, cette information est intéressante dans le cadre des problématiques « mobilité » et « cadre de vie »</p>

Personne de contact

Jean-François Geerts
Stratec
Avenue A. Lacomblé, 69-71 bte 8
1030 Bruxelles
02 / 738 78 82
jf.geerts@stratec.be

Chantal Roland
AED – CCN Gare du Nord
02 /204 19 24
croland@mrbc.irisnet.be

Codes NACE – BEL

Source : http://www.belspo.be/belspo/stat/meth/nace5_fr.stm

Section A : Agriculture, chasse et sylviculture

01 Agriculture, chasse et services annexes

- 01.1 Culture de céréales et horticulture
 - 01.11 Culture de céréales et cultures industrielles
 - 01.12 Culture de légumes; horticulture, pépinières
 - 01.121 Culture de légumes
 - 01.122 Culture de fleurs
 - 01.123 Pépinières
 - 01.13 Culture de fruits
- 01.2 Elevage
 - 01.21 Elevage de bovins
 - 01.22 Elevage d'ovins, caprins et équidés
 - 01.23 Elevage de porcins
 - 01.231 Elevage de porcs reproducteurs
 - 01.232 Elevage de porcs à l'engrais
 - 01.24 Elevage de volailles
 - 01.241 Elevage de poules
 - 01.242 Production d'oeufs
 - 01.243 Elevage d'autres volailles
 - 01.25 Elevage d'autres animaux
- 01.3 Culture et élevage associés
- 01.4 Services annexes à l'agriculture
 - 01.41 Services annexes à la culture
 - 01.42 Services annexes à l'élevage
- 01.5 Chasse

02 Sylviculture, exploitation forestière et services annexes

- 02.0 Pas de subdivision en groupes mais bien en classes
 - 02.01 Sylviculture et exploitation forestière
 - 02.011 Sylviculture
 - 02.012 Exploitation forestière
 - 02.02 Services annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière

Section B : Pêche

05 Pêche, pisciculture et aquaculture

- 05.0 Pas de subdivision en groupes mais bien en classes
 - 05.01 Pêche
 - 05.02 Pisciculture et aquaculture

Section C : Industries extractives

Sous-section CA : Extraction de produits énergétiques

10 Extraction de houille, de lignite et de tourbe

- 10.1 Extraction et agglomération de la houille
- 10.2 Extraction et agglomération du lignite
- 10.3 Extraction et agglomération de la tourbe

11 Extraction de pétrole brut et de gaz naturel et services annexes

- 11.1 Extraction de pétrole brut et de gaz naturel

11.2 Services annexes à l'extraction de pétrole et de gaz

12 Extraction de minerais d'uranium et de thorium

Sous-section CB : Extraction de produits non-énergétiques

13 Extraction de minerais métalliques

13.1 Extraction de minerais de fer

13.2 Extraction de minerais de métaux non-ferreux

14 Autres industries extractives

14.1 Extraction de pierres

14.11 Extraction de pierres pour la construction

14.12 Extraction de pierres à ciment, de pierres calcaires, de gypse et de craie

14.121 Extraction de pierres à ciment

14.122 Extraction de pierres calcaires, de gypse et de craie

14.13 Extraction d'ardoise

14.2 Extraction de sables et d'argiles

14.21 Extraction de sable et de gravier

14.211 Extraction de sable

14.212 Extraction de gravier

14.22 Extraction d'argiles et de kaolin

14.3 Extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais naturels

14.4 Production de sel

14.5 Autres activités extractives n.d.a

Section D : Industrie manufacturière

Sous-section DA : Industries agricoles et alimentaires

15 Industries alimentaires

15.1 Industrie des viandes

15.11 Production et transformation de viande

15.111 Production de viande fraîche

15.112 Production de viande surgelée

15.12 Production et transformation de viande de volailles

15.121 Production de viande fraîche de volailles

15.122 Production de viande surgelée de volailles

15.13 Production de produits à base de viande et de conserves de viande

15.131 Production de produits frais à base de viande et de conserves de viande

15.132 Production de produits surgelés à base de viande

15.2 Industrie du poisson

15.20 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes

15.201 Transformation et conservation de poisson et fabrication de produits frais à base de poisson

15.202 Production de poisson surgelé et de produits à base de poisson

15.3 Transformation et conservation de fruits et légumes

15.31 Transformation et conservation de pommes de terre

15.311 Transformation et conservation de pommes de terre

15.312 Production de préparations surgelées à base de pommes de terre

15.32 Préparation de jus de fruits et de légumes

15.33 Transformation et conservation de fruits et légumes

15.331 Transformation et conservation de légumes

15.332 Production de légumes surgelés

15.333 Transformation et conservation de fruits

15.4 Industrie des corps gras

- 15.41 Production d'huiles et de graisses brutes
 - 15.411 Production d'huiles végétales brutes
 - 15.412 Production d'huiles et de graisses brutes d'origine animale
- 15.42 Fabrication d'huiles et de graisses raffinées
- 15.43 Fabrication de margarine
- 15.5 Industrie laitière
 - 15.51 Fabrication de produits laitiers
 - 15.52 Fabrication de glaces de consommation
- 15.6 Travail des grains et fabrication de produits amylacés
 - 15.61 Meuneries
 - 15.62 Fabrication de produits amylacés
- 15.7 Fabrication d'aliments pour animaux
 - 15.71 Fabrication d'aliments pour le bétail
 - 15.72 Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie
- 15.8 Autres industries alimentaires
 - 15.81 Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
 - 15.811 Boulangeries industrielles
 - 15.812 Boulangeries et/ou pâtisseries artisanales
 - 15.82 Biscotterie et biscuiterie
 - 15.83 Fabrication de sucre
 - 15.84 Chocolaterie, confiserie
 - 15.85 Fabrication de pâtes alimentaires
 - 15.86 Transformation du thé et du café
 - 15.87 Fabrication de condiments, assaisonnements et sauces
 - 15.88 Fabrication de préparations homogénéisées et d'aliments diététiques
 - 15.89 Industries alimentaires n.d.a.
- 15.9 Industrie des boissons
 - 15.91 Production de boissons alcooliques distillées
 - 15.92 Production d'alcool éthylique de fermentation
 - 15.93 Production de vin
 - 15.94 Cidrierie et fabrication d'autres vins de fruits
 - 15.95 Production d'autres boissons fermentées
 - 15.96 Brasserie
 - 15.97 Malteri
 - e
 - 15.98 Industrie des eaux minérales et des boissons rafraîchissantes

16 Industrie du tabac

Sous-section DB : Industrie textile et habillement

17 Industrie textile

- 17.1 Filature
 - 17.11 Préparation et filature de fibres de type cotonnier
 - 17.12 Préparation et filature de fibres de type lainier - cycle cardé
 - 17.13 Préparation et filature de fibres de type lainier - cycle peigné
 - 17.14 Préparation et filature de fibres de type linier
 - 17.15 Moulinage, préparation et filature de la soie et texturation des filaments synthétiques ou artificiels
 - 17.16 Fabrication de fils à coudre
 - 17.17 Préparation et filature d'autres fibres
- 17.2 Tissage
 - 17.21 Tissage de type cotonnier
 - 17.22 Tissage de type lainier - cycle cardé
 - 17.23 Tissage de type lainier - cycle peigné
 - 17.24 Tissage de type soie

- 17.25 Tissage d'autres textiles
- 17.3 Ennoblement textile
- 17.4 Fabrication d'articles confectionnés en textile, sauf habillement
 - 17.40 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 17.401 Confection de linge de lit et de table, d'articles textiles à usage domestique
 - 17.402 Confection d'autres articles en textile
- 17.5 Autres industries textiles
 - 17.51 Fabrication de tapis et moquettes
 - 17.52 Ficellerie, corderie, fabrication de filets
 - 17.53 Fabrication de non-tissés
 - 17.54 Autres industries textiles n.d.a
- 17.6 Fabrication d'étoffes à mailles
- 17.7 Fabrication d'articles à mailles
 - 17.71 Fabrication d'articles chaussants à mailles
 - 17.72 Fabrication de pull-overs et articles similaires à mailles

18 Industrie de l'habillement et des fourrures

- 18.1 Fabrication de vêtements en cuir
- 18.2 Fabrication d'autres vêtements
 - 18.21 Fabrication de vêtements de travail
 - 18.22 Fabrication de vêtements de dessus
 - 18.221 Confection de vêtements de dessus pour hommes, femmes et enfants
 - 18.222 Confection sur mesure
 - 18.23 Fabrication de vêtements de dessous
 - 18.24 Fabrication d'autres vêtements et accessoires
 - 18.241 Fabrication de vêtements pour bébés
 - 18.242 Fabrication de vêtements de sport
 - 18.243 Fabrication de chapeaux et bonnets
 - 18.244 Fabrication d'autres vêtements et accessoires n.d.a.
- 18.3 Industrie des fourrures

Sous-section DC : Industrie du cuir et de la chaussure

19 Industrie du cuir et de la chaussure

- 19.1 Apprêt et tannage des cuirs
- 19.2 Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie
- 19.3 Fabrication de chaussures
 - 19.30 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 19.301 Fabrication de chaussures, à l'exclusion de chaussures en caoutchouc
 - 19.302 Fabrication de chaussures en caoutchouc

Sous-section DD : Travail du bois et fabrication d'articles en bois

20 Travail du bois et fabrication d'articles en bois, liège, vannerie ou sparterie

- 20.1 Sciage et rabotage du bois, imprégnation du bois
 - 20.10 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 20.101 Sciage et rabotage du bois
 - 20.102 Imprégnation du bois
- 20.2 Fabrication de panneaux de bois
- 20.3 Fabrication de charpentes et de menuiseries
- 20.4 Fabrication d'emballages en bois
- 20.5 Fabrication d'objets divers en bois, liège, vannerie ou sparterie
 - 20.51 Fabrication d'objets divers en bois
 - 20.52 Fabrication d'objets en liège, vannerie ou sparterie

Sous-section DE : Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie

21 Industrie du papier et du carton

- 21.1 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
 - 21.11 Fabrication de pâte à papier
 - 21.12 Fabrication de papier et de carton
 - 21.121 Fabrication de papier
 - 21.122 Fabrication de carton
- 21.2 Fabrication d'articles en papier ou en carton
 - 21.21 Fabrication de carton ondulé et d'emballages en papier ou en carton
 - 21.22 Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
 - 21.23 Fabrication d'articles de papeterie
 - 21.24 Fabrication de papiers peints
 - 21.25 Fabrication d'autres articles en papier ou en carton

22 Edition, imprimerie, reproduction

- 22.1 Edition
 - 22.11 Edition de livres
 - 22.12 Edition de journaux
 - 22.13 Edition de revues et périodiques
 - 22.14 Edition d'enregistrements sonores
 - 22.15 Autres activités d'édition
- 22.2 Imprimerie et activités annexes
 - 22.21 Imprimerie de journaux
 - 22.22 Autre imprimerie
 - 22.23 Reliure et finition
 - 22.24 Composition et photogravure
 - 22.25 Autres activités annexes à l'imprimerie
- 22.3 Reproduction d'enregistrements
 - 22.31 Reproduction d'enregistrements sonores
 - 22.32 Reproduction d'enregistrements vidéo
 - 22.33 Reproduction d'enregistrements informatiques

Sous-section DF : Cokéfaction, raffinage et industries nucléaires

23 Cokéfaction, raffinage et industries nucléaires

- 23.1 Cokéfaction
- 23.2 Raffinage de pétrole
- 23.3 Traitement des combustibles nucléaires

Sous-section DG : Industrie chimique

24 Industrie chimique

- 24.1 Industrie chimique de base
 - 24.11 Fabrication de gaz industriels
 - 24.12 Fabrication de colorants et de pigments
 - 24.13 Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base
 - 24.14 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
 - 24.15 Fabrication d'engrais et de produits azotés
 - 24.151 Fabrication d'engrais
 - 24.152 Fabrication de produits azotés associés aux engrais
 - 24.16 Fabrication de matières plastiques de base
 - 24.17 Fabrication de caoutchouc synthétique
- 24.2 Fabrication de produits agrochimiques
- 24.3 Fabrication de peintures, vernis et encres d'imprimerie
- 24.4 Industrie pharmaceutique

- 24.41 Fabrication de produits pharmaceutiques de base
- 24.42 Fabrication de produits pharmaceutiques
 - 24.421 Fabrication de médicaments
 - 24.422 Fabrication d'autres produits pharmaceutiques
- 24.5 Fabrication de savons et détergents, de produits d'entretien, parfums et cosmétiques
 - 24.51 Fabrication de savons, de détergents et de produits d'entretien
 - 24.511 Fabrication de savons et de détergents
 - 24.512 Fabrication de produits d'entretien et de nettoyage
 - 24.52 Fabrication de parfums et cosmétiques
- 24.6 Fabrication d'autres produits chimiques
 - 24.61 Fabrication d'explosifs
 - 24.62 Fabrication de colles et gélatines
 - 24.63 Fabrication d'huiles essentielles
 - 24.64 Fabrication de produits chimiques pour la photographie
 - 24.65 Fabrication de supports de données
 - 24.66 Fabrication de produits chimiques divers
- 24.7 Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques

Sous-section DH : Industrie du caoutchouc et des plastiques

25 Industrie du caoutchouc et des plastiques

- 25.1 Industrie du caoutchouc
 - 25.11 Fabrication de pneumatiques et de chambres à air
 - 25.12 Rechapage de pneumatiques
 - 25.13 Fabrication d'autres articles en caoutchouc
- 25.2 Transformation des matières plastiques
 - 25.21 Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques
 - 25.22 Fabrication d'emballages en matières plastiques
 - 25.23 Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
 - 25.24 Fabrication d'autres articles en matières plastiques

Sous-section DI : Fabrication d'autres produits minéraux non-métalliques

26 Fabrication d'autres produits minéraux non-métalliques

- 26.1 Fabrication de verre et d'articles en verre
 - 26.11 Fabrication de verre plat
 - 26.12 Façonnage et transformation du verre plat
 - 26.13 Fabrication de verre creux
 - 26.14 Fabrication de fibres de verre
 - 26.15 Fabrication et façonnage d'autres articles en verre
- 26.2 Fabrication de produits céramiques, à l'exclusion de carreaux, tuiles et briques
 - 26.21 Fabrication de produits céramiques à usage domestique et ornemental
 - 26.211 Fabrication de produits céramiques à usage domestique et ornemental en porcelaine
 - 26.212 Fabrication de produits céramiques à usage domestique et ornemental autres qu'en porcelaine
 - 26.22 Fabrication d'appareils sanitaires en céramique
 - 26.23 Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique
 - 26.24 Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique
 - 26.25 Fabrication d'autres produits céramiques, à l'exclusion de carreaux, tuiles et briques
 - 26.26 Fabrication de produits céramiques réfractaires
- 26.3 Fabrication de carreaux en céramique
- 26.4 Fabrication de tuiles, briques et autres produits en terre cuite pour la construction
 - 26.40 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 26.401 Fabrication de tuiles

- 26.402 Fabrication de briques
- 26.403 Fabrication d'autres produits en terre cuite pour la construction
- 26.5 Fabrication de ciment, chaux et plâtre
 - 26.51 Fabrication de ciment
 - 26.52 Fabrication de chaux
 - 26.53 Fabrication de plâtre
- 26.6 Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
 - 26.61 Fabrication d'éléments en béton pour la construction
 - 26.62 Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction
 - 26.63 Fabrication de béton prêt à l'emploi
 - 26.64 Fabrication de mortiers
 - 26.65 Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment
 - 26.66 Fabrication d'autres ouvrages en béton ou en plâtre
- 26.7 Travail de la pierre
- 26.8 Fabrication d'autres produits minéraux non-métalliques
 - 26.81 Fabrication de produits abrasifs
 - 26.82 Fabrication de produits minéraux non-métalliques n.d.a.

Sous-section DJ : Métallurgie et travail des métaux

27 Métallurgie

- 27.1 Sidérurgie et fabrication de ferro-alliages (CECA)
- 27.2 Fabrication de tubes
 - 27.21 Fabrication de tubes en fonte
 - 27.22 Fabrication de tubes en acier
- 27.3 Première transformation de l'acier et fabrication de ferro-alliages non CECA
 - 27.31 Etirage à froid
 - 27.32 Laminage à froid de feuillards
 - 27.33 Profilage à froid par formage ou pliage
 - 27.34 Tréfilage
 - 27.35 Autres activités de première transformation; fabrication de ferro-alliages non CECA
- 27.4 Production de métaux non-ferreux
 - 27.41 Production de métaux précieux
 - 27.42 Production d'aluminium
 - 27.421 Production d'aluminium
 - 27.422 Première transformation d'aluminium
 - 27.43 Production de plomb, de zinc et d'étain
 - 27.431 Production de plomb, de zinc et d'étain
 - 27.432 Première transformation du plomb, du zinc et de l'étain
 - 27.44 Production de cuivre
 - 27.441 Production de cuivre
 - 27.442 Première transformation du cuivre
 - 27.45 Production d'autres métaux non-ferreux
 - 27.451 Production d'autres métaux non-ferreux
 - 27.452 Première transformation d'autres métaux non-ferreux
- 27.5 Fonderie
 - 27.51 Fonderie de fonte
 - 27.52 Fonderie d'acier
 - 27.53 Fonderie de métaux légers
 - 27.54 Fonderie d'autres métaux non-ferreux

28 Travail des métaux

- 28.1 Fabrication d'éléments en métal pour la construction
 - 28.11 Fabrication de constructions métalliques

- 28.12 Fabrication de charpentes en menuiseries métalliques
- 28.2 Fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières pour le chauffage central
 - 28.21 Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
 - 28.22 Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central
- 28.3 Fabrication de générateurs de vapeur
- 28.4 Forge; emboutissage, estampage et profilage des métaux; métallurgie des poudres
 - 28.40 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 28.401 Forge
 - 28.402 Emboutissage, estampage et profilage des métaux
 - 28.403 Métallurgie des poudres
- 28.5 Traitement et revêtement des métaux; mécanique générale
 - 28.51 Traitement et revêtement des métaux
 - 28.52 Mécanique générale
- 28.6 Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
 - 28.61 Fabrication de coutellerie
 - 28.62 Fabrication d'outillage
 - 28.63 Fabrication de serrures
- 28.7 Fabrication d'autres ouvrages en métaux
 - 28.71 Fabrication de fûts et emballages similaires en métaux
 - 28.72 Fabrication d'emballages légers en métal
 - 28.73 Fabrication d'articles en fils métalliques
 - 28.74 Visserie et boulonnerie; fabrication de chaînes et de ressorts
 - 28.741 Fabrication de boulons, de vis et d'écrous
 - 28.742 Fabrication de chaînes
 - 28.743 Fabrication de ressorts
 - 28.75 Fabrication d'autres ouvrages en métaux
 - 28.751 Fabrication d'articles de ménage
 - 28.752 Fabrication d'articles sanitaires
 - 28.753 Fabrication de coffres-forts
 - 28.754 Fabrication de petits articles métalliques
 - 28.755 Fabrication d'autres articles métalliques divers, n.d.a.

Sous-section DK : Fabrication de machines et équipements

29 Fabrication de machines et équipements

- 29.1 Fabrication de moteurs et d'organes mécaniques de transmission, à l'exclusion de moteurs pour avions, véhicules et motocycles
 - 29.11 Fabrication de moteurs et turbines, à l'exclusion de moteurs pour avions et véhicules à moteur
 - 29.12 Fabrication de pompes et compresseurs
 - 29.13 Fabrication d'articles de robinetterie
 - 29.14 Fabrication d'organes mécaniques de transmission
 - 29.141 Fabrication de roulements à billes, de palliers à roulements et similaires
 - 29.142 Fabrication d'organes mécaniques de transmission
- 29.2 Fabrication de machines d'usage général
 - 29.21 Fabrication de fours et brûleurs industriels, y compris les fours et brûleurs électriques
 - 29.22 Fabrication de matériel de levage et de manutention
 - 29.23 Fabrication d'équipements aéronautiques et frigorifiques industriels
 - 29.24 Fabrication d'autres machines d'usage général
 - 29.241 Fabrication d'équipements d'emballage
 - 29.242 Fabrication d'appareils de pesage
 - 29.243 Fabrication d'appareils de projection, y compris les extincteurs
 - 29.244 Fabrication de machines automatiques de vente de produits
 - 29.245 Fabrication d'appareils de filtrage

- 29.246 Fabrication de nettoyeurs à haute pression, matériel industriel de nettoyage au sable et similaires
- 29.247 Fabrication d'autres machines à usage général n.d.a.
- 29.3 Fabrication de machines agricoles et forestières
 - 29.31 Fabrication de tracteurs agricoles
 - 29.32 Fabrication d'autres machines agricoles et forestières
 - 29.321 Fabrication de machines agricoles et forestières
 - 29.322 Réparation de matériel agricole
- 29.4 Fabrication de machines-outils
 - 29.40 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 29.401 Fabrication de machines-outils à métaux
 - 29.402 Fabrication de matériel de soudage
 - 29.403 Fabrication de machines-outils pour le travail du bois
 - 29.404 Fabrication de machines-outils à moteur incorporé ou d'outils pneumatiques
 - 29.405 Fabrication d'autres machines-outils
- 29.5 Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
 - 29.51 Fabrication de machines pour la métallurgie
 - 29.52 Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction
 - 29.53 Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire
 - 29.54 Fabrication de machines pour les industries du textile, de l'habillement et du cuir
 - 29.55 Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton
 - 29.56 Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
 - 29.561 Fabrication de machines d'imprimerie
 - 29.562 Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc et des matières plastiques
 - 29.563 Fabrication de moules et modèles
 - 29.564 Fabrication d'autres machines pour industries spécifiques
- 29.6 Fabrication d'armes et de munitions
 - 29.60 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 29.601 Fabrication d'armes lourdes et d'armes de guerre
 - 29.602 Fabrication d'armes légères et d'armes de sport
- 29.7 Fabrication d'appareils domestiques
 - 29.71 Fabrication d'appareils électroménagers
 - 29.72 Fabrication d'appareils ménagers non-électriques

Sous-section DL : Fabrication d'équipements électriques et électroniques

30 Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique

- 30.0 Pas de subdivision en groupes mais bien en classes
 - 30.01 Fabrication de machines de bureau
 - 30.02 Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques

31 Fabrication de machines et appareils électriques

- 31.1 Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
- 31.2 Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique
- 31.3 Fabrication de fils et câbles isolés
- 31.4 Fabrication d'accumulateurs et de piles électriques
- 31.5 Fabrication de lampes et d'appareils d'éclairage
 - 31.50 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 31.501 Fabrication de lampes
 - 31.502 Fabrication d'appareils d'éclairage
- 31.6 Fabrication de matériels électriques
- 31.6 Fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules

1

- 31.62 Fabrication d'autres matériels électriques
 - 31.621 Fabrication d'appareils électriques de signalisation et d'alarme
 - 31.622 Fabrication de matériel électromagnétique industriel
 - 31.623 Fabrication d'autres matériels électriques n.d.a.

32 Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication

- 32.1 Fabrication de composants électroniques
- 32.2 Fabrication d'appareils d'émission et de transmission
 - 32.20 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 32.201 Fabrication d'appareils d'émission et de transmission
 - 32.202 Fabrication d'appareils de téléphonie
- 32.3 Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image

33 Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie

- 33.1 Fabrication de matériel medico-chirurgical et d'orthopédie
 - 33.10 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 33.101 Fabrication d'appareils électriques pour la médecine, l'art dentaire et l'art vétérinaire
 - 33.102 Fabrication d'appareils non-électriques pour la médecine, l'art dentaire et l'art vétérinaire
 - 33.103 Fabrication d'articles orthopédiques et de prothèses
- 33.2 Fabrication d'instrumentation scientifique et technique
 - 33.20 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 33.201 Fabrication d'appareils électriques pour la mesure, la vérification, le contrôle et la navigation
 - 33.202 Fabrication d'appareils autres qu'électriques pour la mesure, la vérification, le contrôle et la navigation
- 33.3 Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels
- 33.4 Fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique
 - 33.40 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 33.401 Fabrication de lunettes
 - 33.402 Fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique
- 33.5 Horlogerie

Sous-section DM : Fabrication de matériel de transport

34 Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et semi-remorques

- 34.1 Construction et assemblage de véhicules automobiles
- 34.2 Fabrication de carrosseries, remorques et caravanes
 - 34.20 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 34.201 Fabrication de carrosseries et remorques
 - 34.202 Fabrication de caravanes et similaires
- 34.3 Fabrication de parties et accessoires pour les véhicules à moteur

35 Fabrication d'autres matériels de transport

- 35.1 Construction navale
 - 35.11 Construction et réparation de navires
 - 35.12 Construction et réparation de bateaux de plaisance et de sport
- 35.2 Construction de matériel ferroviaire roulant
- 35.3 Construction aéronautique et spatiale
- 35.4 Fabrication de motocycles et de bicyclettes
 - 35.41 Fabrication de motocycles
 - 35.42 Fabrication de bicyclettes

- 35.43 Fabrication de véhicules pour invalides
- 35.5 Fabrication d'autres matériels de transport n.d.a.

Sous-section DN : Autres industries manufacturières

36 Fabrication de meubles; industries diverses

- 36.1 Fabrication de meubles
 - 36.11 Fabrication de chaises et de sièges
 - 36.111 Fabrication de chaises et de sièges d'ameublement et de bureau
 - 36.112 Fabrication de chaises et de sièges pour salles de spectacle et pour véhicules et autres moyens de transport
 - 36.12 Fabrication de meubles de bureaux et de magasins
 - 36.121 Fabrication de meubles de bureaux, de magasins et d'ateliers, en métal
 - 36.122 Fabrication de meubles de bureaux, de magasins et d'ateliers, autres qu'en métal
 - 36.13 Fabrication de meubles de cuisine
 - 36.14 Fabrication d'autres meubles
 - 36.141 Fabrication de meubles pour salle à manger, salons et chambres à coucher
 - 36.142 Fabrication de meubles de jardin et d'extérieur
 - 36.15 Fabrication de matelas
- 36.2 Travail des pierres précieuses et fabrication de bijoux
 - 36.21 Fabrication de monnaies et médailles
 - 36.22 Travail des pierres précieuses et fabrication de bijoux
 - 36.221 Travail du diamant
 - 36.222 Travail des autres pierres précieuses et des pierres semi-précieuses
 - 36.223 Fabrication de bijoux et de parures
 - 36.224 Fabrication d'articles d'orfèvrerie
- 36.3 Fabrication d'instruments de musique
- 36.4 Fabrication d'articles de sport
- 36.5 Fabrication de jeux et jouets
- 36.6 Autres industries diverses
 - 36.61 Bijouterie de fantaisie
 - 36.62 Industrie de la brosse
 - 36.63 Autres activités manufacturières n.d.a.

37 Récupération de matières recyclables

- 37.1 Récupération de matières métalliques recyclables
- 37.2 Récupération de matières non-métalliques recyclables

Section E : Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau

40 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau chaude

- 40.1 Production et distribution d'électricité
- 40.2 Production et distribution de gaz
- 40.3 Distribution de vapeur et d'eau chaude; production de glaces hydriques non destinées à la consommation

41 Captage, épuration et distribution d'eau

Section F : Construction

45 Construction

- 45.1 Préparation des sites
 - 45.11 Démolition d'immeubles et terrassements

- 45.111 Démolition d'immeubles
- 45.112 Terrassements
- 45.12 Forages et sondages
- 45.2 Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil
 - 45.21 Travaux de construction y compris ouvrages d'art
 - 45.211 Construction de maisons individuelles
 - 45.212 Construction d'autres immeubles résidentiels et d'immeubles de bureaux
 - 45.213 Construction de bâtiments d'usage industriel, commercial ou agricole
 - 45.214 Construction de tunnels, ponts, viaducs et similaires
 - 45.215 Réalisation de canalisations à longue distance, construction de réseaux de télécommunication, construction de lignes de transport d'énergie
 - 45.22 Réalisation de charpentes et de couvertures
 - 45.23 Construction de voies ferrées, chaussées, pistes d'aviation et installations sportives
 - 45.24 Génie hydraulique
 - 45.241 Travaux de dragage
 - 45.242 Autres travaux maritimes et fluviaux
 - 45.25 Autres travaux de construction
- 45.3 Travaux d'installation
 - 45.31 Travaux d'installation électrique
 - 45.32 Travaux d'isolation
 - 45.33 Plomberie
 - 45.331 Installation de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation
 - 45.332 Autres travaux de plomberie
 - 45.34 Autres travaux d'installation
- 45.4 Travaux de finition
 - 45.41 Plâtrerie
 - 45.42 Menuiserie
 - 45.421 Menuiserie en bois ou en matières plastiques
 - 45.422 Menuiserie métallique
 - 45.43 Revêtement des sols et des murs
 - 45.431 Pose de carrelages
 - 45.432 Pose de revêtements de sol en bois ou en d'autres matériaux
 - 45.433 Pose de papiers peints
 - 45.44 Peinture et vitrerie
 - 45.441 Peinture
 - 45.442 Vitrerie
 - 45.45 Autres travaux de finition
- 45.5 Location avec opérateur de matériel de construction

Section G : Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques

50 Commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles; commerce de détail de carburants

- 50.1 Commerce de véhicules automobiles
 - 50.10 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 50.101 Commerce de gros de véhicules automobiles
 - 50.102 Intermédiaires du commerce en véhicules automobiles
 - 50.103 Commerce de détail de véhicules automobiles
 - 50.104 Commerce de remorques, semi-remorques, caravanes et similaires
- 50.2 Entretien et réparation de véhicules automobiles
- 50.3 Commerce d'équipements automobiles

- 50.30 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 50.301 Commerce de gros de pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles
 - 50.302 Commerce de détail de pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles
- 50.4 Commerce et réparation de motocycles
- 50.5 Commerce de détail de carburants

51 Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles

- 51.1 Intermédiaires du commerce
 - 51.11 Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et demi-produits associés
 - 51.12 Intermédiaires du commerce en combustibles, minéraux, métaux et produits chimiques
 - 51.13 Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction
 - 51.14 Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels et commerciaux, navires et avions
 - 51.15 Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie
 - 51.16 Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, chaussures et articles en cuir
 - 51.17 Intermédiaires du commerce en denrées alimentaires et en tabac
 - 51.18 Autres intermédiaires spécialisés du commerce n.d.a.
 - 51.19 Intermédiaires non spécialisés du commerce
- 51.2 Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants
 - 51.21 Commerce de gros de céréales, semences et aliments pour animaux
 - 51.22 Commerce de gros de fleurs et plantes
 - 51.23 Commerce de gros d'animaux vivants
 - 51.24 Commerce de gros de cuirs et de peaux
 - 51.25 Commerce de gros de tabac non manufacturé
- 51.3 Commerce de gros de produits alimentaires
 - 51.31 Commerce de gros de fruits et légumes
 - 51.32 Commerce de gros de viande et de produits à base de viande
 - 51.321 Commerce de gros de viande et de produits à base de viande, à l'exclusion de viande de volailles et de gibiers
 - 51.322 Commerce de gros de viande de volailles et de gibiers
 - 51.33 Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles et graisses comestibles
 - 51.331 Commerce de gros de produits laitiers et oeufs
 - 51.332 Commerce de gros d'huiles et de graisses comestibles
 - 51.34 Commerce de gros de boissons
 - 51.35 Commerce de gros de tabac
 - 51.36 Commerce de gros de sucre, chocolat, confiserie
 - 51.37 Commerce de gros de café, thé, cacao, épices
 - 51.38 Autres commerce de gros alimentaires spécialisés
 - 51.381 Commerce de gros de poissons, crustacés et coquillages
 - 51.382 Commerce de gros de produits à base de pommes de terre
 - 51.383 Commerce de gros d'aliments pour animaux domestiques
 - 51.384 Autres commerces de gros alimentaires spécialisés
 - 51.39 Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons et tabac
 - 51.391 Commerce de gros de produits surgelés
 - 51.392 Autres commerces de gros non spécialisés de produits alimentaires
- 51.4 Commerce de gros de biens de consommation non-alimentaires
 - 51.41 Commerce de gros de textiles
 - 51.42 Commerce de gros d'habillement et de chaussures
 - 51.421 Commerce de gros d'habillement, d'accessoires d'habillement et d'articles en fourrure
 - 51.422 Commerce de gros de chaussures

- 51.43 Commerce de gros d'appareils électroménagers, de radio et de télévision
- 51.44 Commerce de gros de céramique et verrerie, de papiers peints et de produits d'entretien
 - 51.441 Commerce de gros de vaisselle et de verrerie de ménage
 - 51.442 Commerce de gros de papiers peints et de produits d'entretien
- 51.45 Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté
- 51.46 Commerce de gros de produits pharmaceutiques
- 51.47 Autres commerces de gros de biens de consommation
 - 51.471 Commerce de gros de meubles, d'appareils ménagers non-électriques et de revêtements de sol, y compris les tapis
 - 51.472 Commerce de gros de journaux, livres et périodiques
 - 51.473 Commerce de gros d'appareils photographiques, cinématographiques et d'autres articles d'optique
 - 51.474 Commerce de gros d'horlogerie, d'articles en métaux précieux et de bijoux
 - 51.475 Commerce de gros d'articles de papeterie, de fournitures de bureau et de fournitures scolaires
 - 51.476 Commerce de gros d'articles de sport et de camping, de cycles, de jeux et de jouets
 - 51.477 Commerce de gros de maroquinerie et d'articles de voyage
 - 51.478 Autres commerce de gros d'articles de consommation n.d.a.
- 51.5 Commerce de gros de produits intermédiaires, de déchets et débris
 - 51.51 Commerce de gros de combustibles
 - 51.52 Commerce de gros de métaux et de minerais
 - 51.53 Commerce de gros de bois, peintures, vernis et matériaux de construction, y compris les appareils sanitaires
 - 51.531 Commerce de gros de bois
 - 51.532 Commerce de gros de peintures, vernis et matériaux de construction, y compris les appareils sanitaires
 - 51.54 Commerce de gros d'équipements et fournitures de quincaillerie, plomberie et chauffage
 - 51.541 Commerce de gros de quincaillerie
 - 51.542 Commerce de gros de fournitures et équipements pour plomberie et chauffage
 - 51.55 Commerce de gros de produits chimiques
 - 51.56 Commerce de gros d'autres produits intermédiaires
 - 51.561 Commerce de gros de diamants
 - 51.562 Commerce de gros d'autres produits intermédiaires n.d.a.
 - 51.57 Commerce de gros de déchets et débris
- 51.6 Commerce de gros d'équipements industriels
 - 51.61 Commerce de gros de machines-outils
 - 51.62 Commerce de gros d'équipements pour la construction
 - 51.63 Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement, de machines à coudre et à tricoter
 - 51.64 Commerce de gros de machines et matériel de bureau
 - 51.65 Commerce de gros d'autres machines pour l'industrie et le commerce
 - 51.651 Commerce de gros de matériel électrique et électronique, y compris le matériel d'installation
 - 51.652 Commerce de gros de fournitures et d'équipements divers pour l'industrie n.d.a.
 - 51.653 Commerce de gros de fournitures et d'équipements divers pour le commerce et les services n.d.a.
 - 51.66 Commerce de gros de machines, matériels et tracteurs agricoles
- 51.7 Autres commerces de gros

52 Commerce de détail, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles

- 52.1 Commerce de détail en magasins non spécialisés

- 52.11 Commerce de détail en magasins non spécialisés à prédominance alimentaire
 - 52.111 Commerce de détail non spécialisé en produits surgelés
 - 52.112 Commerce de détail non spécialisé d'alimentation générale (surface de vente inférieure à 100 m2)
 - 52.113 Superettes (surface de vente comprise entre 100 et 400 m2)
 - 52.114 Supermarchés (surface de vente comprise entre 400 et 2.500 m2)
 - 52.115 Hypermarchés (surface de vente supérieure à 2.500 m2)
 - 52.116 Autres commerces de détail en magasins non spécialisés à prédominance alimentaire
- 52.12 Autres commerces de détails en magasins non spécialisés
 - 52.121 Grands magasins (sans prédominance alimentaire et surface de vente supérieure à 2.500 m2)
 - 52.122 Autres commerces de détail en magasins non spécialisés (sans prédominance alimentaire et surface de vente inférieure à 2500 m2)
- 52.2 Commerce de détail alimentaire en magasins spécialisés
 - 52.21 Commerce de détail de fruits et légumes
 - 52.22 Commerce de détail de viandes et produits à base de viande
 - 52.23 Commerce de détail de poissons
 - 52.24 Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie
 - 52.25 Commerce de détail de boissons
 - 52.26 Commerce de détail de tabac
 - 52.27 Autres commerces de détail alimentaires en magasins spécialisés
 - 52.271 Commerce de détail de produits laitiers et oeufs
 - 52.272 Autres commerces de détail alimentaires en magasins spécialisés
n.d.a.
- 52.3 Commerce de détail de produits pharmaceutiques, parfumerie et de produits de beauté
 - 52.31 Pharmacies
 - 52.32 Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques
 - 52.33 Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté
- 52.4 Autres commerces de détail de produits neufs en magasins specialisés
 - 52.41 Commerce de détail de textiles
 - 52.42 Commerce de détail d'habillement
 - 52.421 Commerce de détail de vêtements pour hommes, dames et enfants (assortiment général)
 - 52.422 Commerce de détail de vêtements pour hommes
 - 52.423 Commerce de détail de vêtements pour dames
 - 52.424 Commerce de détail de vêtements pour bébés et enfants
 - 52.425 Commerce de détail de sous-vêtements, lingerie et vêtements de bain
 - 52.426 Commerce de détail d'accessoires du vêtement
 - 52.43 Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir
 - 52.431 Commerce de détail de chaussures
 - 52.432 Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage
 - 52.44 Commerce de détail de meubles et d'équipements du foyer
 - 52.441 Commerce de détail de meubles
 - 52.442 Commerce de détail d'appareils d'éclairage et d'équipements du foyer
 - 52.45 Commerce de détail d'appareils électroménagers, de radio et de télévision
 - 52.46 Commerce de détail de quincaillerie, de peintures, verre et articles en verre
 - 52.461 Commerce de détail de quincaillerie, peintures et matériaux de construction (y compris les bricocenters) avec une surface de vente de moins de 400 m2)
 - 52.462 Commerce de détail de quincaillerie, peintures et matériaux de construction (y compris les bricocenters) avec une surface de vente de plus de 400 m2)
 - 52.47 Commerce de détail de livres, journaux et papeterie
 - 52.48 Autres commerces de détail en magasins specialisés
 - 52.481 Commerce de détail de combustibles solides et liquides
 - 52.482 Commerce de détail d'articles de sport et de matériel de camping

- 52.483 Commerce de détail de fleurs et de plantes
- 52.484 Commerce de détail d'horlogerie et de bijouterie
- 52.485 Commerce de détail d'optique et de photographie
- 52.486 Commerce de détail de revêtements de murs et de sols
- 52.487 Commerce de détail d'équipements de bureau et d'ordinateurs
- 52.488 Commerce de détail d'articles de dorgerie et de produits d'entretien
- 52.489 Commerce de détail de jeux et de jouets
- 52.49 Autres commerces de détail en magasins specialisés (suite)
 - 52.491 Commerce de détail d'armes et de munitions
 - 52.492 Commerce de détail de cycles
 - 52.493 Commerce de détail de voitures d'enfant
 - 52.494 Commerce de détail de machines à coudre et à tricoter
 - 52.495 Commerce de détail de timbres et de monnaies
 - 52.496 Commerce de détail d'animaux de compagnie et de fournitures pour animaux
 - 52.497 Commerce de détail de souvenirs, d'objets artisanaux et d'articles religieux
 - 52.498 Autres commerces de détail en magasins specialisés n.d.a.
- 52.5 Commerce de détail de biens d'occasion et d'antiquités en magasins
 - 52.50 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 52.501 Commerce de détail d'antiquités
 - 52.502 Commerce de détail de biens d'occasion
- 52.6 Commerce de détail hors magasins
 - 52.61 Vente par correspondance
 - 52.62 Marchés et éventaires
 - 52.621 Commerce de détail de alimentaire sur marchés et éventaires
 - 52.622 Commerce de détail d'habillement et d'articles textiles sur marchés et éventaires
 - 52.623 Autres commerces de détail sur marchés et éventaires
 - 52.63 Autres commerces de détail hors magasins
- 52.7 Réparation d'articles personnels et domestiques
 - 52.71 Réparation de chaussures et articles en cuir
 - 52.72 Réparation d'appareils électriques à usage domestique
 - 52.73 Réparation de montres, horloges et bijoux
 - 52.74 Autres réparations n.d.a.

Section H : Hôtels et restaurants

55 Hôtels et restaurants

- 55.1 Hôtels
 - 55.11 Hôtels et motels, avec restaurant
 - 55.12 Hôtels et motels, sans restaurant
- 55.2 Autres moyens d'hébergement de courte durée
 - 55.21 Auberges de jeunesse, refuges
 - 55.22 Exploitation de terrains de camping
 - 55.23 Moyens d'hébergement divers
 - 55.231 Centres et villages de vacances
 - 55.232 Autres moyens d'hébergement de courte durée
 - 55.233 Hébergement collectif non touristique
- 55.3 Restaurants
 - 55.30 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 55.301 Restauration de type traditionnel
 - 55.302 Restauration de type rapide
- 55.4 Cafés
 - 55.40 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 55.401 Cafés et bars

- 55.402 Discothèques, dancings et similaires
- 55.5 Cantines et traiteurs
 - 55.51 Cantines
 - 55.52 Traiteurs
 - 55.521 Restauration collective sous contrat (catering)
 - 55.522 Traiteurs et organisation de réceptions

Section I : Transports, entreposage et communications

60 Transports terrestres

- 60.1 Transports ferroviaires
- 60.2 Transports urbains et routiers
 - 60.21 Transports réguliers de voyageurs
 - 60.211 Transports urbains ou suburbains de voyageurs
 - 60.212 Autres transports routiers réguliers de voyageurs
 - 60.22 Exploitation de taxis
 - 60.23 Autres transports terrestres de voyageurs
 - 60.24 Transports routiers de marchandises et déménagement
 - 60.241 Déménagement
 - 60.242 Transports routiers de marchandises
 - 60.243 Locations de camions avec conducteur
- 60.3 Transports par conduites

61 Transports par eau

- 61.1 Transports maritimes et côtiers
- 61.2 Transports fluviaux

62 Transports aériens

- 62.1 Transports aériens réguliers
- 62.2 Transports aériens non réguliers
- 62.3 Transports spatiaux

63 Services auxiliaires des transports

- 63.1 Manutention et entreposage
 - 63.11 Manutention
 - 63.111 Manutention portuaire
 - 63.112 Autre manutention
 - 63.12 Entreposage
 - 63.121 Entreposage frigorifique
 - 63.122 Autre entreposage
- 63.2 Autres services annexes des transports
 - 63.21 Services annexes des transports terrestres
 - 63.22 Services annexes des transports par eau
 - 63.23 Services annexes des transports aériens
- 63.3 Agences de voyage et tour operators
 - 63.30 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 63.301 Agences de voyage
 - 63.302 Tour operators
 - 63.303 Guides, services d'information touristique et similaires
- 63.4 Organisation du transport de fret
 - 63.40 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 63.401 Agences d'expédition
 - 63.402 Affrètement
 - 63.403 Agences maritimes
 - 63.404 Agences en douane
 - 63.405 Intermédiaires du transport

63.406 Autres activités annexes de l'organisation du transport de fret

64 Postes et télécommunications

- 64.1 Activités postales
 - 64.11 Postes nationales
 - 64.12 Services de courrier
- 64.2 Télécommunications

Section J : Activités financières

65 Intermédiation financière

- 65.1 Intermédiation monétaire
 - 65.11 Banques centrales
 - 65.12 Autres intermédiations monétaires
 - 65.121 Banques
 - 65.122 Caisses d'épargne privées
 - 65.123 Institutions publiques de crédit
 - 65.124 Office des chèques postaux
- 65.2 Autres intermédiations financières
 - 65.21 Crédit-bail
 - 65.22 Crédit
 - 65.221 Crédit à la consommation
 - 65.222 Autre distribution de crédit
 - 65.23 Autres intermédiations financières
 - 65.231 Holdings financiers
 - 65.232 Affacturage
 - 65.233 Sociétés de bourse
 - 65.234 Sociétés de portefeuille
 - 65.235 Fonds communs de placement
 - 65.236 Autre intermédiation financière n.d.a.

66 Assurance

- 66.0 Pas de subdivision en groupes mais bien en classes
 - 66.01 Assurances vie
 - 66.011 Opérations directes d'assurances vie
 - 66.012 Réassurances vie acceptées
 - 66.013 Entreprises d'assurances multibranches à prédominance vie
 - 66.02 Caisses de retraite
 - 66.03 Assurances non vie
 - 66.031 Opérations directes d'assurances non vie
 - 66.032 Réassurances non vie
 - 66.033 Entreprises d'assurances multibranches à prédominance non vie

67 Auxiliaires financiers

- 67.1 Auxiliaires financiers
 - 67.11 Administration de marchés financiers
 - 67.12 Gestion de portefeuilles et de fortunes, conseil en placements
 - 67.13 Autres auxiliaires financiers
- 67.2 Auxiliaires d'assurance
 - 67.20 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 67.201 Agents et courtiers d'assurances
 - 67.202 Expert en dommages et risques
 - 67.203 Autres auxiliaires d'assurance

Section K : Immobilier, location et services aux entreprises

70 Activités immobilières

- 70.1 Activités immobilières pour compte propre
 - 70.11 Promotion immobilière
 - 70.111 Promotion immobilière de logements
 - 70.112 Promotion immobilière de bureaux
 - 70.113 Promotion immobilière d'infrastructures
 - 70.12 Marchands de biens immobiliers pour compte propre
- 70.2 Location de biens immobiliers
 - 70.20 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 70.201 Location d'habitations, à l'exclusion des logements sociaux
 - 70.202 Location de logements sociaux
 - 70.203 Location d'immeubles non résidentiels
 - 70.204 Location de terrains
- 70.3 Activités immobilières pour compte de tiers
 - 70.31 Agences immobilières
 - 70.311 Agences immobilières et intermédiaires en achat, vente et location de biens immobiliers
 - 70.312 Estimation et évaluation de biens immobiliers
 - 70.32 Administration d'immeubles
 - 70.321 Administration d'immeubles résidentiels
 - 70.322 Administration d'autres biens immobiliers

71 Location sans opérateur

- 71.1 Location de véhicules automobiles
- 71.2 Location d'autres matériels de transport
 - 71.21 Location d'autres matériels de transport terrestre
 - 71.22 Location de navires
 - 71.23 Location d'avions
- 71.3 Location de machines et équipements
 - 71.31 Location de matériel agricole
 - 71.32 Location de machines et équipements pour la construction
 - 71.33 Location de machines de bureau et de matériel informatique
 - 71.34 Location d'autres machines et équipements
- 71.4 Location de biens personnels et domestiques
 - 71.40 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 71.401 Location de machines-outils et de matériel de bricolage
 - 71.402 Location de vidéocassettes et bandes-vidéo
 - 71.403 Location de téléviseurs et d'autres appareils audio-visuels
 - 71.404 Location de vaisselle, couverts, verrerie, appareils électroménagers, etc.
 - 71.405 Location de textiles, d'habillement et de chaussures
 - 71.406 Location d'articles de sport et de camping
 - 71.407 Location de matériel médical et paramédical
 - 71.408 Location d'autres biens personnels et domestiques

72 Activités informatiques

- 72.1 Conseil en systèmes informatiques
 - 72.10 Conseil en systèmes informatiques
- 72.2 Réalisation de programmes et de logiciels
 - 72.20 Réalisation de programmes et de logiciels
- 72.3 Traitement de données
 - 72.30 Traitement de données
- 72.4 Activités de banques de données
 - 72.40 Activités de banques de données
- 72.5 Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique
 - 72.50 Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique

- 72.6 Autres activités rattachées à l'informatique
- 72.60 Autres activités rattachées à l'informatique

73 Recherche et développement

- 73.1 Recherche et développement en sciences physiques et naturelles
 - 73.10 Recherche et développement en sciences physiques et naturelles
- 73.2 Recherche et développement en sciences humaines et sociales
 - 73.20 Recherche et développement en sciences humaines et sociales

74 Autres services fournis aux entreprises

- 74.1 Conseil et assistance fournis aux entreprises
 - 74.11 Activités juridiques
 - 74.111 Cabinets d'avocats et conseillers juridiques
 - 74.112 Etude de notaire
 - 74.113 Cabinet d'huissier
 - 74.114 Autre assistance juridique
 - 74.12 Activités comptables
 - 74.121 Comptables
 - 74.122 Experts-comptables
 - 74.123 Réviseurs d'entreprises
 - 74.124 Conseillers fiscaux
 - 74.13 Etudes de marché et sondages
 - 74.131 Bureau d'étude de marché
 - 74.132 Organisation de sondages
 - 74.14 Conseils pour les affaires et le management
 - 74.141 Bureau de relations publiques
 - 74.142 Autres conseils pour les affaires et le management
 - 74.15 Activités de gestion et d'administration de holdings et de centres de coordination
 - 74.151 Activités de gestion et d'administration de holdings
 - 74.152 Centres de coordination
- 74.2 Conseil technique, activités d'architecture et d'ingénierie
 - 74.20 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 74.201 Bureau d'architecte
 - 74.202 Bureau de géomètre
 - 74.203 Etudes techniques et activités d'ingénierie
- 74.3 Essais et analyses techniques
 - 74.30 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 74.301 Contrôle technique automobile et autres centres de diagnostic pour véhicules automobiles
 - 74.302 Autres essais et analyses techniques
- 74.4 Publicité
 - 74.40 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 74.401 Agences de publicité
 - 74.402 Gestion de supports de publicité
 - 74.403 Etalagistes et similaires
- 74.5 Sélection et fourniture de personnel
 - 74.50 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 74.501 Sélection de personnel et placement
 - 74.502 Agences d'intérimaires et fourniture de personnel temporaire
 - 74.503 Agences de mannequins, hôtesse et similaires
- 74.6 Enquêtes et sécurité
 - 74.60 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 74.601 Entreprise de gardiennage et service de sécurité
 - 74.602 Service de recherches et bureau de détective
- 74.7 Nettoyage industriel

- 74.8 Services divers fournis principalement aux entreprises
 - 74.81 Activités photographiques
 - 74.811 Studios et autres activités photographiques
 - 74.812 Laboratoires photographiques
 - 74.82 Conditionnement à façon
 - 74.83 Secrétariat et traduction
 - 74.831 Secrétariats
 - 74.832 Services de traduction et interprètes
 - 74.833 Routage
 - 74.834 Secrétariats sociaux
 - 74.835 Autres activités d'administration n.d.a.
 - 74.84 Autres services aux entreprises
 - 74.841 Ventes aux enchères
 - 74.842 Organisation de salons, expositions et bourses
 - 74.843 Recouvrement de factures et évaluation de la solvabilité
 - 74.844 Décorateurs d'intérieurs
 - 74.845 Centres d'entreprises
 - 74.846 Activités relatives à l'émission de coupons de réduction et de timbres-prime
 - 74.847 Création de modèles pour le textile, l'habillement, les bijoux, meubles et objets de décoration
 - 74.848 Imprésarios et agences de théâtre
 - 74.849 Autres services aux entreprises n.d.a.

Section L : Administration publique

75 Administration publique, services collectifs généraux et sécurité sociale obligatoire

- 75.1 Administration générale, économique et sociale
 - 75.11 Administration publique générale
 - 75.111 Administration centrale
 - 75.112 Administration communautaire et régionale
 - 75.113 Administration provinciale
 - 75.114 Administration communale, à l'exclusion des Centres publics d'aide sociale
 - 75.115 Centres publics d'aide sociale
 - 75.116 Intercommunales à vocation générale
 - 75.12 Activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture et aux autres matières sociales
 - 75.13 Activités d'organismes publics relatives aux matières économiques
 - 75.14 Activités auxiliaires des administrations
- 75.2 Services collectifs généraux
 - 75.21 Affaires étrangères
 - 75.22 Défense
 - 75.23 Justice
 - 75.231 Tribunaux
 - 75.232 Prisons et institutions assimilées
 - 75.233 Autres activités relatives à la justice
 - 75.24 Sécurité publique
 - 75.241 Services de la sûreté
 - 75.242 Gendarmerie
 - 75.243 Police
 - 75.25 Protection civile
- 75.3 Sécurité sociale obligatoire
 - 75.30 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 75.301 Sécurité sociale obligatoire, à l'exclusion des mutuelles
 - 75.302 Mutuelles

Section M : Education

80 Education

- 80.1 Enseignement primaire, y compris l'enseignement maternel
 - 80.10 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 80.101 Enseignement primaire communautaire
 - 80.102 Enseignement primaire provincial
 - 80.103 Enseignement primaire communal
 - 80.104 Enseignement primaire libre subventionné
 - 80.105 Enseignement primaire international
 - 80.2 Enseignement secondaire
 - 80.21 Enseignement secondaire général
 - 80.211 Enseignement secondaire général communautaire
 - 80.212 Enseignement secondaire général provincial
 - 80.213 Enseignement secondaire général communal
 - 80.214 Enseignement secondaire général libre subventionné
 - 80.215 Enseignement secondaire général international
 - 80.216 Enseignement secondaire général organisé par les forces armées
 - 80.22 Enseignement secondaire professionnel et technique
 - 80.221 Enseignement secondaire professionnel et technique communautaire
 - 80.222 Enseignement secondaire professionnel et technique provincial
 - 80.223 Enseignement secondaire professionnel et technique communal
 - 80.224 Enseignement secondaire professionnel et technique libre subventionné
 - 80.225 Enseignement secondaire professionnel et technique international
 - 80.226 Enseignement secondaire professionnel et technique organisé par les forces armées
- 80.3 Enseignement supérieur
 - 80.30 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 80.301 Enseignement supérieur communautaire
 - 80.302 Enseignement supérieur provincial
 - 80.303 Enseignement supérieur communal
 - 80.304 Enseignement supérieur libre subventionné
 - 80.305 Enseignement supérieur international
 - 80.306 Enseignement supérieur organisé par les forces armées
- 80.4 Formation permanente et autres formes d'enseignement
 - 80.41 Auto-écoles et écoles de pilotage
 - 80.411 Auto-écoles
 - 80.412 Ecoles de pilotage de bateaux et d'avions
 - 80.42 Formation permanente et autres formes d'enseignement n.d.a.
 - 80.421 Formation permanente
 - 80.422 Enseignement artistique non classable par niveau
 - 80.423 Enseignement par correspondance
 - 80.424 Autres formes d'enseignement n.d.a.

Section N : Santé et action sociale

85 Santé et action sociale

- 85.1 Activités pour la santé humaine
 - 85.11 Activités hospitalières
 - 85.12 Pratique médicale
 - 85.13 Pratique dentaire
 - 85.14 Autres activités pour la santé humaine
 - 85.141 Laboratoires médicaux
 - 85.142 Ambulances

- 85.143 Activités paramédicales, à l'exclusion des kinésithérapeutes
- 85.144 Kinésithérapeutes
- 85.145 Centres de collecte de sang, banques d'organes et similaires
- 85.146 Autres activités relatives aux soins de santé n.d.a.
- 85.2 Activités vétérinaires
- 85.3 Action sociale
 - 85.31 Activités d'action sociale avec hébergement
 - 85.311 Instituts pour mineurs handicapés
 - 85.312 Orphelinats
 - 85.313 Instituts pour enfants en difficulté
 - 85.314 Instituts pour adultes handicapés
 - 85.315 Maisons de repos pour personnes âgées
 - 85.316 Autres activités d'action sociale avec hébergement n.d.a.
 - 85.32 Activités d'action sociale sans hébergement
 - 85.321 Crèches et garderies d'enfants
 - 85.322 Ateliers protégés
 - 85.323 Autres activités d'action sociale sans hébergement n.d.a.

Section O : Services collectifs, sociaux et personnels

90 Assainissement, voirie et gestion des déchets

- 90.0 Pas de subdivision en groupes ni en classes mais bien en sous-classes
 - 90.001 Collecte des eaux usées et épuration
 - 90.002 Ramassage, déversement et traitement des déchets ménagers
 - 90.003 Ramassage, déversement et traitement des déchets agricoles et industriels et des débris de construction ou de démolition
 - 90.004 Gestion des décharges et des sites définitifs de stockage
 - 90.005 Nettoyage des rues et déneigement

91 Activités associatives diverses

- 91.1 Activités d'organisations économiques, patronales et professionnelles
 - 91.11 Activités d'organisations économiques et patronales
 - 91.12 Activités d'organisations professionnelles
- 91.2 Activités de syndicats de salariés
- 91.3 Autres organisations associatives
 - 91.31 Organisations religieuses
 - 91.32 Organisations politiques
 - 91.33 Autres organisations associatives n.d.a.

92 Activités récréatives, culturelles et sportives

- 92.1 Activités cinématographiques et vidéo
 - 92.11 Production de films
 - 92.111 Production de films cinématographiques
 - 92.112 Production de films pour la télévision
 - 92.113 Production d'autres films
 - 92.114 Services annexes à la production de films
 - 92.12 Distribution de films
 - 92.13 Projection de films
- 92.2 Activités de radio et de télévision
 - 92.20 Pas de subdivision en classes mais bien en sous-classes
 - 92.201 Production et diffusion de programmes de radio
 - 92.202 Production de programmes de télévision
 - 92.203 Emission de programmes de télévision
- 92.3 Autres activités de spectacle et d'amusement
 - 92.31 Art dramatique et musique
 - 92.311 Artistes indépendants

- 92.312 Production de spectacles par des ensembles artistiques
- 92.313 Services annexes à l'art dramatique et à la musique
- 92.32 Gestion de salles de spectacle
 - 92.321 Exploitation de salles de théâtre, de concert et similaires
 - 92.322 Gestion et exploitation de centres culturels
- 92.33 Fêtes foraines et parcs d'attraction
 - 92.331 Attractions foraines
 - 92.332 Parcs d'attraction
- 92.34 Autres activités de spectacle et d'amusement n.d.a.
- 92.4 Agences de presse
- 92.5 Autres activités culturelles
 - 92.51 Gestion des bibliothèques et archives publiques
 - 92.52 Gestion des musées et du patrimoine culturel
 - 92.53 Jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles
- 92.6 Activités liées au sport
 - 92.61 Gestion d'installations sportives
 - 92.611 Gestion et exploitation de centres sportifs
 - 92.612 Exploitation de centres de fitness et salles de gymnastique
 - 92.613 Exploitation d'autres installations sportives
 - 92.62 Autres activités sportives
 - 92.621 Activités de clubs de sport et d'associations sportives
 - 92.622 Sportifs indépendants, instructeurs de sport et managers sportifs
 - 92.623 Autres activités sportives
- 92.7 Autres activités récréatives
 - 92.71 Jeux de hasard
 - 92.72 Autres activités récréatives n.d.a.
 - 92.721 Exploitation de salles de billards
 - 92.722 Exploitation de parcs de récréation, lunaparcs et similaires
 - 92.723 Exploitation d'infrastructures de plage, de bicyclettes, pédalos, poneys et similaires
 - 92.724 Autres activités récréatives

93 Services personnels

- 93.0 Pas de subdivision en groupes mais bien en classes
 - 93.01 Blanchisseries industrielles et teintureries
 - 93.011 Blanchisseries, teintureries et similaires
 - 93.012 Salons-lavoirs, blanchisseries, services de nettoyage de vêtements, linges et autres textiles pour particuliers
 - 93.013 Magasins-dépôts pour le nettoyage des vêtements, linges et autres textiles des particuliers
 - 93.02 Coiffure et soins de beauté
 - 93.021 Salons de coiffure
 - 93.022 Instituts de beauté
 - 93.03 Services funéraires
 - 93.031 Entreprises de pompes funèbres
 - 93.032 Gestion de cimetières et crématoriums
 - 93.04 Entretien corporel
 - 93.05 Autres services personnels
 - 93.051 Agences matrimoniales, agences de rencontres, services d'escorte et similaires
 - 93.052 Graphologues, astrologues, voyants, radiesthésistes et similaires
 - 93.053 Autres services aux personnes n.d.a.

Section P : Services domestiques

95 Services domestiques

Section Q : Organismes extra-territoriaux

99 Organismes extra-territoriaux

Mise à jour des codes NACE-BEL en 2003

Source : http://statbel.fgov.be/pub/d0/p021y2003b_fr.pdf (p. 11-15)

La nomenclature NACE-BEL, publiée pour la première fois en 1993, constituait la version belge de la nomenclature européenne NACE Rév.1, obtenue en ajoutant un cinquième chiffre (sousclasses) aux codes à quatre chiffres de cette dernière. Cette nouvelle nomenclature a remplacé la NACE'70 que l'INS publiait sous le titre « Synthèse des groupes, classes et divisions de la nomenclature NACE ».

Le règlement (CEE) n° 3037/90 du Conseil établissant la nomenclature NACE Rév.1, qui constituait la base de la première publication NACE-BEL, a été remplacé par le règlement (CE) n° 29/2002 de la Commission établissant la nomenclature NACE Rév.1.1. LA NACE-BEL a donc du être adaptée.

Le tableau comparatif ci-dessous indique le nombre de codes de la nomenclature européenne et de la NACE-BEL. Comme la NACE-BEL 1993, la NACE-BEL 2003 intègre toutes les subdivisions de la nomenclature européenne, des sections jusqu'aux classes. Pour ces subdivisions, la seule différence provient du code 52.49 qui a été ajouté dans la NACE-BEL afin de pouvoir mieux détailler la classe 52.48 « Autres commerces de détail en magasins spécialisés ».

	NACE Rév.1	NACE Rév.1.1	NACE-BEL 1993	NACE-BEL 2003
Sections	17	17	17	17
Sous-sections	31	31	31	31
Divisions	60	62	60	62
Groupes	222	224	222	224
Classes	503	514	504	515
Sous-classes	-	-	793	800

La révision des nomenclatures internationales représentant une mise à jour mineure, sans restructuration significative, l'INS a choisi d'adopter la même politique de révision au niveau belge: la structure de la NACE-BEL 2003 intègre pour l'essentiel les changements résultant du nouveau règlement européen. Les notes explicatives de la NACE-BEL 2003 ont par ailleurs été enrichies par les apports de la nomenclature européenne.

Les paragraphes qui suivent reprennent le détail de ces adaptations ainsi que les modifications du contenu des codes ou des règles de codification de la NACE-BEL.

1. Adaptations de la NACE-BEL à la NACE Rev.1.1

Adaptation des sous-classes de la NACE-BEL

Le tableau ci-après décrit les modifications intervenues au niveau des sous-classes de la NACE-BEL (codes à 5 chiffres), à l'exclusion des modifications d'intitulés de code sans changement de contenu.

Ces modifications concernent:

1. des suppressions de sous-classes
2. des créations de sous-classes

3. des recodifications de subdivisions: pour la révision de la NACE, il a été décidé de ne pas réutiliser d'anciens codes en leur donnant un contenu différent. En fonction des codes encore disponibles, cela a entraîné des recodifications.

Suppressions et créations de sous-classes dans la NACE-BEL - Correspondances (Le signe « - » indique l'absence de la sous-classe dans la nomenclature correspondante)		
NACE-BEL 1993	NACE-BEL 2003	Commentaires
27.350	-	1. Le traité CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) étant venu à échéance en 2002, la distinction CECA – non CECA n'était plus nécessaire. 2. Les unités de l'ancienne classe 27.35 sont regroupées avec celles de la classe 27.10.
29.401 29.402 29.403 29.404 29.405 - - -	- - - - - 29.410 29.420 29.430	1. Le groupe 29.4, comprenant dans la NACE-BEL les sous-classes 29.401 à 29.405, a été subdivisé dans la NACE Rév.1.1 en trois classes : 29.41, 29.42 et 29.43. 2. Les unités des sous-classes 29.401 à 29.405 sont à reclasser dans les trois nouvelles classes.
40.100 - - -	- 40.110 40.120 40.130	Le groupe 40.1 a été subdivisé en trois classes : 40.11, 40.12 et 40.13, pour tenir compte de l'ouverture du marché de l'électricité.
40.200 - -	- 40.210 40.220	Le groupe 40.2 a été subdivisé en deux classes : 40.21 et 40.22, pour tenir compte de l'ouverture du marché du gaz.
51.610 51.620 51.630 51.640 51.651 51.652 51.653 51.660 51.700 - - - - - - - - - -	- - - - - - - - - - 51810 51820 51.830 51.840 51.850 51.860 51.871 51.872 51.873 51.880 51.900	Dans une optique de définition du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), les classes 51.64 et 51.65 ont été subdivisées en deux nouvelles classes dans la NACE Rév.1.1. Cela se traduit de la façon suivante en terme de codes: 1. Re-codification des classes 51.61, 51.62 et 51.63 en 51.81, 51.82 et 51.83. 2. Re-codification de la classe 51.64 et substitution par deux nouvelles classes: 51.84 et 51.85. 3. Re-codification de la classe 51.65 et substitution par deux nouvelles classes: 51.86 et 51.87. La partie « autres matériels électroniques » de l'ancien code 51.651 est transférée au nouveau code 51860. 4. Re-codification des classes 51.66 et 51.70 en 51.88 et 51.90.
55.110 55.120 - -	- - 55.101 55.102	1. La subdivision du groupe 55.1 en deux classes a été supprimée dans la NACE Rév.1.1. 2. Pour maintenir la distinction entre hôtels avec et sans restaurant, les sous-classes 55.101 et 55.102 ont été créées, correspondant respectivement aux anciens codes 55.110 et 55.120.
65.121 65.122 65.123 65.124 -	- - - - 65.120	1. Suppression des sous-classes 65.121, 65.122, 65.123 et 65.124 compte tenu de l'évolution des activités des banques. 2. Les unités sont regroupées dans le seul code 65.120.
65.232 -	- 65.223	Afin de se conformer au prescrit de la CITI et de la NACE, l'affacturage a été transféré de la classe 6523 à la classe 6522.
72.200 - -	- 72.210 72.220	La création d'une nouvelle classe pour l'édition de logiciels s'est traduite par la subdivision du groupe 72.2 en deux classes : 72.21 et 72.22.

Suppressions et créations de sous-classes dans la NACE-BEL – Correspondances (suite) (Le signe « - » indique l'absence de la sous-classe dans la nomenclature correspondante)		
NACE-BEL 1993	NACE-BEL 2003	Commentaires
74.831	-	Les activités des centres d'appels ont été isolées dans la NACE Rév.1.1. Cela se traduit de la façon suivante en terme de codes: 1. recodification de la classe 74.83 en 74.85. 2. création de la classe 74.86 pour les centres d'appels: ce code comprend la partie « centre d'appels » de l'ancien code 74.831 3. recodification de la classe 74.84 en 74.87.
74.832	-	
74.833	-	
74.834	-	
74.835	-	
74.841	-	
74.842	-	
74.843	-	
74.844	-	
74.845	-	
74.846	-	
74.847	-	
74.848	-	
74.849	-	
-	74.851	
-	74.852	
-	74.853	
-	74.854	
-	74.855	
-	74.860	
-	74.871	
-	74.872	
-	74.873	
-	74.874	
-	74.875	
-	74.876	
-	74.877	
-	74.878	
-	74.879	
75.242	-	Suite à la loi organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, les subdivisions « Gendarmerie » et « Police » ont été remplacées par « Police fédérale » et « Police locale ».
75.243	-	
-	75.244	
-	75.245	
-	75.303	Cette nouvelle sous-classe distingue les Caisses communes contre les accidents du travail et les Fonds de sécurité d'existence, qui peuvent être créés par les organisations d'employeurs et de travailleurs au sein des commissions et sous-commissions paritaires.
-	80.109	Ces trois nouvelles sous-classes dans l'enseignement reprennent les unités auxquelles les autres les autres codes de la classe ne peuvent être attribués.
-	80.219	
-	80.309	
90.001	-	La NACE Rév.1.1 a substitué les classes 90.01, 90.02, 90.03 à la classe 90.00. En conséquence, 1. dans la NACE-BEL 2003, les codes 90.010, 90.022 et 90.031 conservent le même contenu que les codes 90.001, 90.004 et 90.005. 2. il n'y a pas de recouvrement entre le contenu des codes 90.002/90.003 et 90.021/90.032 car la nouvelle distinction porte sur la nature des déchets (liquides /solides) plutôt que sur leur origine (ménagers/autres déchets).
90.002	-	
90.003	-	
90.004	-	
90.005	-	
-	90.010	
-	90.021	
-	90.022	
-	90.031	
-	90.032	
-	96.000	En conformité avec la CITI Rév. 3.1, ces deux nouvelles divisions ont été ajoutées dans la NACE Rév. 1.1 afin de prendre en compte l'ensemble des activités de production, y compris celles qui sont uniquement exercées par les ménages pour leur usage propre. Elles ne concernent ni les statistiques d'entreprises ni les répertoires d'entreprises.
-	97.000	

2. Conversion des codes NACE-BEL 1993 en codes NACE-BEL 2003

On peut déduire du tableau ci-avant que

- 35 anciens codes peuvent faire l'objet d'une conversion automatique en NACE-BEL 2003 (codes en caractères normaux),

- les 9 autres anciens codes correspondent partiellement à plusieurs nouveaux codes et ne peuvent pas être convertis automatiquement en NACE-BEL 2003 (codes en caractères gras).

La table ci-après précise les relations entre les anciens et les nouveaux codes.

Table de conversion NACE-BEL 1993 – NACE-BEL 2003			
NACE-BEL 1993	NACE-BEL 2003	NACE-BEL 1993	NACE-BEL 2003
27350	27100	65124	65120
29401	29420	65232	65223
29402	29420 29430	72200	72210 72220
29403	29430	74831	74851 74860
29404	29410	74832	74852
29405	29430	74833	74853
40100	40110 40120 40130	74834	74854
40200	40210 40220	74835	74855
51610	51810	74841	74871
51620	51820	74842	74872
51630	51830	74843	74873
51640	51840 51850 51860	74844	74874
51651	51860 51871	74845	74875
51652	51872	74846	74876
51653	51873	74847	74877
51660	51880	74848	74878
51700	51900	74849	74879
55110	55101	90001	90010
55120	55102	90002	90021 90032
65121	65120	90003	90021 90032
65122	65120	90004	90022
65123	65120	90005	90031

3. Adaptation des intitulés de certains codes de la NACE-BEL

La NACE-BEL 1993 reflétait dans certains intitulés de codes des différences linguistiques provenant des différentes versions linguistiques du règlement européen. Afin d'harmoniser davantage les versions en français et en néerlandais de la NACE-BEL 2003, nous avons modifié les intitulés de certains codes, leur contenu demeurant inchangé. Lorsque des différences subsistent, elles n'impliquent pas de différences dans le contenu des codes.

4. Modifications partielles du contenu de codes de la NACE-BEL

Le tableau ci-dessous reprend la liste des activités classées sous un code différent dans la NACE-BEL 2003 par rapport à la NACE-BEL 1993. Il apporte également des précisions sur le classement de certaines activités.

Changements de codification d'activités		
NACE-BEL 1993	NACE-BEL 2003	Activités
-	75.302	Activités des Caisses d'assurance soins, créées dans le cadre de l'assurance autonomie instaurée par la Communauté flamande à destination des personnes dépendantes
-	74.854	Activités des Guichets d'entreprises agréés, chargés entre autre de l'inscription des entreprises dans la Banque-Carrefour des Entreprises
01.250	01.500	Elevage de gibier
01.420	93.053	Services pour animaux de compagnie: hébergement, toilettage et dressage
15.890	15.840	Fabrication de pâtes à tartiner contenant du cacao
15.980	15.510	Production de boissons non alcoolisées à base de lait
15.980	15.930	Production de vin sans alcool
15.980	15.960	Production de bière sans alcool
22.110	22.140	Edition de livres de musique et de partitions musicales
27.510	27/28	Fonderie de produits finis en fonte, à reclasser suivant le produit
27.520	27/28	Fonderie de produits finis en acier, à reclasser suivant le produit
27.530	27/28	Fonderie de produits finis en métaux légers, à reclasser suivant le produit
29.110	34.300	Fabrication de soupapes d'admission et d'échappement pour moteurs à combustion interne (véhicules automobiles et motocycles)
29.110	35.300	Fabrication de soupapes d'admission et d'échappement pour moteurs à combustion interne (construction aéronautique et spatiale)
35.410	34.100	Fabrication de moteurs pour motocycles
45.211 45.212 45.213	45.250	- la construction de clôtures et d'enclos en maçonnerie ou en plaques de béton; - la construction de rampes d'accès; - le raccordement des bâtiments au réseau d'égouts
45.441	45.220	Traitement des murs avec des produits hydrofuges
51.210	51.220	Commerce de gros de bulbes de plantes
90.003	45.250	Activités d'enlèvement de l'amiante

Lijst met de beschikbare tabellen van de socio-economische enquête 2001

Bron: Algemene Directie Statistiek en Economische, Eenheid Volkstellingen

ALGEMENE SOCIO-ECONOMISCHE ENQUETE 2001

00 ALGEMENE TABELLEN

00.0 en 00.1 DEMOGRAFISCHE GEGEVENS

00.01		Bevolking van Belgische en vreemde nationaliteit naar geslacht De oppervlakte van de administratieve eenheden en bevolkingsdichtheid
00.03		Bevolking naar burgerlijke staat en geslacht
	A	Belgen en vreemdelingen
	B	Vreemdelingen
	C	Belgische bevolking
00.04		Bevolking naar geslacht, leeftijdsgroepen en leeftijdsklassen (2 folio's)
	A	MVT Belgen en vreemdelingen
	B	MVT Vreemdelingen
	C	MVT Belgische bevolking
00.05	G	MVT Bevolking naar geslacht en voornaamste nationaliteiten (4 folio's)
00.06		Bevolking naar geslacht volgens de verwantschap met de referentiepersoon van het huishouden en het type huishouden
	A	MVT Belgen en vreemdelingen
	B	MVT Vreemdelingen
		Bevolking naar geslacht volgens de verwantschap of samen wondende met de referentiepersoon van het huishouden en het type huishouden
	D	MVT Belgen en vreemdelingen
	E	MVT Vreemdelingen
00.07		Particuliere huishoudens naar grootte van het huishouden - collectieve huishoudens
	A	Alle particuliere en collectieve huishoudens
	B	Particuliere huishoudens met referentiepersoon van vreemde nationaliteit
	C	Particuliere huishoudens met referentiepersoon van Belgische nationaliteit
00.09		Aantal huishoudens en aantal personen in particuliere en collectieve huishoudens
00.11		Bewoners van de collectieve huishoudens per woningtype en leeftijdsklasse
00.15		Collectieve huishoudens volgens grootte van het huishouden

00.2 SCHOOLBEVOLKING EN ONDERWIJSNIVEAU

00.20		Bevolking die al dan niet onderwijs met volledig leerplan volgt, volgens leeftijd en geslacht op 1 oktober 2001
	A	T Belgische en vreemde bevolking
00.21		Bevolking die onderwijs met volledig leerplan volgt naar geslacht en aard van het gevolgd onderwijs
	A	MVT Belgische en vreemde bevolking

00.4 WONINGEN

00.40		Bewoonde particuliere woningen
	A	Aantal woningen
	B	Aantal bewoners

00.41		Particuliere woningen naar bewoningstitel
	A	Aantal woningen
	B	Aantal bewoners
	C	Woningen met referentiepersoon van vreemde nationaliteit
	D	Bewoners van woningen met referentiepersoon van vreemde nationaliteit
	E	Woningen met referentiepersoon van Belgische nationaliteit
	F	Bewoners van woningen met referentiepersoon van Belgische nationaliteit
		Particuliere huurwoningen : maandelijkse huur (zonder bijkomende kosten)
	G	Aantal woningen
	H	Aantal bewoners
		Particuliere woningen naar bewonerstitel volgens het nationaliteitsland van de referentiepersoon van het huishouden (36 voornaamste nationaliteiten)
	N	Aantal woningen (voor het Rijk en gewesten)
00.42	A1	Bewoonde particuliere woningen volgens de staat van de woning Aantal woningen (antwoord op vraag 16)
Folio's	1	Elektrische installatie
	2	Binnenmuren
	3	Buitenmuren
	4	Ramen
	5	Dakgoot
	6	Dak
	7	Globale staat van de woning
00.42	B	Bewoonde particuliere woningen naar waardering van de directe omgeving van de woning Aantal woningen (antwoord op vraag 17)
	1	Uitzicht van de gebouwen
	2	Netheid
	3	Kwaliteit van de lucht (luchtvervuiling)
	4	Rust ((lawaaï of geluidshinder)
	5	Globale kwaliteit in de directe omgeving van de woning
0042	B/C	Bewoonde particuliere woningen naar waardering van de omgeving en van de voorzieningen en faciliteiten die in de buurt worden aangeboden
00.42	C	Bewoonde particuliere woningen volgens de faciliteiten (voorzieningen) die in de buurt worden aangeboden Aantal woningen (antwoord op vraag 18)
Folio's	1	Voetpaden
	2	Fietspaden
	3	Straten
	4	Groene ruimten
	5	Aanbod openbaar vervoer
	6	winkelaanbod
	7	Gezondheidsdienst (arts, verpleger, enz.)
	8	Administratieve voorzieningen
	9	Vrije beroepen (behalve deze betreffende de gezondheid
	10	Sociale en schoolvoorzieningen
	11	Kribben en onthaalmoeders
	12	Cultuur en recreatieaanbod
	13	Globaal overzicht van de faciliteiten aangeboden in de buurt
00.43		Bewoonde particuliere woningen, naar energie of brandstof hoofdzakelijke gebruikt voor de verwarming
	A	Aantal woningen
	B	Aantal bewoners
	C	Aantal centraal verwarmde woningen
	D	Aantal bewoners van centraal verwarmde woningen
	E	Aantal woningen zonder centrale verwarming
	F	Aantal bewoners van woningen zonder centrale verwarming

		Bewoonde particuliere woningen, met aardgasleidingen in de straat, naar energie of brandstof hoofdzakelijk gebruikt voor de verwarming
	G	Aantal woningen
	H	Aantal bewoners
		Bewoonde particuliere woningen waarbij alternatieve energiebronnen gebruikt worden
	I	Aantal woningen
00.44		Bewoonde particuliere woningen naar combinatie van gerieflijkheden binnen de woning
	A	Alle woningen
	B	Eengezinswoningen
	C	Appartementen, studio's, kamers en lofts
	D	Bewoonde particuliere woningen bewoond door de eigenaar
	E	Bewoonde particuliere woningen niet bewoond door de eigenaar
00.45		Gerieflijkheden van de bewoonde particuliere woningen
	A	Aantal woningen (folio's 1 tot 3)
	B	Aantal bewoners (folio's 1 tot 3)
		Isolatie van de bewoonde particuliere woningen
	C	Aantal woningen
	D	Aantal bewoners
		Afvoer van het afvalwater
	E	Aantal woningen
	F	Aantal bewoners
00.46		Bouwjaar en verbouwingen van de bewoonde particuliere woningen
	A	Aantal woningen
	B	Aantal bewoners
00.47		Bewoonde particuliere woningen naar hun aantal in het gebouw
	A	Aantal woningen
	B	Bewoners
		Gebouwen met meerdere woningen
	C	Volgens het aantal verdiepingen, met of zonder lift. Aantal woningen
	D	Volgens de verdieping waarop men woont. Aantal woningen
00.48		Bewoonde particuliere woningen
	A	Volgens de oppervlakte
	B	Volgens het aantal vertrekken
	C	Volgens het soort woonvertrek (folio's 1 tot 4)
	D	Waarvan woonvertrekken met andere huishoudens gedeeld worden
		Andere vertrekken van bewoonde particuliere woningen
00.49		Vervoermiddelen waarover het huishouden beschikt
	A	Aantal woningen (folio's 1 en 2)
	B	Aantal bewoners (folio's 1 en 2)

00.5 BEROEPSBEVOLKING

00.51		Bevolking naar geslacht en aard van werkzaamheid
	A	MVT Belgen en vreemdelingen
	B	MVT Vreemdelingen
	C	MVT Belgische bevolking
	D	MVT Vreemde bevolking van de 15 landen van de Europese Unie
		Volgens de voornaamste nationaliteiten (van België) tot op het niveau van het arrondissement
	E1	MVT Italië
	E2	MVT Frankrijk
	E3	MVT Marokko
	E4	MVT Nederland
	E5	MVT Turkije
	E6	MVT Spanje
	E7	MVT Duitsland

E8	MVT	Verenigd Koninkrijk
E9	MVT	Portugal
E10	MVT	Griekenland
E11	MVT	Democratische republiek van Kongo (Voorlopige cijfers)
E12	MVT	Verenigde Staten van Amerika
F	MVT	Vreemde bevolking van de 25 landen van de Europese Unie (In voorbereiding)
00.53		Werkende beroepsbevolking naar geslacht en positie in het bedrijf
A	MVT	Belgen en vreemdelingen
B	MVT	Vreemdelingen
00.58		Werkende beroepsbevolking naar geslacht en leeftijdsgroepen
A	MVT	Belgen en vreemdelingen
B	MVT	Vreemdelingen
00.59		Werkzoekende beroepsbevolking naar geslacht en leeftijdsgroep
A	MVT	Belgen en vreemdelingen
B	MVT	Vreemdelingen
		Bevolking die hun vorige job verloren of opgegeven heeft en zoekt een nieuwe job naar geslacht en leeftijdsgroep
C	MVT	Belgen en vreemdelingen
		Bevolking die voor het eerst een job zoekt naar geslacht en leeftijdsgroep
D	MVT	Belgen en vreemdelingen

0 SPECIFIEKE TABELLEN

01 TOTALE BEVOLKING EN WOONMOBILITEIT

01.01		Bevolking naar geboortejaar, geslacht en burgerlijk staat
A		Totale bevolking
B		Vreemdelingen
C		Belgische bevolking

02 BEVOLKING VAN VREEMDE NATIONALITEITEN

02.01	G	MVT	Bevolking naar geslacht, leeftijdsgroepen en –klassen en voornaamste nationaliteit (2 folio's)
02.02	A		Bevolking naar geslacht, burgerlijke staat en voornaamste nationaliteit

30. TABELLEN PER STATISTISCHE SECTOR

30.01			Bevolking van Belgische en vreemde nationaliteit naar geslacht. Oppervlakte en bevolkingsdichtheid per statistische sector.
30.03			Bevolking naar burgerlijke staat en geslacht
A			Totale bevolking
B			Vreemdelingen
30.04			Bevolking naar geslacht, leeftijdsgroepen en leeftijdsklassen (2 folio's)
A	MVT		Totale bevolking
B	MVT		Vreemdelingen
C	MVT		Belgische bevolking
30.05	G	MVT	Bevolking naar geslacht en voornaamste nationaliteiten (4 folio's)
30.07	A		Particuliere huishoudens naar grootte van het huishouden – Collectieve huishoudens Totale bevolking (Voorlopige cijfers)
30.40			Particuliere woningen

	A		Aantal woningen
	B		Aantal bewoners
30.41			Particuliere woningen naar bewoningstitel
	A		Aantal woningen
30.43			Bewoonde particuliere woningen, naar energie of brandstof hoofdzakelijk gebruikt voor de verwarming
	A		Aantal woningen
			Bewoonde particuliere woningen, met aardgasleiding in de straat, naar energie of brandstof hoofdzakelijk gebruikt voor de verwarming
	G		Aantal woningen
30.44			Bewoonde particuliere woningen naar combinatie van gerieflijkheden binnen de woningen
	A		Alle woningen
30.45			Gerieflijkheden van de bewoonde particuliere woningen (3 folio's)
Folio's	1		Centrale verwarming – badkamer - toilet
	2		Garage – regenput - tuin
	3		Vaste telefoonaansluiting – GSM – computer – internetverbinding
30.46			Bouwjaar en verbouwingen van de bewoonde particuliere woningen
	A		Aantal woningen
30.47			Bewoonde particuliere woningen naar hun aantal in het gebouw
	A		Aantal woningen
30.48			Bewoonde particuliere woningen
	A		Volgens de oppervlakte
	B		Volgens het aantal vertrekken
	C		Volgens het soort woonvertrek (folio's 1 tot 4)
30.49			Vervoermiddelen waarover het huishouden beschikt
	A		Aantal woningen (folio's 1 en 2)
30.51			Bevolking naar geslacht en aard van werkzaamheid
	A	MVT	Belgen en vreemdelingen
	B	MVT	Vreemdelingen
	C	MVT	Belgen
30.53	A	MVT	Werkende beroepsbevolking naar geslacht en positie in het bedrijf (NOG TE VERSCHIJNEN)
30.58	A	MVT	Werkende beroepsbevolking naar geslacht en leeftijdsgroepen (NOG TE VERSCHIJNEN)
30.59	A	MVT	Werkzoekende beroepsbevolking naar geslacht en leeftijdsgroep (NOG TE VERSCHIJNEN)

40 WONINGEN

40.03			Bewoonde particuliere woningen naar type van de woning, het type van verwarming en de voornaamst gebruikte energie of energiebron voor verwarming, volgens het bouwjaar
	0		Aantal woningen
	1		Aantal bewoners
	2		Woningen bewoond door de eigenaar
	3		Aantal bewoners in woningen bewoond door de eigenaar
	4		Woningen niet bewoond door de eigenaar
	5		Aantal bewoners in woningen niet bewoond door de eigenaar
	8		Woningen waarvan de referentiepersoon van vreemde nationaliteit is
	9		Woningen waarvan de referentiepersoon van Belgische nationaliteit is